LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Procès-verbal de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 3 février 2017

Annexes :
- *Liste des participants*

La directrice adjointe du cabinet de la ministre, Hélène Peskine, accueille, au nom de la ministre les membres du CNTE et les représentants de l'*European Environment and Sustainable Development Advisory Councils* (EEAC).

La commissaire générale au développement durable, Laurence Monnoyer-Smith, remercie les membres du CNTE de leur engagement dans les groupes de travail de l'EEAC et présente l'ordre du jour de la réunion.

1/ Présentation des obligations vertes (information)

Après une introduction succincte de **la directrice adjointe du cabinet de la ministre, Anthony Requin, directeur général de l'Agence France Trésor,** présente l'obligation verte.

Il s'agit de la première émission obligataire souveraine verte de ce volume : 7 milliards d'euros émis en janvier 2017 sur une maturité de 22 ans.

Cette opération est un réel succès puisque dès le lancement officiel, environ 23 milliards d'euros d'intérêt étaient collectés.
L'Agence France Trésor estime qu'un tiers de la demande provient d'investisseurs « verts ».

Cette opération constitue une reconnaissance des politiques environnementales de la France et fait suite à une préparation de plusieurs mois, dès l'annonce de l'émission d'un tel titre par le président de la République à l'été 2016.

C'est une démarche innovante pour les investisseurs, car elle apporte aux marchés :
- la liquidité du titre de l'État français ;
- un produit financier similaire aux actifs traditionnels de l'État pour écarter tout risque de décote ;
- les meilleurs standards en matière d'obligations vertes par l'obtention d'une opinion secondaire d'un cabinet de notation environnementale et par la création d'un conseil

indépendant de l'évaluation des obligations vertes dont le rôle sera de mener des études d'impact des projets financés en matière environnementale et de transition énergétique.

Xavier Bonnet, chef du service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer - MEEM), précise les dépenses éligibles identifiées en interministériel et dans les cadres de la lutte et l'adaptation au changement climatique, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre la pollution.
De nombreux secteurs seront ainsi concernés : le bâtiment (1,6 Milliards d'euros pour financer le crédit d'impôt « transition énergétique » par exemple), le transport (dont la réduction de la contribution des transporteurs au service public de l'électricité), l'énergie (investissements d'avenir pour soutenir la recherche et l'innovation), les ressources vivantes (soutien à l'agriculture biologique, aux parcs naturels et aux aires marines protégées), etc.

À l'inverse, sont exclus des dépenses éligibles, certains sujets non consensuels (le nucléaire, les énergies fossiles) ainsi que les thèmes disposant déjà d'une taxe affectée (les énergies renouvelables par exemple).

L'ensemble de la présentation faite au CNTE est disponible publiquement ici.

L'échange avec les membres du CNTE est ouvert.

S'ils saluent collectivement cette avancée majeure, plusieurs membres partagent leurs interrogations
sur :

- La composition et la méthode retenue pour le comité d'évaluation **(Humanité et Biodiversité, MEDEF)**
- La nature des impacts attendus, spécifiquement sur le plan environnemental ou élargis à la notion de développement durable et aux aspects socio-économiques **(MEDEF, Humanité et Biodiversité, CFDT)**
- Le périmètre géographique de mise en œuvre des standards des émissions vertes **(FNE)**
- La restriction des sujets de biodiversité présentés dans les dépenses éligibles et la possibilité d'objectiver la part monétaire qui sera fléchée *in fine* vers la biodiversité (**Humanité et Biodiversité)**
- La communication prévue autour de cette initiative **(FNE)** et la participation envisagée de la société civile au suivi des standards **(CFDT)**
- Le positionnement de la France vis-à-vis de l'agenda mondial de la finance-climat et les initiatives envisagées dans le cadre de la présidence allemande du G20 **(FNE)**

Anthony Requin et **Xavier Bonnet** répondent :

- La composition du comité d'évaluation n'est pas arrêtée. Ce comité devra valider la méthode, notamment sur l'évaluation des impacts environnementaux. Le dispositif d'évaluation pourra évoluer et être amélioré.
- Les exemples cités sur le périmètre de la biodiversité ne sont pas exhaustifs.
- Un groupe de travail sur la finance verte est mené dans le cadre du G20 ; il a été initié par la présidence chinoise et perdure sous présidence allemande.
- La transparence induite par le schéma présenté garantit des débats avec la société civile ; cette dynamique n'est pas encore organisée et le CNTE pourra y prendre part.

La commissaire générale confirme la possibilité pour la société civile d'intégrer le processus des « green bonds » aux côtés de l'État et conclut la séquence.

2/ Échanges avec le bureau de l'EEAC

La **Commissaire générale** remercie le Président de l'EEAC, **Arnau Queralt Bassa** pour sa disponibilité. Il est accompagné d'António Abreu (membre du bureau, Portugal) et Michiel de Vries (coordinateur de l'EEAC, Pays-Bas).

Pour mémoire, l'EEAC est le réseau européen des conseils consultatifs sur l'environnement et le développement durable, dont le CNTE est membre.

Arnau Queralt Bassa présente les travaux du réseau, en insistant sur la place incontournable qu'y occupe le CNTE (d'autant qu'il est représenté au bureau).

Il insiste sur la diversité des organismes membres, soit parce qu'ils ont été créés par des acteurs différents (Etat, collectivités, gouvernements locaux,…) soit du fait de leur composition (société civile, scientifiques, secteur privé…)

L'EEAC a une triple ambition, qu'elle décline lors de sa conférence annuelle et dans le cadre de groupes de travail pérennes :

- Consolider les réseaux en Europe via l'échange de pratiques.
- Mettre en place des groupes de travail thématiques et promouvoir leurs productions dans des évènements internationaux. L'exemple des projets en cours sur l'économie circulaire est détaillé.
- Produire des messages
- sur la transition écologique et le développement durable, en lien étroit avec l'Agenda 2030, à l'attention des autorités européennes.

Le fonctionnement et les missions de l'EEAC sont disponibles en détail ici.

La **Commissaire générale** rappelle l'importance de participer aux groupes de travail de l'EEAC et s'engage à ce que des comptes-rendus réguliers soient réalisés auprès du CNTE.

Elle ouvre la discussion.

La **CFE-CGC** s'interroge sur la possibilité de renforcer le dialogue sur la RSE et la RSO entre la France et la Catalogne, cette région espagnole étant particulièrement en avance sur ces questions, avec l'appui éventuel de l'EEAC.

Arnau Queralt Bassa croit que l'agenda 2030 doit être un catalyseur de l'application de la RSE et de la RSO, car ce cadre structurant invite l'ensemble des acteurs, publics comme non-étatiques, à s'engager plus en avant pour le développement durable. Il rappelle que l'EEAC est à la disposition de tous les acteurs du CNTE.

La Commissaire générale conclut la séquence en rappelant que la prochaine Assemblée générale aura lieu en Belgique et devrait être de très haut-niveau.

3/ Présentation de la Charte de la participation

Patrick Deronzier, adjoint au sous-directeur de l'intégration des démarches de développement durable dans les politiques publiques, présente la Charte de la participation publiée le 11 octobre 2016.

Il précise en premier lieu que ce document a été élaborée de manière collective, sous le pilotage du MEEM, afin d'être en cohérence avec son objet. Ainsi, trois ateliers participatifs (à Bordeaux, Lyon et Paris début 2016) et une consultation en ligne (mai-juin 2016) ont accompagné la réflexion du comité de pilotage composé du MEEM, du Ministère du logement, de certains établissements publics, d'un réseau de praticiens et de chercheurs (dont des membres du CNTE) et de la commission nationale du débat public.

La Charte désormais rédigée énonce les valeurs et les principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux, qui peut coexister avec les éventuels cadres juridiques et réglementaires afférents à certains projets.

L'adhésion à la Charte implique un engagement volontaire de communiquer au MEEM les expériences animées et leur bilan. En retour, les adhérents à la charte bénéficient d'actions d'animations, d'échanges d'expériences et d'un centre de ressource, ainsi que de l'affichage de leur logo sur le site internet dédié du ministère. Un bilan régulier de mise en œuvre sera effectué, pouvant engendrer le cas échéant une évolution du contenu de la Charte.

Le ministère s'engage avec ses services déconcentrés à appliquer ce cadre de manière exemplaire aux concertations préalables prévues dans le champ de l'ordonnance du 3 août 2016 pour l'élaboration des plans, programmes et projets dont il assure la maîtrise d'ouvrage. Il l'étendra progressivement à tout autre projet qu'il pilote.

Patrick Deronzier conclut sa présentation en évoquant la diversité des profils des premiers signataires : des collectivités et leurs réseaux (comme France Urbaine), des associations, des institutions de recherches, de grandes entreprises françaises, etc.

Les Amis de la terre rappellent que l'objectif de la Charte est de renforcer la légitimité de décisions souvent prises dans des cadres très conflictuels, ce qui est positif. Tout comme l'est la méthodologie particulièrement souple d'application de la Charte. L'ONGE souligne deux points qui mériteraient d'être précisés, justement pour limiter les incompréhensions et possibles frustrations des citoyens :

- La présentation de scénarios alternatifs, contrairement à ce que la Charte prévoit, devrait être une obligation générale.
- Une association la plus en amont possible du public devrait être plus fortement encouragée (au stade prospectif des projets)

Les Amis de la Terre se demandent enfin comment seront articulées les dynamiques de consultation promues par la Charte avec les procédures légales antérieures d'enquêtes publiques.

La **LPO** soutient la démarche de la Charte. Elle alerte cependant l'assemblée sur la formulation de l'article 1, qui précise que le porteur de projet est décisionnaire, ce qui constitue selon l'ONGE une réelle faiblesse démocratique.
Si elle rejoint Les Amis de la Terre sur la place à accorder aux scénarios alternatifs, la LPO souhaiterait que ces derniers puissent être proposés par toutes les parties-prenantes.

Enfin, la LPO souligne que chaque consultation publique devrait s'accompagner d'un meilleur suivi (les participants ne sont que rarement informés de la manière dont leurs contributions ont pu être considérées).

Le **MEDEF** se félicite de ce travail intéressant, même s'il peut en regretter la trop large ambition. L'organisme aurait ainsi préféré une boîte à outils dans lesquels les porteurs de projet aurait pu piocher le ou les principes correspondant le mieux à leur initiative.
Ce point de vigilance, ainsi que l'instauration du principe de garant systématique et les aspects d'expertise et de contre-expertise précisés dans la Charte expliquent pourquoi le MEDEF ne souhaitent pas faire la promotion de l'instrument, même s'il affirme demeurer intéressé par les outils qui seront créés dans un second temps.

La **CPME** regrette de ne pas avoir été associée à la rédaction du document et partage la perplexité du MEDEF sur son application concrète dans le monde de l'entreprise.

Humanité et Biodiversité considère que la Charte est une avancée positive et se déclare heureuse de l'avoir signée. L'association soutient la demande de scénarios alternatifs obligatoires et promeut une adhésion globale à la charte (alors que le texte permet un engagement au cas par cas selon les projets).

La commissaire générale au développement durable comprend l'importance accordée par les ONGE aux scénarios alternatifs et à l'organisation de consultations très en amont, lorsque cela est possible ; elle rappelle toutefois que la charte a une vocation extrêmement large de diffusion de la culture de la participation, au-delà de projets *stricto sensu* (par exemple, pour organiser un débat sur l'avenir de la gestion de l'eau dans un village…).

Elle précise en outre que :

- la reddition des comptes est essentielle et inscrite dans l'article 1 de la charte ;
- la dénomination du garant est libre ; cela peut être un participant et pas nécessairement un tiers extérieur qu'il faudrait rémunérer.

La commissaire générale conclut la séquence en promouvant une démarche itérative et l'échange d'expériences autour de la mise en œuvre de la Charte ; ceci afin d'encourager sa large application sans *a priori*.

4/ Présentation des travaux du groupe de travail sur la marche et le vélo

Sylvie Banoun, coordinatrice interministérielle pour le développement de l'usage du vélo et **Alain Lecomte, chef de la Section Habitat, cohésion sociale et développement territorial du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD),** présentent les travaux du groupe de travail sur la marche et le vélo.

Sylvie Banoun rappelle avoir présenté les prémices du groupe de travail en septembre dernier devant le CNTE. Pour mémoire, le groupe instauré a pour vocation de réfléchir à une stratégie sur une nouvelle place des piétons et cyclistes.

Alain Lecomte partage premièrement avec le CNTE les constats consensuels du groupe de travail.

L'engagement de la France pour le développement du vélo et de la marche sont en deçà des pays voisins : l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suisse, la Hongrie, etc. Au niveau mondial, les préconisations de l'OCDE à ces sujets sont ambitieuses ; le programme des nations-unies pour l'environnement propose que 20 % des budgets de transport soient dédiés aux mobilités actives.

En France, les enjeux et opportunités sont multiples, sur les plans sanitaires et sociaux (réduction EGES, pollution air, impacts sur la santé) mais également d'un point de vue économique (création d'emplois dans l'industrie, le tourisme, etc.).

À partir de ce diagnostic partagé, quelques principes ont été collectivement mis en évidence :

- La même importance accordée par le groupe de travail au vélo et à la marche
- Une attention prioritaire à accorder aux plus vulnérables, en tenant compte de la corrélation entre les inégalités de mobilité d'une part et socio-économiques d'autre part.
- Une nécessaire continuité des aménagements.

Les premières orientations identifiées par le groupe de travail sont au nombre de cinq :

- Mettre en place une communication nationale ambitieuse sur les bienfaits des mobilités actives.
- Considérer ce sujet dans l'ensemble de la sphère publique en étudiant l'impact des nouvelles législations et plans locaux sur les mobilités actives (comme les plans d'urbanisme).
- Prendre en compte systématiquement la réalisation des mobilités actives dans les fonds européens et les plans d'aménagements.
- Envisager des appels à projets destinés aux collectivités locales pour susciter l'innovation en matière d'aménagement et de résorption des coupures urbaines.
- Dédier des financements publics pour mettre en œuvre ces orientations.

Parallèlement, des discussions perdurent sur :

- l'aménagement de la voirie (prise en compte tous les usages et élimination des conflits d'usages) ;
- la sécurité et la tranquillité au sein de la cité ;
- la lisibilité des circuits et la continuité des itinéraires ;
- l'apprentissage de la mobilité (usages, développement vélo-école) ;
- les aides à l'achat de vélos électriques.

La Commissaire générale ouvre la discussion.
Le **MEDEF** note que d'autres moyens de transports « doux » mériteraient d'être traités par le groupe de travail (rollers, trottinettes) et souhaiterait que l'étude des taux d'accidentologie vienne enrichir la réflexion.

La **CPME** partage les réflexions du MEDEF et invite à la plus grande vigilance sur une possible revalorisation de l'indemnité kilométrique vélo alors que les entreprises sont déjà soumises à des obligations récentes en la matière. Une discussion associant les employeurs mériterait d'être organisée.

La **CGT** propose que le bilan des plans vélo successifs soit mobilisé en vue de l'élaboration de la future stratégie et insiste sur les problématiques de discontinuité des dispositifs existants, corrélées à d'importantes disparités en termes de moyens et d'équipements selon les territoires. Le syndicat s'interroge en outre sur la préconisation du PNUE cite préalablement. Enfin, la CGT estime que si les incitations économiques sont appréciables, l'achat de vélos à assistance

électrique reste onéreux et le montant des aides déjà disponibles, notamment de la part des collectivités, mériterait d'être affiné.

L'**UNAF** expose le problème financier que rencontrent les ménages français pour se déplacer à vélo en raison du prix des équipements familiaux et souhaiterait que des solutions collectives, comme le vélo bus pour les trajets scolaires des enfants, soient promues.

L'union pointe également le nombre très important de vols de vélos, qui freine finalement leur utilisation et appelle la construction d'infrastructures (garages à vélo par exemple).

Le **RAC** remercie la clarté du propos d'Alain Lecomte et considère finalement la nécessité d'une prise de conscience générale des effets-leviers et externalités positives des mobilités actives, qui mériteraient un budget national dédié conséquent.

Le RAC précise souhaiter l'augmentation des indemnités kilométriques via la revalorisation du plafond de défiscalisation des employeurs, ce qui constituerait un avantage pour les entreprises.

Pour conclure, l'ONGE affirme le potentiel du vélo électrique, notamment si la production française est encouragée et si des mesures de lutte contre les vols sont envisagées.

L'**ADF** constate de nombreuses actions de promotion de la marche et du vélo au niveau des départements, s'accompagnant de retombées économiques positives effectives.
Le pragmatisme doit cependant rester le maître-mot de la réflexion en cours selon l'Assemblée, en tenant compte des réalités territoriales et des réglementations qui parfois complexifient l'usage du vélo. Il est également fondamental de sensibiliser les ménages français pour qu'ils modifient leur rapport à la voiture.
Il est enfin nécessaire selon l'ADF de prendre en compte les différents usages du vélo : trajets quotidiens, vélo-tourisme, etc. en favorisant un partage intelligent de la voirie plutôt que la création de dispositifs spécifiques.

Dans le même ordre d'idée, l'**U2P** confirme que sa préoccupation première demeure le bon usage partagé de la voirie (accès aux commerces par les livreurs et clients, accès aux cabinets médicaux, etc.) Il y a une nécessité de concertation approfondie avec toutes les catégories d'acteurs concernés pour parvenir à la meilleure situation d'équilibre possible.

La **CFDT** salue le travail mené tout en regrettant que le volet économique n'ait pas été plus approfondi. Elle soutient la proposition de l'ADEME en annexe du rapport, de lancer une étude sur la compétitivité des entreprises.
Des études internationales récentes offrent des pistes intéressantes en la matière.

La **CFE-CGC** partage sa vision de long terme sur le comportement des consommateurs, pariant sur la disparition du vélo à assistance électrique traditionnel au profit de « cyclo » davantage assimilé à des scooters électriques (effet de mode).
L'organisme souligne l'importance de développer des bornes de recharge, sur les lieux de travail, pour inciter l'utilisation quotidienne des vélos à assistance électrique ; l'autonomie constituant encore un frein majeur à l'essor de ces produits.
FNH rappelle sa participation au groupe de travail, ainsi que son soutien à ce texte qui est une véritable feuille de route vers une mobilité seine, créatrice d'emplois et vertueuse. Force est de constater que la pratique du vélo progresse en France de manière inégale et avec retard comparativement à de nombreux autres pays européens. FNH appelle donc à mettre en œuvre sans plus tarder des mesures ambitieuses et concrètes pour les mobilités actives, parallèlement

à la poursuite de travaux de recherche (sur l'accidentologie, les retours sur investissements, etc.).

Le texte ainsi discuté va dans le sens d'une stratégie de mobilité adossée à la programmation pluriannuelle d'énergie dont l'objectif fixe à 12 % la part de vélos dans les villes françaises en 2028.

FNH souhaiterait dès lors qu'un tel document préfigurateur soit transposé en avis du CNTE.

Sylvie Banoun répond :

- Les engins de déplacement personnels permettant de circuler entre 6 et 25 km (gyropode, trottinette) ne sont pas encadrés, ce qui a des incidences sur la sécurité des utilisateurs et des piétons. Le groupe de travail réfléchit à la création d'un statut afin d'assimiler ces engins à un cyle, induisant plusieurs règles de sécurité.
- Revaloriser l'indemnité kilométrique vélo apparaît d'autant plus opportune que la distance indemnisée à ce jour (4 km) ne correspond pas à la distance moyenne des trajets domicile-travail (7,2 km). Revaloriser le système d'indemnisation volontaire doit s'accompagner d'un travail de conviction auprès des entreprises qui finalement, y trouveraient leur compte : moins d'absentéisme, moins de retards liés à l'engorgement des transports en commun, une plus grande ponctualité et une meilleure productivité.
- Il n'existe pas de plan vélo proprement dit mais un plan des mobilités actives, dont un bilan a été mené en 2015 ; l'essentiel de ses actions se consacrait à l'adaptation du code de la route (ex : la métropole de Grenoble a réglementé à 30 km/h la vitesse dans le centre-ville).
- Il faut effectivement renforcer la continuité des itinéraires piétons, cyclistes et intermodaux, par exemple pour la fluidité des trajets à vélo du domicile à une gare (ce qui nécessite des parcours plus sécurisés et l'installation de garage à vélos).
- La prise en charge des investissements demeure un enjeu fort.
- Les détails de la réflexion du PNUE ne sont pas connus des intervenants.
- La question des vélo-bus est complexe, car il s'agit de démarches portées par des parents.
- Une enquête nationale « transport/déplacement » sera menée en 2018 ; elle contiendra un volet sur les vols et le stationnement des vélos.
- En cas de pic de pollution, le fait de pédaler n'en accentue pas les effets négatifs sur la santé ; contrairement à la sédentarité. A titre d'illustration, les élèves de 4^{e} ont aujourd'hui des capacités cardiorespiratoires diminuées de 25 % par rapport aux années 1960.
- Elle adhère à l'idée d'une feuille de route nationale pour mettre en œuvre la stratégie de mobilités propres.
- La recharge des batteries électriques ne nécessite aucun équipement particulier ; une prise classique suffit.

La commissaire générale entend la suggestion d'un avis du CNTE sur le sujet, à valider en interministériel et lorsque le texte du groupe de travail sera plus abouti.

5/ Réduction des émissions de polluants atmosphériques par les navires

Hervé Brulé, adjoint au directeur des Affaires maritimes et **Damien Chevallier, adjoint au sous-directeur de la sécurité maritime**, présentent l'état d'avancement des travaux.

Au-delà des incidences sanitaires connues de tous, **Hervé Brulé** souhaite concentrer son propos sur la réglementation existante et les marges de progrès en cours de réflexion.

Il précise tout d'abord que la teneur en souffre des carburants est limitée à 0,1 % dans les zones spéciales (Manche/Mer du Nord/Mer Baltique ; USA/Canada). Ailleurs, cette teneur s'établit en moyenne à 3,5 % et sera réduite 0,5 % dès 2020 suite à une nouvelle réglementation de l'organisation maritime internationale.

À ces normes, s'ajoutent des obligations spécifiques dans les eaux communautaires, notamment pour les transports à passager (1,5 % et moins de 0,5 % en cas d'escale supérieure à 2h).

Il existe trois modalités complémentaires de contrôle : revue documentaire, vérification des installations, analyse du carburant via différents prélèvements. Selon cette méthode, 7 procés-verbaux ont été établis en 2016 (sans retour du Procureur de la république pour l'instant).

Concernant les oxydes d'azote ensuite : la réglementation prévoit dans la zone spéciale USA/Canada (et Manche/Mer du Nord/Baltique à partir de 2021) un niveau de référence de 80 % en dessous du niveau de l'année 2000 (-20 % dans les autres zones).

Damien Chevallier ajoute que de nombreuses actions sont en cours dans les ports français pour encourager la réduction des émissions de polluants atmosphériques :

- Déploiement du GNL pour le transport routier aussi bien que maritime (à base de méthane)
- Depuis mi-janvier, utilisation de bornes électriques par les ferrys desservant la Corse (il s'agit d'un test, accompagné d'une étude sur le réseau électrique sur les quais pour les navires et paquebots, pour préparer le déploiement d'ampleur)

Sur la base de ces constats, l'administration a mis à jour quatre axes de travail qu'il convient d'approfondir avec les acteurs concernés (armateurs, associations, élus) :

- La gestion de la zone méditerranéenne, qui est à ce jour est soumise à la réglementation générale alors que le trafic maritime y est de plus en plus dense (développement de l'électricité à quai, projet de création d'une zone de réduction des émissions en méditerranée à discuter avec les autres états concernés).
- L'amélioration des contrôles : la France est candidate à une expérimentation proposée par l'organisation maritime internationale pour surveiller l'épandage de carburants des navires à l'aide de drones.
- La maîtrise de l'émission de particules fines : un groupe d'experts doit être créé pour établir un état des lieux et améliorer le champ de la connaissance à ce sujet ; une feuille de route pourra être élaborée dans un second temps.
- Le raccordement des navires électriques, qui nécessite des études approfondies et spécifiques à chaque port (en cours).

La discussion est ouverte.

La **CGT** expose quatre remarques issues de la consultation des marins adhérents au syndicat :

- Souhait d'avoir plus d'informations sur le développement de l'électricité à quai dans les grands ports maritimes.
- Alerte sur le risque de dumping environnemental lié à la différence des réglementations en termes de teneur en souffre sur la scène internationale.

- Encouragement pour le développement d'une vision industrielle anticipée afin de concevoir les navires « plus durables » du futur.
- Soutien total à l'axe de travail ciblant la Méditerranée, présenté par les intervenants.

Les Amis de la Terre demandent plus d'informations sur les contrôles de la teneur en souffre des carburants, plus particulièrement sur la méthodologie des prélèvements.

La mise à l'agenda de cette thématique est très appréciée par **FNE.** L'ONGE est favorable à la mise en place d'un groupe d'experts et, plus généralement,
à l'élargissement de la réflexion aux acteurs volontaires, FNE ayant des pistes de recommandation à partager. Elle demande enfin des informations sur la transparence des résultats des contrôles effectués.

Surfrider rejoint les propos de FNE et confirme son intérêt pour participer au groupe d'experts en passe d'être créé.

L'adjoint au directeur des Affaires maritimes et l'adjoint au sous-directeur de la sécurité maritime répondent :

- Le PIA (plan d'investissement d'avenir) est mobilisé pour aider les armateurs souhaitant s'équiper en vue de réduire leurs émissions de soufre.
- Il y a effectivement des inquiétudes du milieu marin sur les incidences économiques des réglementations ; la distorsion de concurrence n'est cependant plus d'actualité puisque tous les armateurs trans-manches sont désormais concernés par les mêmes règles.
- Le groupe de travail se consacrera dans un premier temps aux particules fines ; il pourrait être envisagé de l'élargir à d'autres sujets ensuite.
- Plus généralement, la concertation sera encouragée.
- Le régime de contrôle existant est particulièrement détaillé et harmonisé au niveau communautaire. La méthodologie déclinée dans plusieurs notes techniques s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue ; les drones en constituent une nouvelle étape.

6/ Point sur la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable (ODD)

Vanessa Lorioux, Cheffe de la Délégation au développement durable introduit son propos par quelques informations-clés:

- Au nombre de 17, les ODD ont été adoptés par l'ONU (193 pays) le 25 septembre 2015
- Il s'agit d'un agenda universel, concernant tous les pays
- Ils s'inscrivent dans une vision particulièrement transversale et systématique que l'on peut illustrer au travers des « 5 P » déjà présentés au CNTE.
- Leur élaboration et leur mise en œuvre repose sur une démarche nécessairement partenariale, retranscrite dans l'ODD dédié n°17.

Elle rappelle que des points d'information sont régulièrement réalisés, lors de plénières du CNTE ou en ateliers; également auprès du Conseil national du développement et de la solidarité internationale.
La commission spécialisée du CNTE sur les indicateurs a récemment été consultée sur la proposition d'indicateurs ODD d'Eurostat, pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 au niveau de l'Union européenne.

Vanessa Lorioux annonce en outre que le Forum Politique de haut niveau (FPHN) se tiendra du 11 au 19 juillet 2017 à New York autour du thème suivant : « Éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde changeant ».
Cette édition sera l'occasion d'un focus sur les ODD n°1 (pauvreté), n°2 (sécurité alimentaire et agriculture durable), n°3 (santé et bien-être), n°5 (égalité Femme-Homme), n°9 (infrastructures et innovation) et n°14 (vie aquatique marine).
40 pays volontaires présenteront leur revue nationale ; une délégation française participera aux travaux et discussions programmées.

Les axes de travail du MEEM, sous le pilotage de la commissaire générale également déléguée interministérielle pour la mise en œuvre de l'agenda 2030, sont au nombre de trois :

- Organisation de la contribution de l'État à la mise en œuvre des ODD
- Information et sensibilisation pour faciliter l'appropriation des ODD
- Mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société pour les ODD

Chaque ministère pilote d'un ou plusieurs ODD est désormais invité à organiser un forum de concertation pour lancer la mise en œuvre.

Le CNTE et les autres organismes concernés (CNDSI, conseil national de l'éducation, etc.) seront de nouveau réunis au printemps afin de travailler à la priorisation des cibles et à la préparation de la contribution française en vue du prochain FPHN.

La commissaire générale précise que la méthodologie française est en phase de rodage ; le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) devrait disposer prochainement d'une lettre de mission pour examiner les politiques publiques du MEEM à l'aune des ODD ; elle espère que les autres ministères en feront autant, via leurs corps d'inspection ou par d'autres mécanismes.

Parallèlement, le commissariat général au développement durable mobilise le réseau territorial du MEEM et va à la rencontre de l'ensemble des acteurs engagés pour l'agenda 2030 pour créer une dynamique collective partout en France: groupement d'entreprises, associations, collectivités, etc. Une plateforme sera mise en place pour encourager le partage d'informations entre acteurs.

La **CPME** annonce être partenaire du tour de France des ODD lancé par Global Compact et plus généralement, être sensible aux enjeux contenus dans l'agenda 2030.

7/ Clôture de la séance

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, **la commissaire générale** clôt la réunion.

Annexe 1 : Liste des participants

ORGANISME	Prénom	NOM	Statut
Membres de droit			
CGDD	Laurence	MONNOYER-SMITH	Commissaire générale au développement durable
Collège Collectivités territoriales			
AMF	Denis	MERVILLE	Suppléant
AMF	Gwenole	STEPHAN	Suppléant
Collège Syndicats salariés			
CGT	Francis	COMBROUZE	Suppléant
CFDT	Sophie	GAUDEUL	Suppléante
FO	Yves	GIQUEL	Suppléant
FO	Elisabeth	PINTO	Titulaire
FO	Laura	PICAVEZ	Experte
CFTC	Patrice	LE ROUÉ	Suppléant
CFE-CGC	François	MOREUX	Titulaire
CFE-CGC	Jean-Christophe	CARTERON	Expert
Collège Employeurs			
MEDEF	Laurence	ROUGER-DE-GRIVEL	Suppléante
MEDEF	Philippe	PRUDHON	Suppléant
MEDEF	Olivier	VIANO	Expert
CGPME	Jean-François	CARBONNE	Titulaire
CGPME	Sandrine	BOURGOGNE	Suppléante
FNSEA	Kristell	LABOUS	Experte
U2P	Nathalie	ROY	Suppléante
Collège ONG			
Amis de la Terre	Louis	COFFLARD	Suppléant
LPO	Yves	VERILHAC	Suppléant
FNE	Denez	L'HOSTIS	Suppléant
FNE	Charlotte	LEPÎTRE	Experte
FNH	Marie	CHERON	Experte
WWF	Isabelle	LAUDON	Titulaire
Humanité & Biodiversité	Justine	ROULOT	Suppléante
RAC	Pierre	PERBOS	Titulaire
RAC	Olivier	SCHNEIDER	Expert
Surfrider	Diane	BEAUMENAY-JOANNET	Experte

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Procès-verbal de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 13 avril 2017

Annexes :

- *Liste des membres participants par organisme*

Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire générale au développement durable remercie les membres pour leur participation à ce dernier CNTE de la mandature.

La commissaire précise qu'un document de bilan sur l'importance du travail réalisé par le CNTE depuis sa création a été élaboré, il est remis sur table. A titre d'illustration, le CNTE a produit 25 avis et suivi 448 mesures depuis 2013.

Elle partage avec les membres les remerciements sincères de la ministre, Ségolène Royal.

Elle présente l'ordre du jour.

1/ Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

Laurence Monnoyer-Smith rappelle que la concertation nationale pour un nouveau PNACC a été engagée au second semestre 2016 ; il est désormais à mi-parcours.
Cette concertation vise à préparer la révision du PNACC 2011-2015 en élaborant des recommandations ; elles seront finalisées en juillet 2017.

Il s'agit aujourd'hui de présenter l'avancée des travaux des six groupes de travail.

> **Pascal Dupuis, chef du service du climat et de l'efficacité énergétique**, apporte quelques éléments de contextualisation : Stratégie d'adaptation au changement climatique (2006), Stratégie nationale bas carbone (SNBC) prévue par la loi de transition énergétique pour une croissance verte (2015) en cours de révision pour y intégrer des éléments d'adaptation, Accord de Paris (2015).

En tenant compte de ce contexte et des recommandations de l'évaluation (nécessité d'un PNACC plus stratégique et davantage territorialisé), l'élaboration d'une nouvelle édition du PNACC a été lancée.
Sa méthodologie a été définie lors de la Conférence environnementale de 2016, autour de 6 axes de travail : gouvernance et pilotage, connaissance et information, prévention et résilience, adaptation et préservation des milieux, vulnérabilité des filières économiques et renforcement des actions internationales.

Chacune de ces dimensions fait l'objet d'un groupe de travail, dans lesquels les membres du CNTE ont été associés.

Les attendus de ces groupes de travail sont au nombre de quatre :

- Recommandations techniques pour chacun des thèmes traités
- Objectifs et argumentaires sur les enjeux
- Éléments de mise en œuvre (délais, coûts, effets induits…)
- Acteurs mobilisables

Les propositions ressorties des réunions de groupe seront présentées en séminaire au début du mois de juillet 2017 ; leur compilation dans un rapport final marquera la fin des travaux. Ce document pourra être soumis au CNTE à l'automne via la Commission spécialisée ONERC.

Le **RAC** salue les travaux menés auxquels ont concrètement contribué la société civile. L'ONGE alerte sur l'importance de flécher les financements climats vers l'adaptation et demande à la France de tenir ses engagements à ce sujet (1 milliard d'euros d'ici 2020), notamment au bénéfice des pays en développement.

Régions de France confirme que le PNACC est effectivement difficile à intégrer dans les schémas régionaux ; il serait souhaitable que les travaux en cours facilitent la transposition territoriale dès à présent.

FNE salue la phase de concertation en cours et appelle à une meilleure articulation entre adaptation et atténuation dans le futur plan (au-delà d'une simple mention). L'ONGE attire également l'attention des services sur l'opportunité de prendre toute la mesure des recommandations de l'évaluation du premier PNACC d'une part et de l'ensemble des contributions des groupes de travail d'autre part.

Pascal Dupuis prend note des alertes qui seront transmises aux groupes de travail compétents. Il précise que les élus locaux sont associés aux groupes de travail.
Il rappelle que la SNBC sera le document clé pour articuler au mieux atténuation et adaptation.

La **CGT** rappelle que l'évaluation du PNACC n°1 soulignait le défaut de précisions quant aux moyens, priorités et modalités de suivi ; cela constitue une piste d'amélioration centrale pour l'élaboration du nouveau PNACC qui devra préciser de manière fine les moyens disponibles. Le syndicat attire l'attention de l'administration sur la conjonction des agendas de la revue du PNACC et de la révision du contrat d'objectifs et de performance (COP) de Météo France.

La commissaire générale précise que ce dernier vient d'être signé.

2/ Stratégie à long terme pour mobiliser les investissements dans la rénovation du parc national de bâtiments à usage résidentiel et commercial, public et privé (délibération)

Laurence Monnoyer-Smith rappelle en introduction qu'une première stratégie française a été adoptée en 2014 en vue de mobiliser les investissements dans la rénovation du parc national de bâtiments et de saisir les possibilités de croissance et d'emploi dans tous les secteurs attenants au domaine de la construction. En application de l'article 4 de la directive 2012/27/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012, le ministère Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM) a rédigé un rapport de mise à jour de la stratégie.

Aurélie Deregnaucourt, chef du bureau de l'économie de la construction et de l'outre-mer, présente le rapport.

Elle précise pour mémoire le contenu de la stratégie en cours de mise à jour :

- une présentation synthétique du parc national de bâtiments fondée sur un échantillonnage statistique ;
- l'identification des approches rentables de rénovations adaptées au type de bâtiment et à la zone climatique ;
- des politiques et mesures visant à stimuler des rénovations lourdes de bâtiments qui soient rentables, y compris des rénovations lourdes par étapes ;
- des orientations vers l'avenir pour guider les particuliers, l'industrie de la construction et les établissements financiers dans leurs décisions en matière d'investissement ;
- une estimation des économies d'énergie attendues (cadre SNBC).

Elle a pour objet d'identifier des solutions rentables de rénovation pour des bâtiments-types et de maximiser les gains énergétiques en aboutissant à un gain financier sur 30 ans.

Aurélie Deregnaucourt fait le point sur l'ensemble des politiques publiques concourant à la rénovation des bâtiments ; le rapport traite en détail leurs contenus, moyens, modalités de suivi, et pistes d'amélioration.

Sur le plan des aides par exemple, le rapport de mise à jour de la stratégie précise :

- des grands principes à suivre : stabilité, simplicité, lisibilité, meilleure association des réseaux d'acteurs (bancaire, professionnel, immobilier…) et des territoires ;
- des éléments de réflexion et pistes de travail : sur la définition d'un régime d'aide incitant les rénovations globales ; sur le possible conditionnement de l'aide à une logique de résultat (révision de la directive DPEB). sur la priorité donnée en termes de financement, aux CEE 4^{e} période ; sur le rôle accru des collectivités (tiers financement, plateforme territoriale de la réforme énergétique) ; sur l'accompagnement des professionnels et des ménages ; sur l'innovation.

Suite à la présentation synthétique du rapport, la commissaire générale ouvre la discussion.

L'UNAF remercie l'administration pour ce rapport mais rappelle à quel point il est difficile pour les ménages d'investir dans des travaux de rénovation « dans le bon ordre » pour des raisons de trésorerie, ce même si des aides existent et que des économies à long terme sont prévisibles.
Au-delà de l'aspect thermique, il convient de ne pas occulter l'aspect « confort » et les attentes particulières des familles (par exemple, pour la prise en charge de la dépendance).

Le RAC regrette que les objectifs du rapport ne soient mentionnés qu'en page 57, ce qui complique la lecture de la trajectoire.

U2P remercie la DHUP pour la présentation du rapport et partage trois réflexions :

- Quand la concertation prévue sera-t-elle organisée ?
- Le rapport ne contient pas d'exemples de solution rentable de rénovation pour les commerces.
- Il importe pour l'U2P que les efforts conséquents des acteurs de la filière bâtiment soient davantage valorisés dans le rapport.

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de mer arrive en séance.
Elle remercie les membres du CNTE pour leur travail soutenu ces dernières années et ouvre un aparté pour permettre aux membres du CNTE de l'interpeller.

Le RAC profite de cette occasion pour remercie la ministre de son implication sur les aides à l'achat de vélos électriques et souhaiterait que le CNTE donne un avis sur le plan de mobilité active pour conforter son contenu. La ministre confirme la possibilité d'un vote électronique rapidement.

FNE interpelle la ministre sur le vieillissement des cadres bénévoles des associations et compte sur la lettre de mission dont dispose le CGDD pour accompagner la formation des associations.

De retour sur l'ordre du jour, **le MEDEF** évoque la complexité administrative des différents niveaux d'intervention pour l'efficacité énergétique, qui contraint la lisibilité des dispositifs pour les citoyens. Une concertation avec les professionnels sur le C2E, serait bienvenue pour parvenir à des objectifs effectivement partagés qui ne se traduiraient pas seulement en surcharge financière pour les entreprises.

L'AMF salue le rapport présenté sur la rénovation des bâtiments. L'association insiste sur le fait que la France prend du retard, en premier lieu au regard de la complexité des dispositifs d'aide, difficilement lisibles aussi pour les élus locaux. La loi NOTRE ajoute de nouvelles modifications et ainsi un nouveau degré d'incertitude.
Par ailleurs, l'AMF rappelle les contraintes financières croissantes des collectivités locales, ce qui ralentit certains travaux.

Alain Richard, sénateur, rejoint les propos de l'AMF ; il est vital de stabiliser les dispositifs de financements publics. En outre et de son point de vue, la variation du coût de l'énergie n'est pas prévisible sur toute la durée d'amortissement des travaux. La notion de garantie de résultats suscite la réticence des maîtres d'ouvrage, car elle impose une double rigueur : parvenir à définir des objectifs réalisables d'une part, identifier les bonnes compétences pour mesurer la performance à échéance d'autre part. Il conviendrait que l'État se penche sur ce sujet pour lever les réticences.

Régions de France salue également le rapport qui a le mérite de répertorier les actions engagées ces dernières années. La réussite de la stratégie va dépendre de la confiance établie sur les territoires (interconnaissance des parties prenantes, entre les ménages et les artisans par exemple). Si l'obligation de résultat ne semble pas faire consensus, il faut *a minima* proposer des mécanismes d'évaluation des économies d'énergie réalisées suite aux travaux.
La labellisation RGE des entreprises mériteraient d'être plus ambitieuse en visant la formation de l'ensemble des artisans d'une entreprise labellisée (et pas seulement un employé).

La **FNSEA** insiste sur l'opportunité de produire plus de biomasse pour alimenter des bâtiments biosourcés ; cela permettrait une meilleure valorisation des plants non matures.

La **CGT** approuve les interventions précédentes sur la lisibilité, la résilience, les enjeux territoriaux, la nécessaire montée en puissance des compétences en RGE dans les entreprises. Elle partage une alerte sociale sur l'entreprise SILLIA, constructeur de panneaux photovoltaïque en grande difficulté (risque de liquidation imminent).

Régions de France et la CFDT s'associent à cette alerte sur le devenir de l'entreprise SILLIA qui enverrait un mauvais signal pour l'ensemble de la filière photovoltaïque.

FNE regrette que le rapport présenté se limite à la transposition de la directive européenne alors que l'actualisation de la stratégie aurait dû être l'occasion de décliner les objectifs dédiés de la loi sur la transition énergétique pour la croissante verte (LTECV) de 2015 à l'horizon 2050. L'ONGE regrette ainsi un manque d'ambition et un défaut de rédaction stratégique. Elle demande en outre une consultation du public sur ce rapport, qui était originellement annoncée.

Aurélie Deregnaucourt, bureau de l'économie de la construction et de l'outre-mer, précise que la consultation publique aura lieu suite au CNTE. Ce rapport répond à la directive européenne de 2012 qui fixe l'horizon 2035. Un rapport complémentaire déclinant la LTECV sera élaboré dans un second temps et visera bien l'horizon 2050 ; de très nombreuses études sectorielles sont en cours d'élaboration à ce sujet et seront compilées pour mener ce travail à bien.

La ministre regrette la mécanique bureaucratique qui n'a pas permis d'élaborer un rapport unique, même si ce parti-pris allait au-delà des attentes de l'Union européenne et demande à l'administration d'intégrer autant que possible les remarques du CNTE dans le rapport final. Elle demande également à ce que la dimension partenariale à l'origine de la loi soit valorisée.

La ministre quitte la séance.

L'administration propose d'ajouter une introduction politique et stratégique au projet de rapport pour répondre aux attentes du Conseil ; elle annonce le report du vote, qui sera organisé par voie électronique sur la base du rapport consolidé. Les membres du CNTE sont invités à envoyer leurs modifications sur le rapport à l'administration. Un nouveau calendrier de travail sera proposé aux membres du CNTE sur cette base.

La remise du rapport à l'Union européenne sera également décalée.

3/ Avancement de la feuille de route pour la transition écologique

La commissaire générale rappelle le contexte de cette feuille de route, issus des réflexions de trois tables-rondes thématiques organisées lors de la 4e Conférence environnementale (25 et 26 avril 2016) :

1) Appliquer l'Agenda des solutions pour la croissance verte
2) Impliquer citoyens, territoires et État dans la transition écologique
3) Préserver les milieux pour améliorer la santé et le cadre de vie de tous

Les travaux menés durant la Conférence ont permis d'aboutir à une liste de 12 grands objectifs à mettre en œuvre, déclinés en 40 mesures concrètes et 133 actions à engager.

Guillaume Méheut, directeur de cabinet du Directeur général de l'énergie et du climat, présente au CNTE l'état d'avancement des mesures issues de la table ronde n°1.

La mise en œuvre des actions corrélées à l'objectif 1 (un cadre financier pour des investissements verts et la création d'emploi) est effective, avec deux points seulement qui ont pu être « ralentis » :

- La mise en place d'un prix plancher du carbone national pour le secteur électrique ciblé sur la production de charbon. Il n'apparaît pas possible de mettre en place cette mesure dans des conditions satisfaisantes au niveau national dès le 1er janvier 2017. Toutefois, l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre nationaux, européens et mondiaux a vocation à conduire à moyen terme à l'arrêt de la production d'électricité à partir de charbon sans captage du CO2. La programmation pluriannuelle de l'énergie comporte une orientation annonçant l'arrêt de la production d'électricité à partir de charbon en France à l'horizon 2023, qui doit permettre d'anticiper et d'accompagner cette évolution.
- Les financements internationaux sur l'adaptation ne sont pas à ce jour totalement en accord avec les engagements pris lors de la COP21.

Toutes les actions prévues relatives à l'objectif 2 (accélérer l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans les transports) ont été accomplies ou sont en passe de l'être.

Les principales marges de progrès concernent finalement l'objectif 3 (coalitions et entreprises pour lutter contre le changement climatique), parmi lequel les actions prévues suivantes n'ont pas suffisamment avancé :

- Élaborer les messages à porter au plan international pour illustrer la contribution des politiques de l'emploi et de la formation à la transition écologique
- Communiquer sur résultats des travaux lancés par l'État sur l'évaluation des services rendus par les écosystèmes
- Faciliter la réalisation des projets d'énergies renouvelables en mer en examinant les règles de cohabitation avec les autres activités maritimes
- Décrire les processus de normalisation et leur impact sur l'environnement

Concernant les mobilités actives (objectif 2), **l'UNAF** demande le développement d'aménagements en site propre pour favoriser l'usage du vélo.

François Mitteault, directeur de l'eau et de la biodiversité, présente les avancées de la table-ronde n°3.

Il rappelle que depuis la table-ronde, une loi sur la reconquête de la biodiversité a été adoptée, venant télescoper par certains aspects, la mise en œuvre des 4 objectifs présentés *infra*.

Il propose un focus sur quelques-unes des actions mises en œuvre :

- Parmi l'objectif 9 (améliorer et préserver la qualité de l'eau) :
  - Établissement d'une Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) ; les documents relatifs à chaque bassin sont en cours d'élaboration et seront prêts d'ici la fin de l'année.
  - Afin de réparer les fuites dans les réseaux d'eau et d'assainissement, l'ensemble des Agences de l'eau ont mis en place des appels à projets. En 2016, le montant des aides engagées a été de 170,85 M€, générant 415,8 M€ de travaux, conduisant à un cumul d'aides de 266,85 M€ pour 648,6 M€ de travaux depuis le lancement du plan.
- Relativement à l'objectif 10 (favoriser l'aménagement durable)
  - Un accord a été conclu avec « Plantes et cités » et Natureparif pour intégrer le dispositif « territoires engagés pour la nature » dont le concours « Capitales françaises de la biodiversité ».
  - Afin de développer l'emploi et l'activité dans les filières de l'écoconstruction et des écomatériaux, le Plan bois 2 a été finalisé en 2016 (formation des professionnels, valorisation des feuillus dans la construction, positionnement du bois dans la réhabilitation). Le Plan bois 3 est en cours d'écriture ? à ce stade, en interne à l'administration. Le recours à un taux minimal de matériaux biosourcés a été intégré dans le décret sur l'exemplarité des bâtiments publics (21 décembre 2016).
  - Afin d'encourager la création des observatoires régionaux de consommations des espaces agricoles, naturels et forestiers, une enquête est en cours auprès des observatoires régionaux (et assimilés) ; elle se prolongera en 2017.
- À propos de l'objectif 11 (reconquérir la biodiversité) :
  - La réalisation des Atlas de la biodiversité Communale ou Intercommunale a été finalement dévolue à la nouvelle Agence française de la biodiversité (AFB).
  - De la même manière, l'observatoire national de la biodiversité sera rattaché à l'AFB (en cours) et sa gouvernance sera intégrée au nouveau comité national de la biodiversité.
  - Le renforcement des continuités écologiques entre les espaces en accélérant la restauration des continuités écologiques identifiées dans les schémas régionaux de cohérence écologique, est en cours, en partenariat avec Régions de France.
- Concernant l'objectif 12 (renforcer les actions dans le domaine santé-environnement) :
  - La déclinaison régionale du plan Ecophyto 2 a été relancé, avec l'appui financier des Agences de l'eau.
  - La Loi Biodiversité prévoit dans son article 125 l'interdiction de l'utilisation néonicotinoïdes et de semences traitées avec ces produits à partir du 1er septembre 2018.
  - Au niveau européen et grâce au plaidoyer de la France, la Commission européenne a d'abord sursis à la prolongation de l'autorisation du glyphosate de 15 ans. Suite aux conclusions de l'Agence européenne des produits chimiques qui ne permettent pas de classer le glyphosate comme substance cancérogène, les débats européens doivent reprendre lors du 2nd semestre 2017. La France a d'ores et déjà retiré du marché les préparations à base de glyphosate et de taloamine (132 produits).

- Une expérimentation est en cours pour organiser la séparation des activités de conseil des activités de ventes des produits phytopharmaceutiques. Quatre coopératives d'agriculteurs ont accepté d'y participer.
- La Commission européenne a proposé un premier projet de critères d'identification des pesticides perturbateurs endocriniens en juin 2016, après avoir été condamnée en décembre 2015 pour inaction (la France ayant soutenu la Suède dans son contentieux contre la Commission). Ce projet ne satisfait pas la France à cette heure, notamment sur le niveau de preuve attendu et sur la prise en compte des perturbateurs endocriniens « présumés ».

Humanité Et Biodiversité appelle à arrêter la captation par l'État. des moyens des Agences de l'eau, du Conservatoire du littoral, etc. aujourd'hui plafonnés.

FNSEA partage trois remarques :
- Il pointe un enjeu de cohérence entre les discussions européennes et les ambitions de la FRTE sur les légumineuses.
- L'artificialisation des sols ne doit pas se faire au détriment de l'activité économique agricole.
- Le plan Écophyto 2 n'est pas appliqué de manière harmonisée par les Agences de l'eau.

La **CPME** regrette l'absence de représentants des petites et moyennes entreprises au sein de la gouvernance de l'AFB. Il évoque le décret qui institutionnalise la plateforme RSE, alors qu'aucune consultation n'a été menée à ce sujet en amont ; si cela avait été le cas, la CPME aurait fait des recommandations pour réorganiser le pôle dédié aux acteurs économiques au sein de la plateforme, très hétérogène.

Le **MEDEF** souscrit aux propos de la CPME sur la plateforme RSE.
L'organisation rappelle son engagement fort en matière d'accompagnement des entreprises pour une bonne prise en compte de la biodiversité. Il est effectivement dommage que les entreprises ne soient pas davantage associées, dans la gouvernance de l'AFB, mais aussi dans les différentes études en cours sur la biodiversité.
Le MEDEF se déclare enfin très satisfait de la consultation qui sera organisée sur le système d'information sur la nature et les paysages et rappelle le souhait des entreprises d'y être associées.

La **CGT** s'interroge sur la méthodologie de rapportage, constatant que la définition de niveaux d'atteinte intermédiaire aurait fait sens pour certaines actions. Il alerte sur les écarts persistants entre les objectifs et les moyens dans le domaine de l'eau et de la biodiversité (ex : captage en eau potable). Il rejoint à cet égard les propos de Humanité et Biodiversité sur les moyens des acteurs-clés.
Il informe le CNTE que les 4 représentants des travailleurs au sein de la gouvernance de l'AFB ont voté contre la création d'un parc marin en Martinique, car aucune création d'emplois n'y est adossée.

Dans le domaine de l'eau, **l'UNAF** appelle à ce que la préservation des captages soit privilégiée plutôt que la dépollution en aval. Sur l'aménagement durable, l'Union plaide pour une densification qui préserve les espaces verts en ville et promeuve le développement de l'agriculture urbaine.
Elle rappelle que les cancers des enfants ont augmenté de 13 % et s'inquiète du rôle des perturbateurs endocriniens à ce sujet.

La commissaire générale précise que le CNTE n'a pas compétence sur la plateforme RSE, dont le CGDD se désengage progressivement. Le comité de pilotage ERC se réunit la semaine prochaine et les membres du CNTE y sont invités ; il s'agira d'une séquence spéciale sur l'évitement. Elle informe enfin les membres du CNTE de la préparation d'un plan national de recherche sur les perturbateurs endocriniens.

François Mitteault, directeur de l'eau et de la biodiversité, se félicite de la prise de conscience collective dans notre société sur la biodiversité et les sujets de santé/environnement.
Il partage les commentaires émis sur le risque de plafonnement des ressources affectées. Il propose en outre d'approfondir le sujet des légumineuses qui pourraient être développées selon lui sur des zones de captage, de manière intelligente. Pour préserver les captages et la qualité de l'eau, une réflexion collective doit être poursuivie.
Il rappelle que les Agences de l'eau ont reçu des consignes très précises pour la mise en œuvre du plan Eco-phyto 2 et que l'administration centrale ne dispose à ce jour d'aucune alerte particulière à ce sujet.
Concernant l'AFB : François Mitteault précise que son conseil d'administration ne dispose que de 43 sièges. Des comités d'orientations thématiques seront créés et pourront ainsi associer plus largement les parties-prenantes à la gouvernance de l'Agence. Il rappelle cependant que le rôle de conseil stratégique au gouvernement est dévolu au comité national de la biodiversité, une instance plus ouverte.
Les systèmes d'information vont être administrés par l'AFB ; leur ligne directrice commune consiste en une plus grande ouverture des données vers la société et les territoires.

Il partage le constat d'une inadéquation entre les moyens dédiés à l'eau et à la biodiversité et leur niveau de priorité. La montée en puissance de ces politiques demeure un défi pour le ministère.
Il constate le rythme soutenu de création des aires maritimes protégées, dont les parcs naturels marins, avec une dotation d'effectifs supplémentaires de 25 ETP environ.

Laurence Monnoyer-Smith, commissaire générale au développement durable, présente les avancées de la table-ronde n°2 (impliquer les citoyens, les territoires et l'État dans la transition écologique).

> L'axe sur l'ouverture des données a relativement bien avancé ;la fonction de superviseur de données au sein du ministère été créée par décret. Un important travail a été mené avec la *green tech* ainsi que dans le cadre du partenariat pour un gouvernement ouvert. Les données relatives au transport et au secteur forestier sont plus complexes à ouvrir (travail en cours).
> Les territoires à énergies positives ont connu un réel engouement : plus de 500 territoires ont été labellisés (10 000 communes), notamment en outre-mer. Environ 600 millions d'euros ont fait l'objet de conventionnement.

L'accompagnement des transitions professionnelles vers les métiers «verts» a particulièrement bien avancé, grâce au développement et l'appropriation d'un kit dédié. Le travail sur les plans d'emplois et de compétences reste à mener, avec France Stratégie au niveau national et le Haut-Commissariat à l'égalité des territoires pour l'échelle régionale.

En ce qui concerne l'objectif 7 (construction du cadre de la transition énergétique et écologique avec les citoyens), la commissaire rappelle l'adoption de la Charte de la

participation du public. Une réunion du Comité de la charte aura lieu la semaine prochaine, pour réaliser un premier bilan et préfiguré le centre de ressources.
Les ODD constituent également un cadre de co-construction. La participation de la France au dernier forum politique de haut niveau (FPHN) s'est appuyée sur des ateliers collaboratifs. Une gouvernance ouverte a été créée, au-delà du niveau interministériel. Une plateforme de la société civile a également été initiée.
L'adoption du projet de Loi Égalité Citoyenneté a permis de faire avancer la mesure relative à l'engagement citoyen pour l'accompagnement de la transition écologique ; la mission dévolue au CGEDD pour former les dirigeants bénévoles d'associations environnementales (mesure 7c) a pris du retard pour des raisons purement administratives. Elle fait désormais l'objet de toute l'attention de la commissaire générale, qui s'assurera de son lancement rapide.
Laurence Monnoyer-Smith informe enfin les membres du CNTE de la toute récente finalisation du plan interministériel « administration exemplaire ».

L'UNAF s'interroge sur le partage de données des usagers, et les risques que cela peut induire, pour favoriser l'autopartage.

FNE revient sur la mesure 7C, qui date de la première conférence environnementale et qui est essentielle pour un partenariat de qualité entre l'État et les ONGE, par exemple lors de médiations sur le terrain. Il s'agit d'un besoin urgent notamment pour assurer le renouvellement des cadres bénévoles. D'autant que les associations gèrent des milliers d'emplois en France.

4/ Information sur les Objectifs de développement durable – ODD

Laurence Monnoyer-Smith rappelle la tenue d'ateliers dédiés aux ODD, le 18 avril prochain, pour discuter du mode de redevabilité de la France lors du prochain FPHN et de la gouvernance multi acteurs pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 en France.
La semaine du développement durable en Juin aura pour thème les ODD.
La commissaire générale s'engage à revenir régulièrement vers le CNTE pour lui présenter les avancées sur cet important chantier.

Elle précise que l'Insee a identifié les 110 indicateurs français d'ores et déjà disponibles en France pour mesurer la mise en œuvre des ODD sur notre territoire. Une commission spécialisée se réunira dès le mois de mai pour suivre ces indicateurs et en proposer des complémentaires.

Marie-Hélène Aubert, Conseil général de l'environnement et du développement durable, présente la lettre de mission que lui a confiée le CGDD pour une revue des politiques du ministère de l'environnement à l'aune des ODD.
Elle est accompagnée dans cette mission par Geneviève Besse et Philippe Bellec, (IGADD, inspecteurs généraux de l'administration du développement durable).

La lettre de mission du CGEDD comporte 4 objectifs :

- une note stratégique globale, rendue le 17 février à la ministre, qui souligne notamment l'importance d'un portage politique au plus haut niveau des ODD, et d'une implication forte de la société civile pour l'élaboration d'un agenda de l'action, si l'on vise à une réelle prise en compte.
- un travail méthodologique et statistique à même de mesurer l'écart entre les performances de la France et les cibles des ODD (« gap analysis »). Elle rappelle la publication du premier rapport de l'Insee à ce sujet, le 24 mars dernier.

- des recommandations en matière d'adaptations et d'inflexions des politiques publiques actuelles du MEEM, traçant une ébauche de plan d'action conforme aux objectifs de l'Agenda 2030.
- un travail plus approfondi sur les ODD 9 et 14, traités lors du FPHN en juillet 2017.

Marie-Hélène Aubert précise que la mission sera amenée à traiter plus précisément quatre questions :
1/Comment assurer concrètement la mise en œuvre transversale des ODD ? Vers une forme de révolution administrative qui induit de mobiliser les différents services, d'affiner le pilotage interministériel, d'encourager un portage par Matignon pour assurer la meilleure déclinaison possible des ODD dans les politiques publiques, comme c'est le cas en Norvège, en Suisse, en Chine…

2/Comment créer une nouvelle dynamique de la société civile autour des ODD, en s'appuyant sur l'expérience COP21 ? Via la pérennisation des plateformes thématiques issues de la COP21 et d'autres COP environnementales (biodiversité et désertification) par exemple, ou encore en instaurant un dialogue régulier avec les parties prenantes, en articulant CNTE et CNDSI notamment, conférence sociale et conférence environnementale.

3/Comment définir des priorités ODD pour la France ? La France doit établir un diagnostic lisible et partagé pour identifier des objectifs prioritaires pour le MEEM en fonction des points faibles repérés. L'Iddri a débuté un travail à ce sujet. Cela nécessite une posture d'auto-analyse critique et d'humilité.

4/Comment proposer une vision globale de moyen et long terme, au-delà des rapportages annuels au FPHN ? Ici est recherché le lancement d'une démarche collective et structurelle, en lien avec France Stratégie, le CESE, les Conseils prospectifs et stratégiques des ministères. Il pourrait être intéressant de rendre des comptes annuellement au Parlement pour qu'il s'empare du sujet, via les Commissions du développement durable ; également mobiliser intellectuels et scientifiques, les agoras citoyennes, etc.

Les membres du CNTE seront bien sûr sollicités dans le cadre de cette mission.

Laurence Monnoyer Smith précise que le MEEM démarre cette évaluation des politiques publique avant les autres ministères, dans un souci d'exemplarité.

Le **MEDEF** souligne la mobilisation des entreprises au sujet des ODD, bien perçus comme une démarche structurées et structurantes d'autant plus qu'ils n'occultent pas la croissance économique. Elle précise que les entreprises seront amenées à jouer un rôle essentiel, par exemple via leur démarche RSE. Il est important que l'État valorise cet engagement des entreprises françaises et contribue à étendre cette dynamique aux PME.
Le MEDEF appelle enfin à ce que ces travaux s'inscrivent précisément dans le cadre européen.
FNH se réjouit de la redynamisation de la thématique du développement durable grâce aux ODD et de l'articulation nationale/internationale qu'ils suggèrent. La société civile est prête à contribuer activement à ces sujets.

Laurence Monnoyer-Smith salue ces interventions qui s'inscrivent en cohérence avec l'ODD17 et plaide pour une action particulièrement pragmatique en France pour la mise en œuvre de ce système complexe.

Elle remercie sincèrement les membres du CNTE pour leur implication ces deux dernières années et leur donne rendez-vous suite aux élections présidentielles.

6/ Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la Commissaire générale au développement durable clôt la séance.

Annexe 1 : Liste des membres participants

ORGANISME	Prénom	NOM	Titre
Membres de droit			
Commissaire générale au développement durable	Laurence	MONNOYER-SMITH	
CESE	Anne-Marie	DUCROUX	
Collège Collectivités territoriales			
Régions de France	Agnès	LANGEVINE	Suppléante
Régions de France	Dominique	RAMARD	Titulaire
AMF	Denis	MERVILLE	Titulaire
Collège Syndicats salariés			
CGT	Francis	COMBROUZE	Suppléant
CGT	Isabelle	ROBERT	Suppléante
CGT	Jean-Philippe	GASPAROTTO	Suppléant
CFDT	Gérald	DUMAS	Titulaire
CFDT	Sophie	GAUDEUL	Suppléante
FO	Zaïnil	NIZARALY	Suppléant
CFTC	Denis	LAVAT	Titulaire
CFTC	Patrice	LE ROUÉ	Suppléant
Collège Employeurs			
MEDEF	Vincent	MAGES	Titulaire
MEDEF	Philippe	PRUDHON	Suppléant
MEDEF	Isabelle	MULLER	Titulaire
MEDEF	Christine	GOUBET-MILHAUD	Titulaire
CPME	Jean-François	CARBONNE	Titulaire
CPME	Florian	MASSEUBE	Suppléant
FNSEA	Olivier	DAUGER	Suppléant
FNSEA	Carole	LE JEUNE	Experte
FNSEA	Louis	CAYEUX	Suppléant
U2P	Nathalie	ROY	Suppléante
U2P	Sandrine	BIZE	Suppléante

ORGANISME	Prénom	NOM	Titre
Collège ONG			
Amis de la Terre	Louis	COFFLARD	Suppléant
LPO	Maud	LELIEVRE	Suppléante
FNE	Michel	DUBROMEL	Expert
FNE	Adeline	MATHIEN	Experte
FNH	Cécile	OSTRIA	Titulaire
Humanité et Biodiversité	Bernard	CHEVASSUS-AU-LOUIS	Titulaire
RAC	Anne	BRINGAULT	Suppléante
RAC	Benoït	HARTMANN	Expert
Membres associés			
CLCV	Ann-Gael	BEARD	Titulaire
UNAF	Dominique	ALLAUME-BOBE	Titulaire
CNAJEP	Hervé	PREVOST	Titulaire
FNC	Claude	BUSSY	Suppléant
Collège parlementaire			
Sénat	Alain	RICHARD	
Établissements publics ou organismes			
ADEME	Nadia	BOEGLIN	Suppléante
CCI France	Arnault	COMITI	Expert
APCMA	David	COHIN	Suppléant
MEEM			
CGEDD	Marie-Hélène	AUBERT	
DGALN-DEB	François	MITTEAULT	
DGALN-DEB	Guglielmina	OLIVEROS-TORO	
DGITM	Marc	SANDRIN	
DGITM	Marina	LAGUNE	
DGEC	Guillaume	MEHEUT	
DGEC-ONERC	Pascal	DUPUIS	
DGEC-ONERC	Sylvain	MONDON	
DGEC-ONERC	Eric	BRUN	

ORGANISME	Prénom	NOM	Titre
MEEM (suite)			
DHUP	Richard	DANJOU	
DHUP	Aurélie	DEREGNAUCOURT	
DHUP	Romain	GAETA	
DGPR	Loïc	BEROUD	
DGPR	Vincent	COISSARD	
DPMA	Laurent	BOUVIER	
CGDD	Sylvie	DIDIER	
CGDD	Vincent	LICHERON	
CGDD	Mathilde	WOUTS	
CGDD	Hugues	RENARD	
CGDD	Catherine	VACHIA	
CGDD	Erwin	RILLET	
CGDD	Elodie	HAZARD	
Hauts fonctionnaires au développement durable			
Premier ministre	Christian	ALBENQUE	
Ministère Logement	COLAS	DURRLEMAN	
Ministère de l'Outre-Mer	Marie-Laurence	TEIL	
Ministère Agriculture	Jean-Jacques	BENEZIT	
Ministère Agriculture	Axelle	BRETON	
Ministère de la Culture	Olivier	LERUDE	
Ministère de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur	Jean-Michel	VALANTIN	
Ministère de la Recherche	Didier	HOFFSCHIR	

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Procès-verbal de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 10 juillet 2017

Annexes :

- *Liste des membres participants par organisme*
- *Liste des organismes*

Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, ouvre la séance et salue les personnes présentes.

Il rappelle que la transition écologique est une période d'inconnu puisqu'elle nous emmène vers un nouveau monde. Quelles que soient les priorités, elles ne pourront aboutir que si elles sont partagées et coconstruites. C'est pourquoi il faut être radical dans les objectifs et l'ambition, et ouvert dans les modalités. Il souhaite engager de manière profonde et irréversible les mutations, avec la compréhension de chacun, dans l'intérêt de tous. La transition doit être actée sur trois ou quatre grands sujets afin que les choses aillent beaucoup plus vite et beaucoup plus loin. Les objectifs doivent être non négociables dans leurs finalités afin que les contraintes se transforment progressivement en opportunités et que l'on construise l'avenir ensemble plutôt que de le subir.

Les sujets écologiques doivent être ancrés dans la modernité. Le ministre insiste sur la nécessité de ne pas les opposer au social ni à l'économique, de combiner le court et long termes et de ne pas faire de la complexité un prétexte pour ajourner ou ne pas faire.

Le ministre illustre son propos introductif par le Plan climat, présenté le 6 juillet, qui va permettre d'enclencher de profondes transformations dans de nombreux domaines et amènera du bien-être et de l'équité, notamment entre États.

Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire générale au développement durable, rappelle l'ordre du jour de la séance.

Elle invite également les membres du CNTE à faire connaître, avant le 15 septembre, leur souhait de participer à la nouvelle commission spécialisée permanente d'orientation de l'action de l'ONERC (Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique), dont la première réunion aura lieu le 12 octobre 2017 (trois réunions par an), sous la présidence du sénateur Ronan Dantec. Elle remercie également les membres du CNTE qui ont fortement participé aux groupes de travail sur le PNACC (plan national d'adaptation aux changements

climatiques) et dont le séminaire de restitution s'est tenu le 4 juillet (140 personnes, 33 fiches de recommandations).

1/ Les grandes orientations du ministère de la Transition écologique et solidaire

Le ministre rappelle que son cabinet est en cours d'installation sous la direction de Michèle Pappalardo. Deux secrétaires d'État ont été nommés pour le seconder : Brune Poirson et Sébastien Lecornu. Il présente les grands objectifs de sa feuille de route.

1er objectif : climat et transition énergétique

Le ministre entend s'appuyer sur la loi de transition énergétique de 2015 (LTECV) dont les objectifs sont ambitieux et qu'il ne changera pas. Il remarque toutefois que le rythme pour les atteindre n'est peut-être pas encore assez soutenu.

Il précise les moyens qui seront donnés pour les atteindre : – développer les ENR qui ont un potentiel économique et de création d'emplois fort, – réduire la part du nucléaire dans le mix énergétique (dans la planification et non dans l'empressement brutal, notamment avec les contrats de transition écologique, au cas par cas, secteur par secteur), – utiliser l'outil fiscal avec intelligence (taxer la pollution plutôt que le travail).

2e objectif : santé-environnement

Le ministre souligne l'importance d'associer les ministères de la Recherche et de la Santé à ce sujet. Ces trois ministères recevront l'ensemble des acteurs pour bâtir une stratégie de court, moyen et long termes et construire ensemble une vision. Les citoyens étant de plus en plus préoccupés par les questions de santé-environnement, le XXIe siècle sera celui de « l'hygiène chimique ».

Par ailleurs, il souhaite fiabiliser la parole des experts et garantir l'indépendance des chercheurs.

3e objectif : alimentation et agriculture

Le ministre estime qu'on ne pourra avancer durablement qu'avec une harmonie MTES/Ministère de l'Agriculture (« gagner ensemble, perdre ensemble »). La vision et la mission doivent être partagées.

Les États généraux de l'alimentation doivent produire des bénéfices rapides. Il s'agit de faire de l'intelligence collective afin de sécuriser le monde agricole sur le plan économique, sanitaire et psychologique. La clé est le temps qui sera consacré au dialogue.

Il faut retisser le lien entre les agriculteurs et les consommateurs, avec une répartition équitable des richesses, pour que tous soient bénéficiaires .

4e objectif : réconcilier écologie et économie

Il y a un potentiel de créativité sur tous les sujets de transition écologique et solidaire. Un Haut Commissaire à l'économie sociale et solidaire va être nommé. Il faut comprendre les verrous et faire la démonstration de l'opportunité de relance par la nouvelle économie : verte, bleue, circulaire, sociale et solidaire. Pour ce faire le ministre rappelle le besoin de se fixer des objectifs à moyen et long termes afin de changer d'échelle (et d'éviter des départs à l'étranger).

5e objectif : biodiversité et océan

Le ministre considère qu'il s'agit également de priorités. Des stratégies sont déjà engagées métropole et en outre-mer (Guyane, Mayotte). Elles nous aideront à gagner la bataille climatique en utilisant les capacités de la nature pour réhabiliter et protéger les écosystèmes.

Il précise qu'il hérite de l'existant et que certaines procédures sont juridiquement engagées ; tout ne pourra pas être renégocié.

6e objectif : gouvernance

Nos institutions ne sont pas adaptées aux enjeux du long terme ni aux enjeux universels ni même à la précipitation du temps. Il est nécessaire d'intégrer le temps long dans nos démocraties. Au regard de l'annonce du Président de la République de la transformation du CESE en « Chambre du Futur » le ministre précise qu'il n'est pas question de se précipiter. La réflexion est engagée.

Il engage le monde politique à écouter la société civile qui, de son côté, doit comprendre les difficultés de l'exécutif. Il illustre son propos par le sujet sensible du loup.

Plan climat

Le plan climat sera décliné sur plusieurs échelles de temps. L'objectif fixé est une neutralité carbone à 2050. Il y a deux clés pour réussir : progressivité et irréversibilité. Le ministre souhaite des règles stables et un accompagnement social et fiscal : la fin des véhicules thermiques en 2040 et une fiscalité écologique. Il est conscient des situations que cela peut créer et n'oublie pas ceux à qui il est aujourd'hui demandé des comportements inverses de ceux demandés hier.

Un autre objectif est celui des « passoires thermiques » qu'il veut éradiquer d'ici dix ans. Il y aura une évaluation progressive du prix du carbone.

Afin de faire de la France le numéro un de l'économie verte et de Paris capitale de la finance verte, le ministre appelle à la créativité sur les financements innovants.

Le ministre donne la parole aux membres du CNTE sur les grandes orientations mais également sur les États généraux de l'alimentation (EGA) et le dialogue environnemental national.

2/ Interventions et questions en présence de M. le ministre

2.1 / Interventions et questions des membres du CNTE

L'**ADCF** rappelle que l'État, qu'elle souhaite fort pour accompagner les changements, a besoin des territoires pour agir (précarité, biodiversité, mobilité, déchets, etc.) et que les intercommunalités sont présentes pour répondre à ces besoins. Elle souligne que la fiscalité doit être redistributive : les prélèvements fiscaux ne peuvent pas venir que des territoires et doivent revenir vers l'économie circulaire. Il faut des moyens et de la coopération.

Les **Régions de France** sont chargées de la planification territoriale de la transition écologique *via* les SRADDET. Le couple régions/intercommunalités prend alors tout son sens. Régions de France appelle à ne pas négliger la question des transports et souligne le manque de leviers financiers incitatifs pour aider les territoires à se mettre en mouvement.

La **CGT** alerte sur la progression des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports par la route. Selon elle, ce sujet n'est pas suffisamment traité par la LTECV. Elle note également que la part du fret ferroviaire et fluvial est en baisse en raison de fermeture de lignes et de suppression de trains de voyageurs. Elle renvoie à la question de fond qu'est le coût du transport et sa rémunération. Il faut que la France progresse sur le report modal et inclue les externalités dans le coût du transport. Elle appelle aussi à arrêter les grandes zones logistiques déconnectées des réseaux fluviaux et ferroviaires.

Pour **Surfrider,** une prise de conscience est nécessaire à tous les niveaux, jusqu'aux citoyens, notamment sur la notion d'irréversibilité dans les projets d'aménagement et les hydrocarbures.

Elle souligne que la concertation est aujourd'hui plus difficile au niveau local qu'au niveau national.

Enfin, elle relève que, hors cadre de l'Accord de Paris, le lien climat et océan est trop peu présent, alors que la marge de manœuvre est importante. Elle invite à réfléchir aux zones d'émission contrôlées et aux usages (vitesse des navires).

FO souhaite une meilleure redistribution et un meilleur partage entre économie, social et environnement. À ce titre, l'Accord CETA, dont l'application provisoire vient d'être fixée, s'oppose aux piliers social et environnemental.

FO appelle à passer à des réalisations concrètes et donne l'exemple de l'IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux) et de ses projets de captage du CO_2 dans le béton. Pour cela, il faut s'appuyer sur les branches professionnelles et former les salariés.

FO appelle le ministre à rencontrer les organisations syndicales en vue de la préparation du Sommet du climat du 12 décembre. Concernant le CNTE, FO ne souhaite pas le voir disparaître mais évoluer.

Au sujet de la fiscalité, FO précise que les cotisations salariales ne sont pas une fiscalité du travail mais de la solidarité, elles financent la Sécurité sociale.

Enfin, FO fait part du malaise et de la précarité des personnels du MTES et demande la vigilance du ministre.

Le sénateur Alain Richard rappelle que la politique environnementale vise à réguler l'économie de marché. Il met en exergue que faire une réforme de la fiscalité dans la loi de finances serait précipitée et sans grande chance d'être durable. Enfin, il propose que le cabinet et les directeurs généraux aient des contacts trimestriels avec les représentants des territoires.

Pour le **RAC,** le plan climat va dans le bon sens. En revanche, il estime qu'il ne faut pas attendre la fin de la concertation pour prendre des mesures dont on sait qu'elles sont urgentes : le fret ferroviaire, la mobilité active, le logement. Par ailleurs, le RAC s'interroge sur la programmation de la fermeture des réacteurs nucléaires et sur la remise en cause de la taxe sur les transactions financières, qu'elle estime être en recul de la position française.

Le **MEDEF** rappelle que les entreprises sont déjà engagées dans la réconciliation économie et écologie. En outre, il souhaite que le CNTE soit maintenu, resserré, plus opérationnel, comme organe de discussion des mises en œuvre de la transition écologique.

Selon le MEDEF les enjeux sont : – garantir un cadre réglementaire préservant la compétitivité dans un cadre européen et mondial, – améliorer la gouvernance, – privilégier la recherche et l'innovation, – améliorer les outils de mesure et d'évaluation, – structurer la démarche de transition en donnant des signaux et objectifs clairs.

Le MEDEF regrette que les entreprises n'aient pas été associées à la table-ronde du 6 juin à l'Élysée sur le plan climat. Ce plan va, dans la bonne direction (long terme, finance responsable) mais ne parle pas assez du rôle des entreprises dans l'innovation.

Le MEDEF souhaite que soit renforcé l'accompagnement des transitions et des reconversions professionnelles dans les territoires. C'est une nécessité pour atteindre des objectifs ambitieux.

Le **CFEEDD** apprécie la sensibilité du ministre à la pédagogie et à la coconstruction. La concertation s'apprend et il est nécessaire pour cela de développer l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). Il sollicite un plan national français de l'EEDD.

Les Amis de la Terre soulèvent la problématique de la pollution de l'air (particules fines et NO_2 – risques économique, sanitaire, climatique). La plupart des normes n'étant pas respectée, ils interpellent l'État afin que les politiques en matière de qualité de l'air soient revues de manière plus ambitieuse.

La **FNSEA** salue l'intitulé du ministère. Elle souligne le besoin d'anticipation pour des productions qui ont un rythme pluriannuel. Il faut un cap et s'y tenir.

Concernant les EGA, elle précise qu'il s'agit d'un travail sur la création et la répartition de la valeur qui passe par le dialogue. L'agriculture peut parfois être un problème mais c'est surtout une solution. Par exemple, et pour faire le lien avec le plan climat, les sols peuvent aider à capturer les gaz à effet de serre. Il faut aussi produire davantage de biomasse et la valoriser et régler les problèmes d'importation de bois.

2.2 / Réponses de M. le ministre

* Sur le transport, des choix douloureux seront à faire avec Elisabeth Borne, ministre des Transports. Les objectifs sont d'améliorer le transport quotidien, sécuriser le réseau routier et ferroviaire, renforcer le report modal du transport routier vers le ferroviaire. Les externalités négatives sont à prendre en compte en amont et les circuits courts à favoriser.

* Il souhaite permettre aux régions d'expérimenter.

* Il appelle à rester vigilant sur l'affectation de la fiscalité écologique.

* Il confirme qu'une conférence des territoires va se tenir le 17 juillet, comprenant un atelier portant sur la transition écologique.

* La transition n'étant possible que si elle est socialement équitable, il prend l'engagement de rencontrer les organisations syndicales.

* Il appelle les organismes à lui transmettre des propositions, qui seront lues attentivement afin d'améliorer la situation des agents du ministère.

* Sur le CETA et les nouveaux traités de libre échange : prendre le temps d'évaluer leur compatibilité avec l'accord de Paris (en cours pour le CETA).

* Sur le nucléaire, il est nécessaire d'avoir une visibilité de l'ensemble du scénario. Les conséquences sociales doivent être anticipées. Il rappelle que les travaux sur les nouvelles Programmations pluriannuelles de l'énergie et Stratégie nationale bas carbone ont été lancés.

* Concernant l'ensemble des thématiques abordées, le ministre répond que la clé c'est la diversité (énergie, agriculture, modèles économiques) et qu'il faut anticiper pour éviter les mesures drastiques. Il demande aux organismes d'aider le gouvernement à être ambitieux dans les objectifs.

Le ministre quitte la séance après avoir remercié le CNTE, enceinte démocratique qui donne du souffle et de l'intelligence.

3/ Interventions et questions en présence de Michèle Pappalardo, directrice de cabinet du ministre

3.1 / Interventions et questions des membres du CNTE

L'**AMF** indique que les collectivités ont besoin de moyens financiers et réglementaires. Elle fait part de ses préoccupations sur la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la baisse du fret ferroviaire et le flou dans les textes sur le financement des réseaux relatifs à la santé-environnement.

Pour l'**UNAF** les familles sont les premières éducatrices et ont un rôle important à jouer dans les changements de comportement. La fiscalité seule ne pourra pas répondre à toutes les attentes.

La **CLCV** s'interroge sur l'évaluation de la LTECV, sur les moyens qui seront donnés aux ménages pour changer, engager la transition, et sur les contrôles liés à la santé-environnement.

Concernant les EGA, **WWF** demande une phase 3 avec une table ronde politique, avec ministres, qui tranchera les dissensus. Par ailleurs, elle relève que peu de place est donnée à l'adaptation au changement climatique dans les EGA, alors qu'il faut travailler ensemble à un modèle plus résilient.

La **FNH** souhaite des éclaircissements sur le calendrier des EGA et sur celui du travail concernant la fiscalité écologique.

Sur le dialogue environnemental, elle salue le travail sur le Livre blanc. Elle souligne l'importance du temps de la discussion et souhaite maintenir un CNTE réformé. Elle s'interroge sur le périmètre et les modalités de travail de la « Chambre du Futur ».

Pour **Humanité et Biodiversité**, la préservation de la biodiversité est l'une des solutions à la lutte contre le réchauffement climatique. En 2020 la France devra rendre des comptes lors du Congrès mondial de la nature (objectifs d'Aïchi). En 2022 se tiendra le Sommet de la Terre (ODD, conventions climat, désertification et biodiversité). Elle s'interroge donc sur un plan d'action biodiversité.

Par ailleurs, elle salue le travail sur Livre blanc et demande la création d'un groupe de travail.

La **CFE-CGC** soutient le plan climat. Elle enverra une synthèse de ses positions au ministre (économie circulaire, économie de fonctionnalité, transport maritime). Elle insiste sur la biodiversité comme ressource d'emplois et d'innovations.

FNE renouvelle la demande que les ONGE soient présentes dans d'autres conseils (CNI, CSO) afin de mieux préparer la transition écologique. Elle souligne que la transition ne se fera

pas que dans ces enceintes mais au niveau des territoires. Néanmoins, pour que cette mise en œuvre se fasse, il faut qu'elle soit assurée de manière plus importante au niveau des CESER et par l'application opérationnelle des SRADDET.

Par ailleurs, elle regrette la remise en cause des réserves parlementaires qui financent actuellement de nombreuses associations locales.

Enfin, elle demande au ministre de réunir le Conseil national de l'air.

Le **CESE** précise que la « Chambre du Futur » ne fait pas l'unanimité, en particulier dans l'idée d'en faire la seule et unique instance de concertation. Néanmoins, il est nécessaire de rationaliser les instances de concertation tout comme de prendre en compte le temps long.

Le 12 juillet, le Premier ministre sera au CESE pour discuter des prochains travaux.

Le CESE rappelle au ministre sa faculté à le saisir.

Il indique qu'une évaluation de la LTECV est en cours (dynamique des acteurs) et qu'une autre est prévue sur la loi biodiversité et Reach à 10 ans.

Le CESE appelle la Commissaire générale au développement durable à articuler les travaux de la section environnementale avec ceux du CNTE (priorités, programme de travail, etc.).

L'**ADF** rappelle les deux compétences des départements : cohésion sociale (participation à la lutte contre la précarité énergétique) et solidarité territoriale. Le non-cumul des mandats induit des changements de pratiques et accroît le rôle des associations d'élus. L'ADF invite à revenir sur le principe de métropolisation, à mettre des mots sur le droit à l'expérimentation, éviter la sur-administration et, ne pas aller au-delà des directives européennes.

La **CFESS** salue l'entrée de l'ESS est dans le périmètre du MTES. Les acteurs de l'ESS ont des modèles économiques qui vont dans le sens de la transition écologique. Elle indique que les ENR citoyennes se développent dans les territoires et souligne l'importance de l'innovation sociale, des financements innovants et de la coopération territoriale.

La **CPU** fait part de l'engagement de la communauté de l'enseignement supérieur dans la transition écologique. Les 73 universités ont un rôle en tant qu'acteur social, économique et urbain (18 millions de mètres carré). Il y a nécessité de lever les freins qui empêchent les universités d'emprunter, pour engager la rénovation des campus.

L'**APCA** met l'accent sur le**s** importations produites dans de mauvaises conditions et sur la différence entre circuit court et économie circulaire.

CCI France souhaite participer au groupe de travail sur la gouvernance du dialogue environnemental et rappelle l'engagement des CCI sur le terrain, auprès des petites et moyennes entreprises.

La **CGT** appuie la demande d'une rencontre du ministre avec les organisations syndicales et apporte des critiques à la LTECV : pas assez sur les transports, trop centrée sur l'électricité. Il convient de développer les ENR avec des emplois de qualité. Elle alerte aussi sur la privatisation des concessions hydrauliques.

Pour le **CSFB,** la filière bois s'inscrit complètement dans le long terme mais est trop absente des discussions.

3.2/ Réponses de Mme la directrice de cabinet

* Le plan climat est un programme qui comprend un volet rénovation énergétique avec une priorité sur la lutte contre la précarité mais c'est une action de longue haleine. Il faut d'abord investir pour réduire les consommations.

* L'économie circulaire sera le prochain grand sujet du ministère. Il faudra élaborer un plan national (concertation au 2e semestre 2017 pour une feuille de route début 2018).

* Concernant la santé-environnement, notamment pour la pollution atmosphérique, elle entend le besoin de contrôle et d'objectifs de résultats plutôt que de moyens.

* Les EGA seront lancés en juillet et une consultation aura lieu en parallèle. Le ministre a de fortes exigences. Sont attendues des actions concrètes et un agenda des solutions. Les ateliers débuteront fin août et se prolongeront durant la 2e phase (octobre-novembre). L'adaptation au changement climatique ne sera pas oubliée.

* A propos du dialogue environnemental, Mme Pappalardo confirme qu'il faut prendre le temps de la discussion afin de bien articuler le CNTE et les autres instances avec la « Chambre du Futur ». Elle accepte la proposition de la création d'un groupe de travail au sein du CNTE.

* Concernant le CETA, elle rappelle le rôle de la commission mise en place par le Premier ministre la semaine précédente. Un rapport est attendu au plus tard le 7 septembre.

* La biodiversité et les océans, sont des éléments structurants du travail du ministère. La feuille de route biodiversité sera l'application de la Stratégie nationale pour la biodiversité, en ayant en vue 2020.

*La filière bois n'est pas oubliée et est intégrée dans le plan climat.

*Elle confirme que le ministre rencontrera les organisations syndicales, que les contrats de transition écologique vont aider les territoires et les salariés et que des expérimentations auront rapidement lieu (nombreuses propositions du MTES dans le cadre du projet de loi sur le droit à l'erreur).

La directrice de cabinet quitte la séance.

La Commissaire générale au développement durable rappelle l'existence d'une boite mail du superviseur des données en cas de données introuvables, qu'il ne faut pas hésiter à utiliser. Un formulaire permet de saisir le superviseur des données du MTES.

4/ Point d'étape de la mise en œuvre des ODD

La Commissaire générale au développement durable annonce qu'à l'occasion du Forum politique de haut niveau (FPHN) en cours, la France n'effectuera pas de rapportage officiel mais remettra un document « Point d'étape » présentant une synthèse de l'état d'avancement de la mise en œuvre des 7 ODD ciblés au FPHN de juillet 2017 et des éléments de priorisation pour certaines cibles. Ce document, construit en collaboration avec les hauts fonctionnaires au développement durable, s'appuie sur les réflexions et travaux menés lors des ateliers participatifs du 18 avril qui ont regroupé plus de 170 représentants des parties prenantes. Le point d'étape a également été mis en consultation auprès du CNTE et du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI). Les remarques et contributions reçues ont été intégrées au document dans la mesure du possible. Ce point d'étape sera mis à disposition à l'occasion des *side-event* organisé par la France lors du FPHN.

Elle rappelle que le FPHN 2018 ciblera spécifiquement les ODD relatifs à l'environnement : 6 (eau), 7 (énergie), 11 (villes et territoires durables), 12 (consommation et production responsables), 15 (écosystèmes terrestres) et 17 (partenariats). Elle précise que les travaux de préparation du rapportage seront engagés dès septembre afin de définir conjointement une feuille de route.

Elle précise que le 25 septembre, date d'anniversaire d'adoption des ODD, sera l'occasion d'organiser des ateliers et rencontres sur le thème des ODD, et de poursuivre les réflexions autour de la sélection des indicateurs nationaux, à la suite de la consultation Etalab qui a eu lieu en juin.

Elle souligne que les Objectifs de développement durable figurent dans la partie internationale de la feuille de route du ministre de la Transition écologique et solidaire. Elle indique également qu'une lettre d'information « ODDyssée vers 2030 » a été lancée par le ministère en juin, notamment afin de valoriser les actions menées par les parties prenantes.

5/ Réforme des unités touristiques nouvelles

En l'absence de la DHUP, ce point est reporté a à la prochaine réunion du CNTE.

6/ Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la Commissaire générale au développement durable clôt la séance.

Annexe 1 : Liste des membres participants

ORGA-NISME	NOM	QUALITÉ
Membres de droit		
CGDD	Laurence MONNOYER-SMITH	
CESE	Anne-Marie DUCROUX	
Collège collectivités territoriales		
Régions de France	Françoise COUTANT	Titulaire
	Benoit FAUCHEUX	Suppléant
ADF	Pascal COSTE	Titulaire
AdCF	Jean REVEREAULT	Suppléant
AMF	Marie-France VALLAT	Titulaire
	Denis MERVILLE	Suppléant
	Pauline DELAERE	Experte
Collège Syndicats salariés		
CGT	Marie-Claire CAILLETAUD	Titulaire
	Dominique LAUNAY	Titulaire
	Francis COMBROUZE	Suppléant
CFDT	Marylise LEON	Titulaire
	Gérald DUMAS	Titulaire
	Sophie GAUDEUL	Suppléante
FO	Pascal PAVAGEAU	Titulaire
	Elisabeth PINTO	Titulaire
	Zaïnil NIZARALY	Suppléant
	Yves GIQUEL	Suppléant
CFTC	Patrice LE ROUE	Suppléant
CFE-CGC	François MOREUX	Titulaire
	Georges LOUIS	Suppléant
Collège Employeurs		
MEDEF	Christine GOUBET-MILHAUD	Titulaire
	Isabelle MULLER	Titulaire
	Vincent MAGES	Titulaire
	Laurence ROUGER-DE-GRIVEL	Suppléante
MEDEF	Philippe PRUDHON	Suppléant
CPME	Guillaume DE BODARD	Titulaire
	J-F CARBONNE	Titulaire
	Florian MASSEUBE	Suppléant
FNSEA	Eric THIROUIN	Titulaire
	Nelly LE CORRE GABENS	Suppléant
	Olivier DAUGER	Suppléant
	Carole LEJEUNE	Experte
	Thierry COUÉ	Expert
U2P	Nathalie ROY	Suppléante
Collège ONG		
Les Amis de la Terre	Louis COFFLARD	Suppléant
LPO	Allain BOUGRAIN DUBOURG	Titulaire
FNE	Michel DUBROMEL	Expert
FNH	Cécile OSTRIA	Titulaire
	Samuel LERÉ	Suppléant
WWF	Isabelle LAUDON	Titulaire
Humanité et Biodiversité	Sandrine BELIER	Suppléante
RAC	Morgane CREACH	Suppléante
	Anne BRINGAULT	Suppléante
Surfrider	Jacques BEALL	Titulaire
Membres associés		
UFC – Que choisir	Nicolas MOUCHNINO	Suppléant
CLCV	Adrien TCHANG MINH	Suppléant
UNAF	Dominique ALLAUME-BOBE	Titulaire
	Simone SITBON	Suppléante
CFESS	Alice SOREL	Suppléante
	Fanélie CARREY-CONTE	Experte
CNAJEP	Hervé PREVOST	Titulaire

CFEEDD	Roland GERARD	Titulaire
FNC	Claude VUSSY	Suppléant
FNPF	Excusée	
Collège parlementaire		
Sénat	Alain RICHARD	Titulaire
	Bérangère BATIOT	Experte
Assemblée nationale	En cours de désignation	
Parlement européen	Excusés	
Établissements publics ou organismes		
ADEME	Nadia BOEGLIN	Suppléante
CDC	Pierre DUCRET	Titulaire
CCI France	Arnault COMITI	Expert
	Sandrine WEHRLI	Experte
APCMA	David COHIN	Suppléant
APCA	Didier MARTEAU	Titulaire
	Nathalie GALIRI	Suppléante
CPU/CGE	Imane DAHHAOUI	Experte
	Claire-Anne DAVID LECOURT	Experte
CNPMEM	Perrine DUCLOY	Suppléante
CSFB	Luc BOUVAREL	Suppléant
MTES		
Déléguée bois et forêt	Sylvie ALEXANDRE	
CGEDD	Christian BARTHOD	
DGALN-DEB	François MITTEAULT	
DGITM	Julien FERNANDEZ	
DGEC	Pascal DUPUIS	
ONERC	Sylvain MONDON	
DGPR	Loïc BEROUD	

DPMA	Pierre MARIE
DAEI	Virginie DUMOULIN
CGDD	Benoît RODRIGUES
	Vanessa LORIOUX
CGDD	Martin BORTMEYER
	Julie SER-ISTIN
	Julie VANHECKE
	Léa BOISSONADE
	Élodie HAZARD
	Hugues RENARD
	Michel GARREAU
HFDD et autres participants	
Services du Premier ministre	Christian ALBENQUE
	Anaëlle COLAS
Ministère Agriculture	Jean-Jacques BENEZIT
	Axelle BRETON
Ministère Culture	Monique BARBAROUX
Ministère Défense	Myriam ACHARI
	Edgar PEREZ
Ministère Économie et Finances	Hélène BLAKE Mireille CAMPANA
Ministère Sports	Francis LABREUCHE
Ministère Éduc. nat.	Jean-Michel VALANTIN
Ministère Recherche	Didier HOFFSCHIR

Annexe 2 : Liste des organismes

Membres de droit	
CESE	Conseil Économique, Sociale et Environnemental
Collège Collectivités territoriales	
AMF	Association des Maires de France
AdCF	Assemblée des Communautés de France
ADF	Assemblée des départements de France
Régions de France	Régions de France
Collège Syndicats interprofessionnels de salariés	
CGT	Confédération Générale du Travail
CFDT	Confédération française démocratique du travail
FO	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière
CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CFE-CGC	Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres
Collège Employeurs	
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
CPME	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises
FNSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
U2P	Union des entreprises de proximité
Collège Associations de protection de l'environnement	
Amis de la Terre	Amis de la Terre France
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
FNE	France Nature Environnement
FNH	Fondation Nicolas Hulot pour la nature et pour l'homme
WWF	World Wildlife Fund France
Humanité et Biodiversité	Humanité et Biodiversité
RAC	Réseau Action Climat – France
Surfrider	Surfrider Foundation Europe
Membres associés	
UFC – Que choisir	Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir
CLCV	Consommation, Logement et Cadre de Vie
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales
CFESS	Chambre Française de l'Économie Sociale et Solidaire
CNAJEP	Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire
CFEEDD	Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable
FNC	Fédération Nationale des Chasseurs
FNPF	Fédération Nationale de la Pêche en France

Parlementaires	
Sénat	Sénat
Assemblée Nationale	Assemblée Nationale
Parlement Européen	Parlement Européen Groupe des Verts/Alliance Libre Européenne et Groupe du Parti Populaire Européen
Établissements publics ou organismes	
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CCI France	Chambres de commerce et d'industrie de France
APCMA	Assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
CPU/CGE	Conférence des présidents d'université / Conférence des grandes écoles
CNPMEM	Comité National des Pêches maritimes et des Élevages Marins
CSFB	Conseil Supérieur de la forêt et du bois

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Procès-verbal de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 23 août 2017

Annexes :

- *Délibération n° 05/2017 : Avis sur le projet de loi portant interdiction de l'exploration d'hydrocarbures sur le territoire national*
- *Liste des membres participants par organisme*
- *Liste des organismes*

La commissaire générale au développement durable, Laurence Monnoyer-Smith préside la réunion en l'absence du ministre de la Transition écologique et solidaire. Elle annonce que la ministre des Transports, Élisabeth, Borne, sera présente pour présenter le dispositif des assises de la mobilité, deuxième point de l'ordre du jour.

Elle accueille ensuite deux des nouveaux représentants de l'Assemblée nationale, présentes pour leur première séance du CNTE depuis leur désignation : Mesdames Bérangère Abba et Florence Lasserre-David.

Deux actualités sont présentées pour information par la commissaire générale.

1/ La Conférence nationale des territoires

La première Conférence nationale des Territoires s'est réunie lundi 17 juillet 2017 au Sénat, en présence du Président et du Premier ministre. Cette Conférence se réunira tous les 6 mois.

Plusieurs sujets sont afférents aux « contrats de transition écologique » souhaités par le Gouvernement. Plus spécifiquement pour le CNTE, et bien que ses contours précis restent à définir, le « contrat de transition écologique » se dirigerait, d'une part, vers l'accompagnement des territoires dont les filières énergétiques sont appelées à évoluer significativement, d'autre part vers le soutien à des démarches expérimentales, innovantes, se traduisant par l'émergence de démonstrateurs territoriaux.

2/ Les États généraux de l'alimentation (EGA)

Les groupes de travail et leur présidence ont été annoncés. La première phase sera organisée en sept ateliers, la deuxième en six ; par ailleurs, un atelier transversal est prévu de fin août à fin novembre.

L'atelier 11 « Réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable » renvoie plus particulièrement et explicitement au périmètre du MTES..

Les contributions reçues sur le site internet, ouvert lors du lancement des EGA et jusqu'à octobre, devraient alimenter les travaux des ateliers.

La commissaire générale donne la parole aux membres sur ces deux sujets et autres préoccupations d'actualité.

Sur les EGA, **FNE** demande s'il y aura une sollicitation du CNTE sur les sujets qui le concernent.

La commissaire générale répond que les membres du CNTE sont très présents dans les commissions des EGA et qu'il n'est donc pas prévu à ce stade de solliciter le CNTE. Cependant, une discussion peut avoir lieu en CNTE si les membres le souhaitent.

La **LPO** s'interroge sur l'état d'avancement de la mise en place de la gouvernance du comité national de la biodiversité.

La commissaire générale indique qu'elle n'est en mesure de répondre à cette question en séance et que des précisions seront apportées à l'issue du CNTE.

FNE souhaiterait que le CNTE soit associé à la répartition des 15 milliards d'euros annoncés par le Premier ministre pour le plan des grands investissements.

La commissaire générale indique que la demande sera transmise. Au regard des deux dernières questions posées (gouvernance biodiversité et plan d'investissements), l'attention des membres du CNTE est appelée sur le fait que l'expression de telles questions auprès du secrétariat du CNTE, en amont de ce dernier, permettrait d'améliorer le dialogue avec l'administration.

1/ Projet de loi portant interdiction de l'exploration d'hydrocarbures sur le territoire national

La directrice de l'énergie, Virginie Schwartz, et la sous-directrice de la sécurité d'approvisionnement et des nouveaux produits énergétiques, Anne-Florie Coron, présentent le projet de loi (*Cf. le support de présentation sur la plate-forme collaborative du CNTE*).

- Le texte est une déclinaison des différents objectifs de la LTECV et des Accords de Paris.

- Il vise à contribuer aux objectifs qui sont dans la loi d'ici à 2050 (réduction des énergies fossiles et émissions CO2), à assurer l'approvisionnement des consommateurs (*via* notamment le stockage de gaz), à garantir le prix de l'énergie (mieux contrôler le commissionnement).

- Le projet de loi se compose de cinq articles.

La parole est donnée aux membres du CNTE.

Le **MEDEF** affirme son soutien à une transition écologique ambitieuse et s'inscrit dans la feuille de route du ministre de la Transition écologique et solidaire. Il regrette toutefois que le texte du projet de loi ne reflète pas les principes de cette feuille de route en n'ayant pas donné place à une concertation préalable des professionnels et des territoires. Le MEDEF juge en outre l'étude d'impact sur l'économie de cette filière incomplète. Par conséquent, il demande une concertation avec les professionnels et une révision du projet de texte.

La **FNH** accueille le texte de manière positive et soutient l'interdiction de l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire national. Cependant, elle souhaiterait que le texte aille plus loin en limitant les importations : par exemple, se saisir de la taxe carbone et envisager des facterus de charge différents selon les différents produits.

Pour **Humanité et Biodiversité** le texte va dans le bon sens. L'association s'interroge sur les alternatives à l'exploitation de gaz de mines. Elle demande également confirmation de la prise en compte de la Guyane dans le périmètre du projet de loi.

Surfrider est satisfait du projet de texte, néanmoins, la fondation estime :

- que le texte arrive tardivement (rapport en 2012 auprès du CESE de son Président sur ces questions au niveau maritime) ;

- qu'il faudrait faire référence à la stratégie nationale sur la mer et le littoral dans l'exposé des motifs, notamment en référence au moratoire sur les exploitations off-shore en mer Méditerranée

- qu'il faudrait porter les engagements français en matière de moratoire et protection du milieu marin dans les différentes instances de négociations internationales : révision de la

directive sur l'exploitation offshore, suites de la COP de Carthage, de Curaçao et échéance du FIPOL.

La directrice de l'énergie répond :

- Le texte prévoit un arrêt progressif. Les interdictions d'exploitation se feront progressivement afin que le secteur économique s'adapte (horizon 2040).

- Le projet de loi concerne toutes les zones du territoire national. La Guyane, la zone économique exclusive, en font partie.

- Explication sur le gaz de mine qu'il s'agit de ne pas confondre avec le gaz de houille (émanation naturelle issue de l'exploitation contre extraction délibérée). Le gaz de mine, « grisou », doit être capté pour des raisons de sécurité (pouvoir d'émission de GES 20 fois plus important que le CO_2). Il n'existe pas de solution pour éviter ce gaz. Plutôt que d'être torché, ce gaz peut être utilisé. Le gaz de houille, quant à lui, se trouve dans les couches de charbon, et provient de méthodes d'extraction d'origine anthropique par dépressurisation (le gaz est aspiré). Ce gaz est couvert par l'interdiction énoncée dans le texte car ne relève pas d'une émanation naturelle.

- Dans une perspective d'une meilleure protection du milieu marin, il pourrait en effet être fait référence à la SNML. Le moratoire en Méditerranée est porté par le MTES auprès des instances internationales malgré la difficulté engrangée par la découverte de nouveaux gisements. La révision de la directive off-shore est un sujet au cœur des préoccupations du MTES.

- En réponse à la FNH, elle souligne qu'il ne faut pas sous-estimer les difficultés pratiques d'une fiscalité (traçabilité des produits).

L'**UNAF** s'interroge sur la gestion des mines fermées depuis de nombreuses années (responsabilité, gouvernance).

La direction générale de la prévention des risques (DGPR) répond :

- La responsabilité première est celle de l'exploitant. Toutefois celle-ci n'est pas suffisante et deux types de problèmes se posent :

1) la remontée des eaux : une entité spécifique du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) s'occupe de la surveillance et entretien des « stations de pompage », avec un budget de 20 millions d'euros ;

2) les mouvements de terrains et les questions de pollution : Geodéris (groupement d'intérêt public - BRGM et INERIS) intervient à la demande des préfectures et des DREAL, avec un budget de 6 millions d'euros,

Lorsqu'il y a confirmation d'un dégât minier nécessitant une intervention, les outils mis en place sont l'expropriation puis l'indemnisation (centré sur les particuliers et provenant d'un fonds de garantie) et/ou la réalisation de travaux.

CCI France souligne la cohérence du projet de loi avec l'Accord de Paris. Elle propose, pour favoriser un développement homogène des énergies renouvelables sur le territoire, d'instaurer une tarification différenciée en fonction du territoire selon le potentiel ENR. Elle souhaite un approfondissement de l'étude d'impact sur les sous-traitants et artisans. Elle est attachée au principe de progressivité permettant aux entreprises de s'adapter. Enfin, elle salue l'initiative de contrats de transition. .

L'**U2P** signale que sans remettre en cause les engagements français sur le climat, elle regrette l'absence de concertation préalable et souligne l'absence d'une étude d'impact sur l'économie de proximité. L'étude d'impact souligne que, outre les entreprises spécialisées dans l'activité d'exploration et de production des hydrocarbures, la filière concentre un très grand nombre d'entreprises, soit 700, d'entreprises non spécialistes. L'U2P considère que ces entreprises sont des entreprises petites ou moyennes relevant principalement des activités de sous-traitance. Or, ces entreprises ne sont pas concernées par la mobilisation des contrats de transition écologique et solidaire prévue par le Gouvernement pour accompagner les reconversions de salariés spécialisés. La question se pose donc du devenir des entreprises et des emplois, de sous-traitance de la filière d'une part, et de l'économie de proximité générée par les flux de revenus de la filière d'autre part.

La **CMPE** souhaite un approfondissement de l'étude d'impact (manque de chiffre précis et manque de concertation) et s'inquiète des importations engendrées par l'interdiction d'exploitation (pour palier le manque de production). Elle s'interroge sur la cohérence de la proposition d'arrêt de la recherche de nouvelles techniques d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste, au regard des engagements pris ne 2011. Par ailleurs, elle estime que le titre du projet de loi ne convient pas à son contenu et devrait être revu.

La directrice de l'énergie répond :

- L'interdiction d'exploitation progressive se fait en parallèle de mécanismes conduisant à une baisse de la consommation d'énergie fossile d'ici 2040. Il n'y aura donc pas de substitution de la production française par desimportations d'hydrocarbures. Cela justifie également la fin de la recherche sur la technologie d'exploration innovante.

- L'accompagnement des entreprises est le point essentiel abordé dans l'étude d'impact. Des entreprises et des territoires sont plus touchés que d'autres par ce projet de loi. Il s'agit d'entreprises qui font 20 % de leur chiffre d'affaires dans le secteur. Avec une baisse d'activité qui s'étale sur 25 ans, cela fait une baisse de quelques points seulement par an : la progressivité de la mesure vise à permettre aux entreprises de s'adapter. .

- Le développement territorial des énergies renouvelables est un débat à avoir dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (ateliers cet automne auxquels les membres du CNTE sont invités à participer).

- Le titre du projet de loi pourra être amené à évoluer lors du passage du texte au conseil d'État notamment.

La **CFE-CGC et FO** regrettent que l'étude d'impact ne soit pas plus approfondie notamment sur les consommations. Elles se questionnent sur les besoins en ressources qui pourraient s'accroître, sur les secteurs pour lesquels il n'est pas prévu de baisse ou d'alternative comme l'aviation. Elles mettent en avant l'excellence de la filière française de pétrochimie et alertent quant à la perte de compétence et au risque de délocalisation qui justifieraient un plan stratégique industriel sur les 20 prochaines années.

La **CGT** rappelle que l'interdiction des gaz de schiste a suscité une forte mobilisation dans beaucoup de territoire et que, par ailleurs, la loi de 2011 prévoyait une commission d'évaluation sur la disposition de recherche de techniques alternatives. Le projet de loi supprime ces dispositions et la CGT s'interroge sur la capacité à se passer totalement de recherches dans ce domaine. Par ailleurs, elle comprend la nécessité de renforcer les obligations de sécurité d'approvisionnement, cependant elle estime que la mise en concurrence des stockages de gaz est un risque. Elle souhaiterait une maîtrise publique et s'interroge sur les modifications apportées par un arrêté pris cet été. Enfin, l'arrêt en 2040 des exploitations est un symbole fort qui doit être corrélé avec la diminution des importations, ce qui pose la question de la stratégie des groupes industriels de l'énergie comme l'entreprise Total (évoquée également par la **CFE-CGC**).

La **FNSEA** estime qu'il y a consensus des différents collèges pour exprimer une crainte sur les éléments de ce texte. La FNSEA demande au MTES d'assumer que le texte porte une interdiction et qu'en faisant le pari de la diminution des importations, certains risques sont encourus. Pour la FNSEA, ce texte conduira à une régression de l'économie française : plutôt que de penser comment faire autrement, l'État impose des règles qui entraîneront une désindustrialisation.

Pour la **CFDT**, le texte est cohérent avec l'Accord de Paris et scientifiquement avéré. Elle regrette cependant le manque de concertation amont et sur l'intégralité du texte (consultation partielle au regard de l'étendu du sujet). Elle conseille d'étudier l'ensemble des scenarii (situations géopolitiques) et de ne pas segmenter les sujets en incluant la question des stockages de gaz, une prospective sur notre approvisionnement au regard de nos besoins (chauffage,..). Elle demande un engagement clair de concertation dans les territoires, comme le bassin de Lacq dont l'économie locale nécessite un projet concret. Concernant le projet d'avis du CNTE, elle souhaite renforcer la phrase évoquant les transitions professionnelles de la filière qui doivent être engagées et réussies.

La **CFTC** est favorable à ce projet de loi malgré les réticences du secteur énergie.

Le **MEDEF** insiste sur la nécessité d'accompagner les entreprises. Il regrette qu'aucune consultation n'ait été menée en amont du CNTE, alors que peu d' entreprises sont directement concernées par le non renouvellement des concessions. L'impact sur ces entreprises est fort puisqu'à l'échéance des concessions celles-ci ne seront pas renouvelées, ce qui revient à fermer l'activité. Le MEDEF estime que sur les 63 concessions concernées, dix devront fermer avant 2020 : il lui paraît donc difficile de parler de progressivité. Le MEDEF souhaite que le texte soit révisé après une concertation avec ces entreprises. Par ailleurs, le MEDEF juge l'étude d'impact trop théorique et s'interroge sur le titre du projet de loi : en quoi

supprimer la production d'hydrocarbures peut-il contribuer à la sécurité de l'approvisionnement et à la baisse du prix de l'énergie ?

Les **Régions de France** regrettent l'absence du ministre sur un sujet aussi politique. L'enjeu aujourd'hui est d'agir sur nos consommations, sur le développement des énergies renouvelables et de convertir des emplois. .,Elles souhaiteraient que le projet de loi parle de manière importante des transitions professionnelles.

Pour le **RAC,** l'enjeu est la baisse de la consommation : au-delà de la production comment va évoluer la consommation ? L'enjeu est de réduire la consommation et de trouver des alternatives (débat dans d'autres chantiers comme PPE et Assises de la mobilité). Une mise en cohérence du projet serait de prévoir l'arrêt des importations.

WWF souscrit au texte et demande une clarification sur la notion de renouvellement/prolongation exceptionnelle.

FNE rend hommage à Nicole Bricq qui s'était battue pour l'interdiction des forages en Guyane. FNE souligne que le texte est conforme aux engagements internationaux et nationaux et n'est pas que symbolique. Elle rappelle les dangers des forages pour la pollution de l'eau. Elle souligne les besoins d'un plan national d'éducation à l'EEDD pour accompagner ce changement culturel, d'un plan d'accompagnement professionnel, et d'un besoin en traçabilité des produits. Une approche cohérente serait de se désengager du CETA. La fédération appelle le Gouvernement à mener une réforme du code minier.

La directrice de l'énergie répond :

- La réduction des consommations est essentielle. Ce débat, porté dans le cadre de la LTECV, sera prolongé dans celui de la PPE, notamment sur la répartition de l'effort dans la réduction des consommations (réfléchir à la façon dont on se transporte, dont on se chauffe, etc.).

- Un permis exclusif de recherche peut être prolongé deux fois. Il s'agit d'une prolongation de droit (dans le code minier ; condition : que les travaux demandés lors de la remise du permis aient été menés) qui conduit à une autorisation de recherches pendant 15 ans à partir du moment où le droit est acquis et les obligations respectées.

- Elle rappelle l'existence d'un plan de programmation de l'emploi et des compétences prévu dans la première loi de programmation de la transition énergétique (un des chantiers que le Gouvernement a devant lui en manière de transition écologique et énergétique). Ce plan ambitieux concerne une multiplicité d'acteurs, à différentes échelles, et est en cours d'élaboration.

- Concernant le stockage de gaz, l'objectif est de remplir les stockages de gaz au niveau nécessaire pour assouvir nos besoins. Cette disposition fait suite à quatre ans de débat avec les acteurs de la filière sur les options techniques à retenir pour mobiliser stockage sous-terrain et aérien en France et un part en dehors du territoire national (échanges avec l'Italie qui a la même réflexion à mener). Le cadre juridique du stockage français n'étant pas conforme aux normes européennes, il est important de mettre en place un nouveau cadre qui combine une logique de marché et une obligation réglementaire.

Le MEDEF souligne qu'un bilan approfondi sur l'impact pour les territoires et pour les entreprises ainsi qu'une concertation locale consisterait en une méthode de travail sécurisante sur la manière dont collectivement nous allons gérer les transitions. Quel mode de travail pour instaurer la confiance ?

Le débat qui suit ne permet de traiter qu'une partie des nombreux commentaires des organisations membres du CNTE et les délais contraints ne permettent pas d'intégrer tous les commentaires des participants sous forme d'amendement au projet de loi. Aux questions sur le stockage et sur les consultations qui s'ensuivent, la commissaire générale répond que ce besoin de concertation préalable sera relayé. Elle demande aux membres du CNTE de ne pas faire porter sur le vote du jour l'ensemble des problématiques de la transition énergétique mais de se concentrer sur l'objet délimité du projet de loi. Elle rappelle que le ministre souhaite exprimer une volonté politique et que le calendrier et la méthodologie retenue en découlent et ne contreviennent pas au souci du ministre d'engager la transition au travers de mécanismes de concertation poussés. Elle souligne que les membres du CNTE ont la possibilité d'indiquer qu'ils regrettent la méthode employée. Elle fait procéder au vote.

L'avis est adopté avec :

- **17 pour** : Régions de France (2), AN (2), CFTC (1), UNAF (1), CNAJEP (1), CLCV (1), UFC que choisir (1), CFEEDD (1), Surfrider (1), Humanité et Biodiversité (1), LPO (1), RAC (1), WWF (1), FNE (1), FNH (1).

- **10 contre** : CGT (2), FO (2), U2P (1), CPME (2), MEDEF (3).

- **6 abstentions** : CFE-CGC (1), CFDT (2), FNSEA (2), AN (1).

2/ Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2017

La commissaire générale annonce la modification souhaitée par le CFEEDD et procède à la validation du procès-verbal. Celui-ci est adopté.

3/ Les Assises de la mobilité

La ministre des Transports, Élisabeth Borne, qui a souhaité avoir un échange avec le CNTE et impliquer celui-ci aux Assises de la mobilité, présente ce chantier.

La mobilité est confrontée à des défis importants et à des transformations profondes partout dans le monde. Ces évolutions découlent de l'évolution des comportements et de nouvelles solutions. En même temps nos politiques de mobilité sont sous tensions financières, territoriales et sociétales.

Les politiques de mobilité doivent donc être repensées pour que les mobilités soient plus propres, plus solidaires, plus connectées, plus intermodales, plus soutenables.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle politique des mobilités, sont lancées les Assises de la mobilité mi-septembre. Elles dureront trois mois et devront déboucher sur une loi d'orientation des mobilités.

Seront mis en place : une plateforme de contributions individuelles et institutionnelles, des ateliers et des débats, notamment dans les territoires, des groupes de travail sur différentes thématiques. Ces dernières ne sont pas encore arrêtées. La commission spécialisée du CNTE complète le dispositif.

Quelques exemples de thématiques possibles :
- *Mobilité plus soutenable* – Comment faire évoluer la part payée par l'usager, le contribuable ?
- *Mobilité plus intermodale* – Comment répondre à chaque type de besoins ?
- *Mobilité plus propre* – Comment sortir du thermique à l'horizon 2040 ?
- *Mobilité plus connectée* – Comment l'économie dcollaborative peut répondre aux enjeux de mobilité ?
- *Mobilité plus solidaire* – Quelles alternatives en zones périurbaines et rurales ?
- *Mobilité plus sûre* – Comment tirer parti des technologies du numérique pour la sécurité dans les transports ?

La ministre souhaite donner de la place et de la visibilité à l'innovation.

Il y aura une démarche spécifique sur la programmation des infrastructures qui subissent une pause dans leur réalisation du fait de l'écart entre les financements disponibles et les besoins pour tenir les engagements (annonce du Président de la République). Il conviendra pour ce point particulier d'arrêter une loi de programmation qui donnera une vision à 10 ans et une programmation à 5 ans. Ce volet sera supervisé par un comité d'orientation et de suivi composé de personnalités qualifiées.

La parole est donnée aux membres qu'elle souhaite associer aux Assises *via* une commission spécialisée dédiée.

Surfrider rappelle l'enjeu important du transport maritime et de l'aviation dans les questions de mobilité. L'association met également en avant les questions d'infrastructures du branchement à quai et de la sécurité du transport (notamment la cybersécurité).

La **LPO** estime qu'il ne faut pas avoir une approche sectorielle mais transversale et que dans la réflexion sur les mobilités il faut également penser l'aménagement du territoire.

L'**UNAF** met l'accent sur la mobilité douce : il ne faut pas oublier le piéton et les vélos. Elle donne l'exemple du manque de place pour les vélos dans les TER et insiste sur la nécessité de penser le « dernier kilomètre ».

Humanité et biodiversité s'interroge sur le périmètre des Assises : mobilité des personnes et/ou des marchandises ?
L'association souhaiterait par ailleurs savoir si une réflexion sur le calcul économique qui sous-tend les choix en matière de mobilités est prévue, et indique qu'un tel calcul devrait prendre en compte, par exemple la procédure éviter, réduire, compenser. Par conséquent,

certains projets en cours ou à venir pourraient être arrêtés au motif du besoin d'une étude complémentaire.

CLCV souhaiterait voir discuter le rapport service/prix et la relation à l'usager. Par exemple, aujourd'hui, certains billets de train sont remboursés en cas de retard ou annulation mais pas les frais dépensés pour les autres modes de transport utilisés.
CLCV pose également la question des conflits d'usage, des infrastructures surchargées et de la place du piéton.

FNH salue l'initiative de ces Assises et rappelle que les ONG souhaitent y participer et être représentées dans le comité d'orientation et de suivi. La FNH s'interroge sur l'articulation de la concertation avec les ateliers prévus. Par ailleurs, il lui semble essentiel de penser dès aujourd'hui une phase politique de quelques jours qui fera suite aux Assises, en amont de la loi de programmation.

Le **CFEEDD** se questionne sur la place de l'éducation à l'environnement dans les Assises. Il rappelle le besoin d'une volonté politique affichée sur la question.

Le CNAJEP met en avant la question de la prise en compte de la mobilité de la jeunesse. Permettre des voyages participe à la construction d'un collectif.

La FNSEA souhaite savoir s'il est prévu de prendre en considération les territoires ruraux et, si oui, comment.
Elle interroge également sur la prise en compte des avancées de la séquence Eviter réduire compenser lorsque des terres agricoles sont captées par ces ouvrages.

Pour la **CGT**, la loi Macron libéralise les bus et les met en concurrence avec les lignes ferroviaires, parfois même au sein d'une même entreprise ; elle appelle à une vigilance entre le discours et la réalité :augmentation des émissions de gaz à effet de serre, fermeture des trains de nuit, fermeture des lignes ferroviaires. Par ailleurs, les plateformes et nouveaux modèles de type Uber posent également question, notamment quant à la baisse des droits des salariés et le contournement du droit.
Pour la CGT, la mobilité doit être discutée dans un cadre global (question des lieux et des temps de travail).

FO exprime son accord sur le fond avec la CGT. Sur la forme, le syndicat souligne qu'il est indispensable que l'ensemble des organisations syndicales soient directement associées aux Assises et non dans une commission spécialisée du CNTE.

La **CFDT** se félicite que ce sujet soit mis sur la table et est prête à participer. La question prédominante pour elle est celle de la mobilité des salariés. Comment la favoriser pour assurer la sécurisation des parcours professionnels et diminuer les inégalités qui existent dans les territoires ?
Par ailleurs, le sujet du maritime ne doit pas être écarté, notamment la question des équipements portuaires, et le sujet du financement de l'intermodalité doit faire l'objet de concertation et d'anticipation.

Le **MEDEF**, heureux de ces Assises, s'interroge sur le niveau de prescription d'une loi nationale sur des sujets très concrets dans les territoires.
Il appelle aussi à avoir une transversalité dans l'appréhension des sujets : services, énergie, précarité.

CCI France rappelle que les CCI, investies dans les plans de déplacement des entreprises, sont bien placées pour accompagner les entreprises et qu'elles seront engagées dans les Assises.

FNE salue la tenue de ces assises et souhaite vivement y être associée, notamment dans les territoiress. Elle met l'accent sur les déplacements de proximité pour lesquels il y a beaucoup à faire et sur les questions de santé environnement à lier aux réflexions sur la pollution de l'air dans les grandes agglomérations.
FNE soutient le CFEEDD dans la demande d'un plan d'éducation à l'environnement et au DD.
Enfin, la fédération appelle la vigilance de la ministre sur deux sujets d'actualité : le contournement ouest de Strasbourg et sur CIGEO et la manifestation très brutalement réprimée avec une trentaine de blessés dont plusieurs blessés graves. FNE demande l'arrêt des travaux.

La ministre des Transports répond :

- Sur le périmètre : il y a un intérêt à traiter les enjeux de marchandise mais la question de la filière logistique est un sujet en soi qui n'est pas au coeur du processus des Assises : il y a un besoin d'inflexions fortes de la « mobilité du quotidien » qui a insuffisamment été prise en comte ces dernières années. Les Assises de la mobilité porteront donc sur la mobilité des personnes et du quotidien. Il sera nécessaire de lancer en parallèle, dans le prolongement de « logistique 2025 », un travail sur la mobilité des marchandises dans laquelle la mobilité portuaire sera traitée.

- Les déplacements « longue distance » représentent 1 % des déplacements de personnes et 16 % des crédits ; une réorientation est à mener pour que les TGV redeviennent durablement un transport de masse.

- Le périurbain et le rural sont au cœur des préoccupations : la capacité d'offrir des alternatives à la voiture est capitale.

- Si on ne réfléchit pas à l'aménagement du territoire, il n'y aura pas de réussite des objectifs de baisse des émissions de GES. L'État et les régions ont un rôle incontournable à jouer pour assurer la cohérence de ces politiques : notamment via les documents d'urbanisme (SRADDET, PLU et ScoT). Le ministère est bien placé pour porter cette transversalité (mobilité, énergie).

- Le CNTE, avec la diversité des collèges, ne se substitue pas à la sensibilité de chacun des membres du CNTE. La ministre note la demande de certains membres d'être associés directement aux Assises mais rappelle l'importance que le CNTE puisse contribuer en tant que Conseil à ces questions.

- Les réponses fluviales ne peuvent pas être ignorées dans les enjeux de mobilité à traiter, par contre la logistique des ports ne rentre pas dans le périmètre prévu.

- Il faudra effectivement aborder la question des conflits d'usage mais également la question du mode de financement de nos infrastructures. La ministre entend les réserves exprimées vis-

à-vis des plateformes de mobilité, tout en rappelant que ces dernières ne peuvent être ignorées. Il est nécessaire d'avoir un contrôle (protection des usagers, des travailleurs et de la concurrence).

La commissaire générale estime qu'il faudra deux réunions par mois. Il n'y a pas encore de date pour la première réunion de la CS. Un mail sera envoyé qui laissera jusqu'à mi-septembre pour faire part de vos souhaits de participation à la commission spécialisée.
Celle-ci pourrait travailler jusqu'à l'été 2018.

4/ Évolution du Conseil national de la transition écologique

La commissaire générale présente les travaux à venir en indiquant qu'il sera nécessaire de trouver une articulation entre la réforme institutionnelle sur le CESE et les travaux relatifs au CNTE.

Elle apporte des compléments d'information qui restent à préciser. Le Président de la République a annoncé une refonte importante du CESE ; la future assemblée se verra attribuer un double rôle : les problématiques du futur et une prise en charge importante des dispositifs de consultation du public. Une trentaine de conseils nationaux, dont le CNTE, pourraient être adossés ou articulés, sous des formes qui restent à préciser, à la future assemblée. Un cahier des charges procédural et un calendrier devraient être prochainement établis.

Les réflexions sur le CNTE sont à lier à ce cadre, et la commission spécialisée sera fort probablement chargée de faire des propositions dans le cadre de la réforme institutionnelle Il est important que le CNTE puisse contribuer aux débats sur son propre avenir et sur son évolution, qui reste nécessaire. Par conséquent, la mise en place de la commission spécialisée est maintenue et la date de la première réunion également (pour mémoire : le 29 septembre). La commissaire indique que le débat pourra porter sur un bilan du CNTE, en partant du diagnostic établi dans le Livre blanc, quitte à ne pas approfondir les éléments de réponse explorés par le ce document, dans un premier temps. A l'issue de la première réunion du groupe de travail, pourront être définis la méthode de travail, le calendrier etc. tenant compte du cadrage de la réforme institutionnelle qui devraient alors nous être précisé.

Sur la composition de la commission spécialisée, la commissaire générale attend des organismes qu'ils s'organisent par collège pour être représentés par deux ou trois personnes maximum, dans un souci de bonne gestion des travaux. Il importe en effet de ne pas se réunir en formation de travail, dans la même configuration et avec les mêmes effectifs que le CNTE. Elle précise que des contributions individuelles seront possibles en complément des débats de la commission elle-même.

La **LPO**, qui se réjouissait de travailler sur un bilan de la gouvernance depuis le Grenelle, trouve le livre blanc trop centré sur le seul CNTE. Elle souhaite un échange en amont de l'évolution des instances, sur l'objectif politique visé, et insiste sur la distinction qu'il faut bien effectuer entre expertise et société civile. Elle souhaite que soit précisé la nature des travaux de la CS, à savoir le CNTE seul ou la « chambre d'avenir », dans la mesure où ce ne sont pas forcément les mêmes représentants associatifs qui participeraient dans les deux cas.

Le **WWF** et la **FNSEA** souscrivent aux propos de la LPO.

Dans ce contexte de changement et de besoin d'améliorations auxquelles elle est favorable, **FNE** rappelle son attachement à l'esprit Grenelle.

La **CPME** s'interroge sur le besoin de maintenir la réunion du 29 septembre et demande que le mandat de la commission soit revu.

La commissaire générale pour répondre aux vœux des membres, repousse au 10 septembre la date de désignation des participants à la commission, laissant ainsi plus de temps aux organismes pour se coordonner et au MTES pour revoir le mandat. Elle indique le maintien de la réunion du 29 dont le format et le cadre seront précisés.

FO rappelle son refus de se faire représenter par un collège.

La commissaire générale indique en retour que le travail se fera selon plusieurs méthodes de travail, à différents moments, et que cela laissera la place au positionnement de chaque organisme pris individuellement. Toutefois, la commissaire générale propose que la première réunion du groupe de travail soit plus largement ouverte afin que chacun puisse s'exprimer en son nom propre à cette occasion et non seulement par collège.

5/ Clôture de la séance

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, **la commissaire générale** clôt la réunion.

Annexe 1 : Délibération n° 05/2017 : Avis sur le projet de loi portant interdiction de l'exploration d'hydrocarbures sur le territoire national

Adopté le 23 août 2017

Le Conseil national de la transition écologique,

Saisi par Monsieur le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, d'un projet de loi portant interdiction de l'exploration d'hydrocarbures sur le territoire national, composé d'un projet de texte de loi, de l'exposé des motifs et de l'étude d'impacts ;

Salue les objectifs poursuivis par l'article 1, pleinement cohérents avec le plan climat du gouvernement adopté le 6 juillet 2017, avec la volonté d'« en finir avec les énergies fossiles et s'engager vers la neutralité carbone » décliné dans l'axe 9 « laisser les hydrocarbures dans le sous-sol », dans le but d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris ayant pour objectif de maintenir le réchauffement climatique de la planète en dessous de 1,5/2°C, et afin de développer les énergies renouvelables ;
Note que le caractère progressif de la sortie de l'exploitation des hydrocarbures à l'horizon 2040 doit permettre d'accompagner les entreprises et les territoires dans leur reconversion et appelle le gouvernement à proposer des actions dans ce sens, notamment par la mobilisation des futurs contrats de transition écologique ;
Et qu'elle est en phase avec l'objectif de diminution de la consommation des combustibles fossiles qui figure dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte ;

Insiste sur la nécessité que la fin de la production d'hydrocarbures en France aille de pair avec la baisse des consommations fossiles prévue par la loi de transition énergétique et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, afin de se conformer aux objectifs de l'Accord de Paris, ce qui permettra également de limiter les importations.

Rappelle que ce projet de loi devra être complété ultérieurement par une réforme du code minier afin notamment de traiter la question des mines non énergétiques et de l'après-mine.

Attire l'attention sur la nécessité de vigilance lors de l'autorisation des travaux de forage sur l'impact sur les nappes d'eau potable.

Regrette que la réforme des stockages de gaz envisagée par la loi de transition énergétique n'ait pas abouti à ce jour et souligne que l'article 2, qui habilite le gouvernement à légiférer par ordonnance en permettant en particulier la mise en place d'une régulation pour les infrastructures de stockages souterrains de gaz, contribuera à améliorer la sécurité d'approvisionnement en gaz de la France, en mettant en œuvre une réforme attendue de tous les acteurs ;

Observe que l'article 3, qui précise la compétence de la Commission de régulation de l'énergie en matière de rémunération des prestations de gestion de clientèle effectuées par les fournisseurs pour le compte des gestionnaires de réseau de distribution auprès des clients en contrat unique, contribue à protéger le consommateur contre des coûts excessifs en ce qui concerne sa consommation d'énergies ;

Prend note de l'article 4, qui permet de transposer les mesures prévues par la directive 2015/1513 relative aux biocarburants, et en particulier de responsabiliser davantage la chaîne des acteurs de la filière des biocarburants ;

Prend note de l’article 5, qui permet de transposer les mesures prévues par la directive 2016/2284 relative à la réduction des émissions de certains polluants atmosphériques, et en particulier de réviser le plan national au moins tous les quatre ans (au lieu d'une révision quinquennale), et également lorsque l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques met en évidence la non atteinte des objectifs de réduction des émissions.

Souhaite que soit précisée ultérieurement par la réglementation la méthode utilisée pour calculer le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50 % mentionnée à l’article L. 661-4 du texte proposé.

Le Conseil national de la transition écologique émet un avis favorable sur le projet de loi.

Avis certifié conforme par la Commissaire générale au développement durable

Annexe 2 : Liste des membres participants

Membres de droit		
CGDD	Laurence MONNOYER-SMITH	
CESE	Excusé	
Collège collectivités territoriales		
Régions de France	Françoise COUTANT	Titulaire
	Agnès LANGEVINE	Suppléante
	Marielle ABRIC	Experte
ADF	Benjamin ELOIRE	Expert
AdCF	Excusée	
AMF	Excusée	
Collège Syndicats salariés		
CGT	Marie-Claire CAILLETAUD	Titulaire
	Francis COMBROUZE	Suppléant
CFDT	Sophie GAUDEUL	Suppléante
	Thierry GONTIER	Suppléant
FO	Pascal PAVAGEAU	Titulaire
	Yves GIQUEL	Suppléant
	Zaïnil NIZARALY	Suppléant
	Justine BRAESCH	Suppléante
CFTC	Denis LAVAT	Titulaire
	Patrice LE ROUE	Suppléant
CFE-CGC	François MOREUX	Titulaire
Collège Employeurs		
MEDEF	Christine GOUBET-MILHAUD	Titulaire
	Isabelle MULLER	Titulaire
	Philippe PRUDHON	Suppléant
CPME	Florian MASSEUBE	Suppléant
FNSEA	Christiane LAMBERT	Titulaire
	Nelly LE CORRE GABENS	Suppléant
	Elisa EOUZAN	Experte
U2P	Nathalie ROY	Suppléante
Collège ONG		
Les Amis de la Terre	Excusé	
LPO	Yves VERILHAC	Suppléant
FNE	Alain CHABROLLE	Expert
	Adeline MATHIEN	Experte
FNH	Amandine LEBRETON	Suppléante
	Samuel LERÉ	Suppléant
WWF	Isabelle LAUDON	Titulaire
Humanité et Biodiversité	Jean-Pierre BOMPARD	Expert
RAC	Morgane CREACH	Suppléante
Surfrider	Antidia CITORES	Suppléante
Membres associés		
UFC – Que choisir	Excusée	
CLCV	Adrien TCHANG MINH	Suppléant
UNAF	Dominique ALLAUME-BOBE	Titulaire
	Simone SITBON	Suppléante
CFESS	Excusée	
CNAJEP	François MANDIL	Suppléant
CFEEDD	Roland GERARD	Titulaire
FNC	Excusée	
FNPF	Excusée	
Collège parlementaire		
Assemblée nationale	Bérangère ABBA	Titulaire
	Florence LASSERRE-DAVID	Titualaire
Sénat	Excusés	
Parlement européen	Excusés	
Établissements publics ou organismes		
ADEME	Nadia BOEGLIN	Suppléante
CDC	Excusée	
CCI France	Arnault COMITI	Suppléant
APCMA	Excusée	
APCA	Jean-Marc	Expert

	RENAUDEAU	
	Nathalie GALIRI	Suppléante
CPU/CGE	Excusés	
CNPMEM	Excusé	
CSFB	Excusé	
MTES		
CGEDD	Elisabeth DUPONT-KERLAN	
DGITM	Emmanuel DE LANVERSIN	
	Julien FERNANDEZ	
DGEC	Virginie SCHWARZ	
	Mario PAIN	
	Anne-Florie CORON	
	Muriel THIBAUT	
DGPR	Jean-Luc PERRIN	
DPMA/agriculture	Laurent BOUVIER	
DAJ	Grégory GANDOLFI	
	Dorothée GAZEAU	
CGDD	Martin BORTMEYER	
	Isabelle COUPRIE	
	Julie VANHECKE	

	Carole GARNIER
	Élodie HAZARD
	Sylvie DIDIER
	Bénédicte SILVESTRE
	Magali PINON-LECONTE
	Janick LOUISE-ADELE
	Gwenaël ROUDAUT
	Michel GARREAU
DICOM	Claire GABERT
	Danièle KEROULLÉ
HFDD	
Ministère Culture	Olivier LERUDE
Ministère Défense	François LEYRAT
	E. FLEURY
Ministère Économie et Finances	Mireille CAMPANA
Ministère Justice	Marc SALVINI

Annexe 3 : Liste des organismes

Membres de droit	
CESE	Conseil Économique, Sociale et Environnemental
Collège Collectivités territoriales	
AMF	Association des Maires de France
AdCF	Assemblée des Communautés de France
ADF	Assemblée des départements de France
Régions de France	Régions de France
Collège Syndicats interprofessionnels de salariés	
CGT	Confédération Générale du Travail
CFDT	Confédération française démocratique du travail
FO	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière
CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CFE-CGC	Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres
Collège Employeurs	
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
CPME	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises
FNSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
U2P	Union des entreprises de proximité
Collège Associations de protection de l'environnement	
Amis de la Terre	Amis de la Terre France
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
FNE	France Nature Environnement
FNH	Fondation Nicolas Hulot pour la nature et pour l'homme
WWF	World Wildlife Fund France
Humanité et Biodiversité	Humanité et Biodiversité
RAC	Réseau Action Climat – France
Surfrider	Surfrider Foundation Europe
Membres associés	
UFC – Que choisir	Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir
CLCV	Consommation, Logement et Cadre de Vie
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales
CFESS	Chambre Française de l'Économie Sociale et Solidaire
CNAJEP	Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire
CFEEDD	Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable
FNC	Fédération Nationale des Chasseurs
FNPF	Fédération Nationale de la Pêche en France

Parlementaires	
Sénat	Sénat
Assemblée Nationale	Assemblée Nationale
Parlement Européen	Parlement Européen Groupe des Verts/Alliance Libre Européenne et Groupe du Parti Populaire Européen
Établissements publics ou organismes	
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CCI France	Chambres de commerce et d'industrie de France
APCMA	Assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
CPU/CGE	Conférence des présidents d'université / Conférence des grandes écoles
CNPMEM	Comité National des Pêches maritimes et des Élevages Marins
CSFB	Conseil Supérieur de la forêt et du bois

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Procès-verbal de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 19 octobre 2017

Annexes :
- *Liste des membres participants par organisme*
- *Liste des organismes*

En l'absence du ministre de la Transition écologique et solidaire en déplacement aux Fidji pour la préCOP, la réunion est présidée par **Michèle Pappalardo, Directrice de cabinet,** et **Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire générale au développement durable**.

L'ordre du jour de la réunion est composé de plusieurs sujets d'actualités et de présentations.

1/ La COP 23 à Bonn du 6 au 17 novembre

Virginie Dumoulin, Directrice des affaires européennes et internationales, présente l'organisation attendue de la COP23 à Bonn, sous présidence fidjienne, du 6 au 17 novembre 2017.

Surfrider insiste sur l'importance de la journée Océan du 23 novembre.

La CGT demande un point sur le sujet de la « transition juste », mentionnée par l'Accord de Paris. La « transition juste » doit faire l'objet de préconisations, notamment pour les salariés (emploi, compétence, précarité énergétique). La CGT estime que, depuis 2015, ce thème a été renvoyé à une date ultérieure.

La directrice des affaires européennes et internationales reconnaît que les choses n'avancent pas rapidement sur ce sujet.

FO mentionne que la coordination se fait bien avec la coordination syndicale internationale. Pour autant, **CGT et FO** rappellent qu'elles ont demandé à rencontrer le ministre en amont de la COP23 et que cette demande est restée sans réponse à ce jour. Elles regrettent le manque de concertation avec les organisations syndicales, comme à la COP22.

La directrice de cabinet évoque l'hypothèse d'organisation d'un rendez-vous avec les organisations syndicales durant la COP.

Le CFEDD s'interroge sur la prise en compte de l'article 12 de l'Accord de Paris consacré à l'éducation et émet des craintes compte tenu de la baisse drastique des subventions des acteurs de l'EEDD par le MTES. Selon lui, il ne faudra pas compter uniquement sur le ministère de l'Éducation nationale. Il conviendrait de saisir l'Espace nationale de concertation (ENC). Cette intervention est soutenue par **Surfrider**.

La directrice des affaires européennes et internationales a conscience de la difficulté d'avancer sur le sujet de l'éducation lors de la COP 22. La France se mobilise pour que ce sujet progresse. Le sujet sera traité à la COP 23.

Le RAC souhaiterait connaître les positions qui seront portées par la France dans le dialogue de facilitation.

Le sénateur Ronan Dantec, président de la commission spécialisée « orientations de l'ONERC », regrette que les comités de pilotages « COP » n'aient pas été renouvelés. Le CNTE devrait donc être le lieu pour échanger sur la COP. Il mentionne la difficulté de l'Agenda de l'Action à avancer et l'essoufflement des coalitions. Il émet le souhait de sortir de la COP avec des feuilles de route opérationnelles pour les acteurs après les journées thématiques. La France doit être plus pro-active.

Le MEDEF attire l'attention sur la nécessité de continuer à jouer un rôle important sur l'inclusion des acteurs non-étatiques. Il rappelle également que les entreprises renouvelleront leur engagement, deux ans après la COP21, le 11 décembre, en marge du Sommet climat.

Pour **la directrice de cabinet**, le risque d'essoufflement des coalitions était prévisible. Elle estime que l'organisation fidjienne en Allemagne ne facilite pas les choses et qu'il faudra remettre les sujets dans une démarche plus efficace en Pologne à la COP 24.

Le CESE met en avant le sujet de la justice climatique et demande un temps de travail avec le ministre pour avoir une vision française partagée à porter. Il rappelle la sortie de l'avis du CESE sur ce sujet, que le CESE et CES européen travaillent en commun sur ce thème et que le PNACC 2 a été inspiré de manière transversale par ce sujet.

La commissaire générale au développement durable souligne l'intérêt de l'avis du CESE. Elle indique qu'il a été décidé d'organiser un *side event* au Sommet climat sur le sujet de la solidarité climatique (le 13 décembre). Elle rappelle que la mise en lumière de bonnes pratiques et de l'action de la France sur ce sujet est une priorité du ministre. Ce thème est également traité par la communauté Explor'ables (exploration et analyse de sujets émergents), animée par le CGDD.

2/ Le Sommet climat du 12 décembre

La commissaire générale au développement durable présente le Sommet climat qui se tiendra le 12 décembre comme annoncé au G20 à Hambourg par le ministre pour soutenir l'Accord de Paris, deux ans après sa signature. Ce sommet vise à prendre de nouvelles décisions, notamment sur la question des financements, publics et privés, et à mettre en visibilité des projets. Cet événement est complémentaire du processus de négociation, il n'y a pas d'interférence. Le sommet s'inscrit dans la ligne souhaitée par le Président de la République « *make our planet great again* ». Une centaine de chefs d'État sont attendus.

Le RAC souhaite savoir si la question de la subvention aux énergies fossiles par les institutions financières publiques sera abordée. Ce sommet est un moment politique qui capitalisera sur la COP 23 et n'aura de plus-value que s'il aboutit à de nouvelles annonces. Le RAC attend un soutien public aux pays les plus vulnérables (affectation de la taxe sur les transactions financières).

La commissaire générale au développement durable indique que la question sera traitée dans la table-ronde n°4 du Sommet.

Surfrider émet le souhait que soit porté un projet de redevance sur le transport maritime.

La FNSEA souhaiterait que la question agricole soit traitée dans le cadre du Sommet climat.

La directrice de cabinet précise que le Sommet vise des problématiques de financement, sur un temps très court, et que c'est pourquoi on n'y retrouve pas tous les sujets.

FO s'interroge sur les attentes du Gouvernement quant à ses interlocuteurs non-étatiques français.

La CFE-CGC pose la question des acheteurs d'obligations vertes.

La commissaire générale au développement durable indique que des garanties ont été d'ores et déjà apportées dans les obligations vertes (publicité des investisseurs). Les investisseurs de l'OAT ne sont pas choisis mais France Trésor a rendu publics les noms de la plupart d'entre eux (avec leur accord).

Le sénateur Ronan Dantec annonce l'événement « *Climate chance moment* » le 10 décembre lors duquel une dizaine de propositions opérationnelles seront remises par des acteurs non-étatiques.

3/ Les États généraux de l'alimentation

Philippe Rogier, sous-directeur de l'intégration des démarches de développement durable dans les politiques publiques, présente les deux chantiers des États généraux de l'alimentation. Le deuxième chantier a commencé début octobre.

Humanité et Biodiversité s'interroge quant à la date de saisine pour avis du CNTE.

La FNSEA ne souhaite pas de nouveau débat au sein du CNTE puisque les parties prenantes participent déjà largement au dialogue, de manière représentative, dans les 14 ateliers.

La commissaire générale au développement durable indique que le CNTE sera évidemment saisi des produits de sortie de ces Assises, en particulier sur le projet de loi.

Le CFEDD demande si l'éducation est traitée dans les EGA et ajoute que les cantines bio sont un levier important de cette transformation de modèle.

Le sous-directeur de l'intégration des démarches de développement durable dans les politiques publiques évoque l'atelier sur la formation. Par ailleurs, l'éducation est présente dans les autres ateliers, dans « nutrition santé » par exemple.

Pour l**'APCA**, les EGA sont un processus très riche, au-delà des annonces et des textes ; il y a de la matière à retravailler en CNTE (bioéconomie).

La directrice de cabinet rappelle que l'objectif est d'avoir *in fine* une feuille de route sur de nombreux sujets, des axes prioritaires. Il y aura donc beaucoup à travailler ensemble par la suite.

Surfrider estime que la question de l'emballage plastique n'est pas assez traitée.

L'AMF se pose la question de l'association des collectivités.

Le sous-directeur de l'intégration des démarches de développement durable dans les politiques publiques évoque un atelier dédié aux initiatives locales dans la phase 1, dans le but de structurer un réseau de projets alimentaire territoriaux, et des conférences locales dans certaines régions. D'autres initiatives locales s'inscrivent dans le cadre des EGA et sont répertoriées sur le site internet dédié.

4/ Autres sujets d'actualité

Assises de la mobilité

FNH souligne que les ONGE sont surprises de ne pas être associées à la commission d'orientation des infrastructures (COI). Elles réclament de la visibilité sur le sujet. Demande soutenue par **FNE** et **FNSEA**.

La commissaire générale au développement durable rappelle que le conseil d'orientation est composé de parlementaires et d'experts en nombre restreint. La demande doit être adressée au président de la commission spécialisée. Il est prévu que le président du COI vienne échanger avec les membres de la commission spécialisée.

Grand plan d'investissement

FNE souhaite une présentation du grand plan d'investissement

La directrice de cabinet propose qu'une présentation soit faite lors de la prochaine réunion du CNTE.

Questions européennes

Concernant le « paquet climat-énergie », **la CGT** est inquiète de la réforme du système d'échange de quotas d'émissions (ETS). Elle s'interroge sur la position de la France et sur la bonne tenue des objectifs de réduction des émissions.

La directrice de cabinet souligne que la France est mobilisée pour la transition juste, avec le soutien du Parlement européen. Concernant l'empreinte carbone de l'Europe, elle est favorable au principe de raisonner en tenant compte de l'importation.

Le RAC confirme l'importance du niveau européen sur ces sujets et attend de la France qu'elle soit plus pro-active pour renforcer la contribution européenne. Il s'interroge sur la préparation de la feuille de route pour la rénovation énergétique des logements.

La directrice de cabinet indique une échéance à début 2018 (phase interministérielle en cours ; phase de consultation à partir de novembre 2017, annonces lors du salon Batimat). Elle évoque également la feuille de route économie circulaire en indiquant que ce sont dans un premier temps le Conseil national des déchets et le CNTE qui seront consultés.

Le CESE produit un avis tous les ans sur l'empreinte carbone ; il pourrait être intéressant d'avoir un travail croisé avec le MTES.

5/ Présentation du budget du ministère de la Transition écologique et solidaire

Thomas Lesueur, Directeur de cabinet adjoint, en charge du budget, des finances, des relations sociales et de l'économie sociale et solidaire, présente le budget du MTES. Il rappelle que l'examen du projet de loi de finances vient de commencer à l'Assemblée nationale. Il évoque notamment les programmes 245 (service public de l'énergie) et 181 (prévention des risques).

Le CFESS souhaite savoir quels sont les objectifs précis en matière d'achats responsables.

La commissaire générale au développement durable indique que le MTES mène une politique en matière de recyclage depuis 2015 et est engagé dans une démarche d'achats responsables à travers diverses mesures : charte "achat public responsable", marché d'achat de véhicules électriques, analyse de marché approfondie pour prendre en considération l'écoconditionnalité. Une réflexion sur la prise en compte des produits biosourcés dans les achats publics est en cours avec l'Ademe. Enfin, afin de discuter plus en profondeur les sujets d'économie sociale et solidaire, elle propose d'inviter le Haut commissaire à l'économie sociale et solidaire à l'une des réunions plénières de 2018.

Le RAC salue l'augmentation de la fiscalité écologique mais attire l'attention sur les niches fiscales défavorables à l'environnement (ex : exonération gazole du transport routier) et sur la remise en cause par le PLF du dispositif incitatif d'achat vélo à assistance électrique.

La directrice de cabinet explique que le MTES est porteur d'une augmentation de la taxe carbone mais qu'un accompagnement pédagogique auprès des citoyens est nécessaire. Le renforcement de la prime à la conversion de véhicules diesel anciens de façon à aider notamment les ménages aux revenus modestes à acquérir des véhicules moins polluants, devrait permettre d'opérer une transition du parc automobile français à grande échelle. Par ailleurs, le ministère est conscient de l'existence de certaines niches fiscales et y réfléchit ; des mesures en ce sens seront prises *via* des amendements au PLF. Concernant la prime vélo, celle-ci est victime de son succès et coûte donc très cher. Un dispositif d'indemnité kilométrique vélo est en discussion.

Pour **Humanité et Biodiversité** il y a une inadéquation entre la baisse de 10 % du programme 113, concernant la préservation de l'eau et la biodiversité (abaissement du plafond de la redevance des agences de l'eau) et le fait que la loi biodiversité élargit les compétences des agences de l'eau, puisque les agences ont plus de charges et moins de moyens. L'association s'émeut du fait que les consommateurs soient appelés à financer indirectement l'ONCFS. Par ailleurs, elle s'interroge sur la réforme de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) : ce dernier ne va-t-il pas impacter la préservation des milieux naturels en poussant les propriétaires à la construction ?

La directrice de cabinet précise qu'il y a une diminution du budget mais que celle-ci n'est pas de 10 % mais de 130 M€ (sur un total de 2 Md€). Elle souligne que le prélèvement sur fonds de roulement est supprimé et qu'une proposition de taxe sur l'artificialisation des sols est à l'étude pour compenser la perte pour les agences de l'eau. Concernant l'IFI et son impact sur la biodiversité, elle indique que le taux de fiscalité n'est en fait pas modifié pour les propriétés foncières.

Le directeur de cabinet adjoint ajoute que le plafond des redevances des agences indiqué est celui pour les cinq prochaines années. En outre, les objectifs de réduction des GES ne sont pas atteints et il faut garder en mémoire que l'augmentation de la taxe carbone s'inscrit dans une politique fiscale plus large répondant à une ambition écologique. Enfin, il précise que l'IFI prévoit l'exonération des biens servant à une activité professionnelle.

Départ de la directrice de cabinet.

Le MEDEF partage l'inquiétude des ONGE quant à la baisse des ressources pour les agences de l'eau. Le principe de mutualisation est mis à mal et risque d'avoir des conséquences sur la politique concernant la qualité de l'eau. Il est donc nécessaire de retravailler ce point. Le MEDEF pointe deux interrogations concernant la taxe carbone. Tout d'abord, concernant la trajectoire qui n'est plus la même que celle fixée, il souhaiterait une meilleure visibilité qui passerait par le suivi de « la trajectoire de la trajectoire ». Il s'interroge également sur les impacts de la taxe carbone sur les changements de comportements.

La FNSEA soutient la position des ONGE et s'oppose au prélèvement des agences de l'eau pour financer la biodiversité.

Il en va de même pour la **CGT** pour qui il s'agit d'un « raisonnement d'économie budgétaire sur le dos des consommateurs ». Elle fait également part de son inquiétude pour le ministère du Logement avec la baisse prévue de 1,7 milliards d'euros pour le mouvement HLM qui risque de porter un grave coup au logement social. Elle est aussi inquiète de la baisse des effectifs du MTES : 996 suppressions d'emplois en 2017 et 1 345 prévues pour 2018.

FO rappelle son opposition à la taxe carbone.

Le directeur de cabinet adjoint souligne qu'au-delà de la question des mécanismes de financement, la question de la position des agences de l'eau dans les politiques eau, biodiversité se pose. La diminution des ressources ne peut cependant être niée.

Il rappelle ensuite que la transition écologique et solidaire s'inscrit dans un ensemble de mesures s'inscrivant dans une trajectoire sur 5 ans et que la taxe carbone ne peut avoir d'effets que si elle s'articule avec d'autres dispositifs (chèque énergie par exemple) qui accompagnent justement le comportement des ménages. La taxe carbone ne peut donc pas servir seule de mesure pour l'analyse de l'évolution des comportements. Les outils de mesure du changement de comportement existent mais sont conçus comme un ensemble.

Concernant les effectifs du ministère, les chiffres cités sont exacts et constituent une baisse importante. Ils s'inscrivent dans le dispositif Action publique 2022 qui vise à ajuster les mesures et les méthodes concernant la réduction des dépenses publiques.

La question de l'articulation des politiques de logement et de rénovation thermique relève selon lui plus du ministère de la Cohésion des territoires. Cependant, il s'agit d'un point à suivre effectivement pour que les organismes HLM parviennent à poursuivre leurs objectifs.

Concernant la question des transferts et positionnement des agences de l'eau, **l'APCA** affirme qu'il convient d'être vigilant quant à la poursuite du financement des actions lancées, sous

peine d'avoir un effet dévastateur. Elle demande également davantage de visibilité concernant les logiques d'action des différentes agences régionales de la biodiversité.

L'UNAF fait part de son inquiétude concernant les agences de l'eau ainsi que le montant faible du chèque énergie (150 €/an alors que l'UNAF avait demandé 300 €).

Concernant la taxe carbone, tout comme le MEDEF, **la CPME** est inquiète du manque de visibilité, contre-productif pour les entreprises. Elle souhaiterait une étude d'impact de la taxe, pour les PME. Par ailleurs, elle souhaiterait que le CNTE soit associé aux travaux sur la Feuille de route pour l'économie circulaire (elle trouve dommage d'être invitée à la réflexion uniquement en tant que membre du Conseil national des déchets).

Selon **l'AMF**, la question des agences de l'eau inquiète les collectivités.

Concernant la rénovation thermique des logements, **l'AMF** souligne l'augmentation importante de la précarité énergétique des citoyens et le retard pris dans la rénovation thermique. Les sommes annoncées dans le budget restent faibles. Il faudrait être vigilant à rénover également l'isolation phonique des logements lors de la rénovation thermique car celle-ci rend beaucoup plus saillante les problèmes d'isolation phonique entre logements lorsque le bruit extérieur est atténué.

Le sénateur Ronan Dantec souhaite savoir ce qu'est devenue la ligne budgétaire conséquente à destination des TEPCV.

Le directeur de cabinet adjoint souligne que si le chèque énergie peut servir à la rénovation thermique, il faut plutôt se concentrer sur le CITE et le dispositif qui sera mis en place. Il est envisagé de l'augmenter pour le prochain PLF.

Concernant les territoires, il indique que désormais le soutien aux territoires passe par d'autres lignes d'action que celle dédiée les années précédentes aux TEPCV.

Les deux points suivants de l'ordre du jour sont reportés à la prochaine réunion plénière : la présentation de l'activité des groupes de travail de l'EEAC et compte rendu de la Conférence annuelle de l'EEAC et la présentation du programme de travail sur les Objectifs de développement durable (ODD) à l'ordre du jour du Forum politique de haut niveau de l'ONU en 2018.

6/ Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 août 2017 et clôture de la séance

Après avoir présenté les amendements de l'U2P et du MEDEF, le procès verbal du 23 août 2017 est adopté.

La commissaire générale rappelle la date de la prochaine réunion (21 décembre) puis clôt la réunion.

Annexe 1 : Liste des membres participants

Membres de droit		
CGDD	Laurence MONNOYER-SMITH	
CESE	Anne-Marie DUCROUX	
Collège collectivités territoriales		
AMF	Marie-France VALLAT	Titulaire
	Denis MERVILLE	Suppléant
ADF	Excusée	
AdCF	Excusée	
AMF	Excusée	
Collège Syndicats salariés		
CGT	Francis COMBROUZE	Suppléant
CFDT	Excusée	
FO	Pascal PAVAGEAU	Titulaire
	Elisabeth PINTO	Titulaire
	Yves GIQUEL	Suppléant
	Justine BRAESCH	Suppléante
CFTC	Excusée	
CFE-CGC	François MOREUX	Titulaire
Collège Employeurs		
MEDEF	Vincent MAGES	Titulaire
	Isabelle MULLER	Titulaire
	Laurence ROUGER-DE-GRIVEL	Suppléante
	Gilles VERMOT-DESROCHES	Suppléant
CPME	Florian MASSEUBE	Suppléant
	Sandrine BOURGOGNE	Suppléante
FNSEA	Nelly LE CORRE GABENS	Suppléant
	Carole LEJEUNE	Experte
U2P	Nathalie ROY	Suppléante
Collège ONG		
Les Amis de la Terre	Excusé	
LPO	Maud LELIEVRE	Suppléante
FNE	Michel DUBROMEL	Titulaire
FNH	Cécile Ostria	Titulaire
WWF	Excusée	
Humanité et Biodiversité	Sandrine BÉLIER	Suppléante
RAC	Morgane CREACH	Suppléante
Surfrider	Antidia CITORES	Suppléante
Membres associés		
CLCV	Excusée	
UFC – Que choisir	Nicolas MOUCHNINO	Suppléant
UNAF	Simone SITBON	Suppléante
CFESS	Emmanuel SOULIAS	Titulaire
CNAJEP	Hervé PREVOST	Titulaire
CFEEDD	Roland GERARD	Titulaire
FNC	Claude BUSSY	Suppléant
FNPF	Excusée	
Collège parlementaire		
Assemblée nationale	Loïc PRUD'HOMME	Suppléant
Sénat	Excusé	
Parlement européen	Excusé	
Établissements publics ou organismes		
ADEME	Nadia BOEGLIN	Suppléante
CDC	Nicolas BLANC	Suppléant
CCI France	Arnault COMITI	Suppléant
APCMA	Benjamin	Suppléant

	MATTELY	
APCA	Didier MARTEAU	Titulaire
	Nathalie GALIRI	Suppléante
CPU/CGE	Excusés	
CNPMEM	Perrine DUCLOY	Suppléante
CSFB	Excusé	
MTES		
Déléguée interm. Forêt et bois	Sylvie ALEXANDRE	
CGEDD	Pascal DOUARD	
DGITM	Charles SIMONE	
DGEC/ONERC	Sarah VOIRIN	
DAEI/COP	Virginie DUMOULIN	
	Vincent DELPORTE	
	Anne-Florie CORON	
	Muriel THIBAUT	
DAF	Frédéric DE VAUGIRAUD	
CGDD	Martin BORTMEYER	
	Julie SER-ISTIN	
	Julie VANHECKE	
	Florence DROUY	
	Julia RAMBAUD	
	Élodie HAZARD	
	Sylvie DIDIER	
	Bénédicte SILVESTRE	
HFDD et autre		
Ministère Sociaux	Laurent SETTON	
Ministère Agriculture	Jean-Jacques BENEZIT	
	Axelle BRETON	
Ministère Économie et Finances	Mireille CAMPANA	
Ministère Justice	Marc SALVINI	
Ministère Sports	Sidonie FOLCO	
Président de la CS ONERC	Ronan DANTEC, accompagné de Bérangère BATIOT	

Annexe 2 : Liste des organismes

Membres de droit	
CESE	Conseil Économique, Sociale et Environnemental
Collège Collectivités territoriales	
AMF	Association des Maires de France
AdCF	Assemblée des Communautés de France
ADF	Assemblée des départements de France
Régions de France	Régions de France
Collège Syndicats interprofessionnels de salariés	
CGT	Confédération Générale du Travail
CFDT	Confédération française démocratique du travail
FO	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière
CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CFE-CGC	Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres
Collège Employeurs	
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
CPME	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises
FNSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
U2P	Union des entreprises de proximité
Collège Associations de protection de l'environnement	
Amis de la Terre	Amis de la Terre France
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
FNE	France Nature Environnement
FNH	Fondation Nicolas Hulot pour la nature et pour l'homme
WWF	World Wildlife Fund France
Humanité et Biodiversité	Humanité et Biodiversité
RAC	Réseau Action Climat – France
Surfrider	Surfrider Foundation Europe
Membres associés	
UFC – Que choisir	Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir
CLCV	Consommation, Logement et Cadre de Vie
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales
CFESS	Chambre Française de l'Économie Sociale et Solidaire
CNAJEP	Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire
CFEEDD	Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable
FNC	Fédération Nationale des Chasseurs
FNPF	Fédération Nationale de la Pêche en France

Parlementaires	
Sénat	Sénat
Assemblée Nationale	Assemblée Nationale
Parlement Européen	Parlement Européen Groupe des Verts/Alliance Libre Européenne et Groupe du Parti Populaire Européen
Établissements publics ou organismes	
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CCI France	Chambres de commerce et d'industrie de France
APCMA	Assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
CPU/CGE	Conférence des présidents d'université / Conférence des grandes écoles
CNPMEM	Comité National des Pêches maritimes et des Élevages Marins
CSFB	Conseil Supérieur de la forêt et du bois

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Procès-verbal de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 21 décembre 2017

Annexes :
- *Liste des membres participants par organisme*
- *Liste des organismes*

En l'absence du ministre de la Transition écologique et solidaire, la réunion est présidée par **Madame Michèle PAPPALARDO, directrice de cabinet,** et **Madame Laurence MONNOYER-SMITH, commissaire générale au développement durable**.

En introduction, l'ordre du jour de la réunion est rappelé puis le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2017 est adopté sans modification.

1/ Programmation pluriannuelle de l'énergie de Martinique

Madame Virginie SCHWARZ, directrice de l'Énergie, rappelle le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit cette Programmation pluriannuelle de l'énergie. Elle répond au principe d'autonomie énergétique à horizon 2030 pour les territoires et départements ultra-marins et à l'objectif de 50 % d'énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique total, prévus par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). L'autonomie énergétique est l'objectif poursuivi par les différentes PPE. Celles de Wallis-et-Futuna et de St-Pierre-et-Miquelon seront présentées lors des prochains CNTE. Madame SCHWARZ adresse ses remerciements pour le travail et la présence de la collectivité de Martinique et de la DEAL Martinique.

Monsieur Louis BOUTRIN, conseiller exécutif au développement durable et à l'énergie, à l'économie bleue et à la croissance verte, aux transports et aux sports, de la collectivité territoriale de Martinique, présente la PPE. Ce document a été élaboré conjointement par les services de l'État et la collectivité territoriale de Martinique.

Monsieur BOUTRIN souligne qu'il sera difficile d'atteindre les objectifs fixés par la LTECV.

Quelques chiffres sur le contexte démographique et économique de la Martinique sont présentés :

- Le PIB par habitant est le plus élevé des outre-mer. L'emploi salarié est concentré dans le secteur non marchand. Le bassin d'emploi principal est situé dans le centre de l'île, qui rassemble 68 % des emplois.

- Le vieillissement de la population engendre une décroissance de la démographie locale.

Le système énergétique de la Martinique se caractérise par une production d'énergie principalement d'origine fossile (93 %) et peu d'origine renouvelable. EDF est le principal opérateur de la production d'électricité d'origine fossile (avec trois turbines à combustion). Le potentiel de développement d'EnR sur le territoire est restreint, à la différence des autres DOM-COM. Les EnR sont principalement d'origine photovoltaïque.

En matière de transition énergétique, **une gouvernance resserrée** a été mise en place avec les acteurs territoriaux de Martinique : la collectivité, les services de l'État (DEAL), l'Ademe, le syndicat mixte d'électricité et EDF. La transition énergétique en Martinique rejoint les objectifs nationaux. Deux documents de cadrage ont été élaborés en cohérence : la programmation pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et le programme territorial de maîtrise de l'Énergie (PTME).

Les transports routiers et aériens représentent 53 % de la consommation énergétique. L'augmentation du flux touristique engendre l'accroissement du trafic aérien. Pour le transport routier, la mobilité électrique va être développée selon un schéma de déploiement des véhicules électriques qui sera adopté en 2018. Il prévoit un objectif de 240 bornes de recharges alimentées par panneaux photovoltaïques d'ici 2023.

L'objectif de la **maîtrise énergétique se concrétise** par un éclairage public performant dans la mesure où au moins 60 % de la consommation d'électricité des collectivités est liée à cette dépense. L'ensemble du réseau martiniquais d'éclairage public et d'équipements sportifs sera rénové et équipé de compteurs intelligents. L'objectif est d'au moins 30 % d'économies d'électricité pour le territoire d'ici 2020. D'ici 2020, 60 % des foyers seront équipés de chauffe-eaux solaires, notamment grâce au partenariat avec EDF. Cette filière est créatrice d'emplois.

Dans la perspective d'**atteindre un développement d'EnR** à hauteur de 25 % du mix énergétique en 2018 et 56 % en 2023, **trois filières sont principalement ciblées** : l'éolien avec stockage (24 MW), le photovoltaïque avec stockage (92 MW) et la géothermie (40 MW). Ce sont des énergies stables qui ont été choisies pour limiter l'intermittence du réseau.

Plusieurs actions territoriales et projets structurants mettent déjà en œuvre cette PPE. Le programme territorial de maîtrise de l'énergie (PTME) est un outil partenarial essentiel, concrétisant la transition énergétique. Ses principaux enjeux sont : l'éclairage public , la performance énergétique des bâtiments publics et privés, en neuf et en rénovation, le développement de l'eau chaude solaire, la recherche, l'innovation et la modernisation des réseaux. De 2016 à 2020, ces opérations représentent un investissement de 50 millions d'euros. Les fonds mobilisés sont répartis au sein de trois programmes d'actions : la maîtrise de la demande en énergie et efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, les projets territoriaux de développement durable.

L'Institut territorial de l'énergie (ITE) accompagne la transition énergétique sur le territoire en offrant des formations aux jeunes Martiniquais. Ses principales missions sont : la recherche scientifique et technique, l'accompagnement et le suivi de projets et la vulgarisation des résultats, la mission d'observatoire territorial, le pilotage du projet Madin'Grid.

En 2016, un premier bilan territorial a montré des économies s'élevant à 27 millions de kWh. 48 % de ces économies sont effectuées dans le résidentiel, 30 % dans les collectivités, et 22 % dans les entreprises. Deux leviers d'actions supplémentaires sont envisagés : le développement et la qualité des équipements, et les changements de comportements.

Monsieur Patrick BOURVEN, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL Martinique) souligne la qualité du travail réalisé entre les différents partenaires. Il s'agit d'un investissement important permettant d'adapter le système de production d'énergie et de faire évoluer les habitudes de consommation.

La **commissaire générale** remercie les intervenants et ouvre la discussion.

La **CGT** rappelle qu'il sera difficile d'atteindre l'objectif fixé par la loi. Elle alerte sur la nécessité de maintenir la sécurité du réseau électrique, notamment en prévision du développement important des EnR. Cela concerne directement le maillage du réseau électrique, en particulier autour de la centrale de Bellefontaine.

La **FNSEA** considère que la partie étude d'impact du document doit être affinée concernant le développement de la méthanisation et de ses nuisances olfactives potentielles. Pour la FNSEA, le développement du photovoltaïque ne doit pas se faire aux dépens des terres agricoles. Dans cette perspective, elle préconise de favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâti. La FNSEA demande que les objectifs biomasse soient plus ambitieux.

La **CPME** accueille favorablement cette PPE, avec toutefois la crainte que sa mise en œuvre favorise le développement économique des grandes entreprises au détriment des petites et moyennes entreprises locales, génératrices d'un plus grand nombre d'emplois sur le long terme.

La **CFESS** s'interroge sur la manière dont les citoyens seront impliqués dans le financement, la gouvernance et la mise en œuvre de cette PPE. Elle demande si les installations photovoltaïques concerneront l'habitat privé et si les dynamiques d'autoconsommation seront soutenues par les pouvoirs publics. Enfin, elle souhaite savoir de quelle manière seront déployés les panneaux photovoltaïques : en terres agricoles, sur le bâti, etc.

Le **RAC** se demande si le développement de véhicules électriques reste la meilleure solution pour diminuer la dépendance aux énergies fossiles du secteur routier et si d'autres moyens sont envisagés.

FNE souhaiterait que les associations locales soient impliquées dans l'accompagnement de la PPE. Elle évoque le projet Galion 2 et questionne sa compatibilité avec les objectifs de la COP21. Ce sont des centrales électriques alimentées par du bois d'Amérique (Brésil, Canada, etc.). Elle réitère son opposition au projet Marie-Galante Albioma et au contraire soutient le

projet Marie-Galante Ile Durable labellisé démonstrateur industriel de la ville durable. Le modèle Galion 2 ne doit pas devenir, à travers l'exemple d'Albioma, un modèle pour l'arc antillais. FNE souhaite que soit limitée au maximum l'importation de bois en vue de produire de l'électricité.

L'**U2P** suggère que les études d'impacts économiques de la PPE incluent les TPE.

Le **MEDEF** demande une analyse approfondie de l'impact économique de cette PPE sur l'évolution de l'emploi et des transitions professionnelles, et les coûts de l'énergie. Il considère que l'objectif très ambitieux de cette PPE ne pourra être atteint que si l'ensemble des solutions énergétiques est pris en compte.

FO souhaiterait connaître le nombre de véhicules électriques et la progression du marché de l'automobile en Martinique.

Les réponses apportées par Monsieur BOUTRIN

Il souhaite tout d'abord rassurer la FNE sur le projet Galion 2. La Martinique ne disposant pas de réserves forestières, cela reviendrait à importer du bois de l'ensemble de l'Amérique. Pour ces raisons, la collectivité territoriale de Martinique a exclu de la PPE l'utilisation de la biomasse importée comme source d'énergie.

Concernant la sécurité du réseau, un schéma est en cours d'élaboration. Il sera inclus dans le schéma d'aménagement régional. Le système électrique martiniquais est très instable. Il faut intégrer l'ensemble des énergies renouvelables et les réseaux aériens et souterrains. Plusieurs projets de liaisons sous-marines sont en cours.

Le risque de perte de foncier agricole étant avéré, les implantations de fermes électriques sur les terres agricoles ont été gelées.

Actuellement, 80 % des véhicules sont individuels. L'offre de transport en commun en site propre, ainsi que l'offre en véhicules électriques (installation de bornes électriques par EDF dans le cadre du PTME) vont être développées. Le premier transport en commun en site propre devrait être opérationnel en janvier 2018. La collectivité souhaite également améliorer le transport maritime. Grâce aux écoquartiers, les bâtiments publics serviront l'installation de panneaux photovoltaïques.

La transition énergétique induite par la PPE a un impact sur plusieurs filières professionnelles.

La collectivité donnera réponse par écrit à la question de FO.

Les réponses apportées par Monsieur BOURVEN

Il rappelle qu'actuellement la principale source de méthanisation provient du centre de valorisation organique. Ce centre est situé à côté de la décharge d'ordures ménagères. Un certain nombre de projets de méthanisation se développe. L'objectif de la collectivité est d'intensifier la collecte de déchets verts et de les orienter vers le centre de valorisation organique.

Les projets de développement des énergies photovoltaïque et thermique par chauffe-eau solaire seront assurés principalement par des PME. Ils auront un impact positif sur l'emploi local, d'autant plus qu'ils seront répartis sur l'ensemble du territoire. Cela aura un impact positif à la fois sur le tissu entrepreneurial et sur la qualité de l'approvisionnement du réseau électrique, actuellement très concentré sur le centre de l'île. D'ici l'été 2018, la première centrale éolienne ouvrira dans le Nord, zone sujette aux pannes de réseau.

Une étude d'impact sera affinée dans le cadre de la révision de la PPE et plus précisément dans les différents appels d'offres qui seront mieux géolocalisés.

Madame SCHWARZ estime que l'usage de la biomasse est une question complexe. Les effets étant différents en fonction du contexte, le ministre a souhaité confier une mission à ce sujet au CGEDD. Elle rappelle que le projet Galion 2 ayant été autorisé, il continuera de fonctionner.

La **commissaire générale** ouvre la discussion sur les amendements déposés. Elle met au vote le projet d'avis.

L'avis est adopté avec :

13 votes **pour**: CFE-CGC (1), MEDEF (3), AN (3), AMF (2), FNC (1), CNAJEP (1), CFESS (1), UNAF (1).

2 votes **contre** : CGT (2).

13 votes **blanc** : CFEEDD (1), U2P (1), CPME (2), CFDT (1), FO (1), FNSEA (2), RAC (1), Humanité et Biodiversité (1), WWF (1), LPO (1), FNE (1).

2/ Plan national d'adaptation au changement climatique – PNACC-2

La **commissaire générale** rappelle que le PNACC fait suite aux engagements de la conférence environnementale de 2016 (mesure 6b) et du plan climat (axe 19). Le projet de PNACC-2 est le fruit d'une large concertation qui a mobilisé pendant près d'un an des membres du CNTE, des experts et des représentants des collectivités territoriales et de l'administration, répartis en six groupes de travail : gouvernance et pilotage, prévention et résilience, adaptation et préservation des milieux, filières économiques, connaissance et information, action

internationale. Le projet de PNACC-2 a été présenté en commission spécialisée du CNTE le 12 octobre et discuté puis validé le 30 novembre.

Monsieur Ronan DANTEC, sénateur et président de la commission spécialisée dédiée à l'orientation de l'ONERC, présente le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2).

Il salue tout d'abord la qualité du travail réalisé par l'ONERC. Par rapport au PNACC-1, plusieurs éléments complètent ce plan :

- une implication plus importante des échelons territoriaux au sein d'une démarche nationale d'adaptation au changement climatique cohérente, coordonnée, partagée et suivie étroitement ;
- une priorité donnée aux solutions fondées sur la nature partout où cela a du sens ;
- une attention forte portée à l'outre-mer qui se traduit par des mesures spécifiques et par une analyse systématique de la déclinaison possible en outre-mer ;
- une implication des grandes filières économiques qui commencera par des études prospectives systématiques ;
- une dimension internationale forte ;
- une mise en œuvre d'un suivi étroit des mesures par la Commission spécialisée du CNTE en charge des orientations de l'ONERC ;
- un objectif d'adaptation quantitatif basé sur une hausse de la température moyenne de la Terre compatible avec l'objectif de long terme de l'Accord de Paris mais à un horizon temporel plus proche, de manière à ne pas exclure des scénarios de changement climatique plus pessimistes.

La **commissaire générale** ouvre la discussion.

Humanité et Biodiversité souligne la qualité des travaux réalisés par l'ONERC et la commission spécialisée. Elle sera vigilante à ce que les ambitions exposées soient traduites en objectifs et plans d'actions.

Alors que l'évaluation du PNACC-1 mettait en avant le manque de moyens financiers et de suivi, la **CGT** s'interroge sur la suppression d'emplois à Météo France qui apporte une expertise technique indispensable.

Le **MEDEF** tient à saluer l'animation et le travail de la commission spécialisée. Une semaine après le *One Planet Summit*, le MEDEF regrette que le rapport du PNACC-2 ne contienne pas plus d'éléments de financement.

La **CPME** remercie le sénateur pour le travail effectué. Elle suggère l'intégration d'études prospectives socio-économiques sur les filières industrielles, qui pourraient s'étendre aux secteurs impactés par le changement climatique, autres que le tourisme et la pêche.

L'**AMF** salue le travail de la commission et de son président. La mise en œuvre de ce plan revient aux collectivités territoriales. L'AMF craint que les moyens déployés et nécessaires à sa réussite soient insuffisants et regrette la ponction faite cette année aux agences de l'eau et l'absence de mise en œuvre de la taxe carbone.

FNE salue également ce travail de qualité, illustrant la spécificité des travaux du CNTE dans un esprit de concertation et coproduction. Les moyens utiles à l'entretien de la recherche doivent être en cohérence avec l'ambition de ce plan, allant à contre sens des suppressions de

postes à Météo France. Des moyens renforcés d'éducation, de sensibilisation et de formation de l'ensemble des acteurs sont également nécessaires. Pour cela, FNE appelle à un portage fort du ministère.

Le sénateur Ronan DANTEC remercie les membres du CNTE au nom de l'ONERC. Il est primordial de garder la même dynamique pour la mise en œuvre de ce plan, qui doit se faire en associant les assureurs aux travaux. Monsieur DANTEC rappelle qu'il reste une phase interministérielle avant l'adoption du PNACC-2, suivie d'une consultation publique. Le PNACC-2 sera définitif à la fin du premier trimestre.

La directrice de cabinet rappelle que l'adaptation concerne également les changements de comportements.

Le projet est adopté avec :

36 votes **pour** : CFE-CGC (1), CFDT (1), FO (1), CGT (2), FNSEA (2), CPME (2), MEDEF (3), AN (2), AMF (2), CFEEDD (1), CNAJEP (1), CFESS (1), UNAF (1), RAC (1), Humanité et Biodiversité (1), WWF (1), LPO (1), FNE (1).

0 vote **contre**.

2 votes **blanc** : AN (1), FNC (1).

3/ EEAC- European Environment and Sustainable Development Advisory Councils

La **commissaire générale** présente l'EEAC, réseau européen des conseils consultatifs pour l'environnement et le développement durable.

Le CNTE est membre de l'EEAC depuis 2015. Il a été représenté au bureau par Sophie GAUDEUL (CFDT) jusqu'en octobre 2016 puis par Laurence MONNOYER-SMITH, élue pour deux ans.

La commissaire invite les membres à participer aux différents groupes de travail (GT). À ce jour, le CNTE est représenté par 1 à 8 personnes dans chaque GT, qui se réunit peu en présentiel, la plupart des échanges se faisant par mail.

Les 11 et 12 octobre s'est tenue la conférence annuelle de l'EEAC à Maastricht. Sur le thème de l'Agenda 2030 et de l'interface citoyens-science-politique.

La conférence a été suivie par une réunion de l'assemblée générale du réseau. Après une période difficile en termes de nombre de membres et de financement, l'EEAC est désormais plus solide et il devrait croître. C'est une opportunité pour renforcer ses relations avec les institutions européennes, en particulier la Commission et le CESE européen.

La 26e conférence annuelle aura lieu du 10 au 12 octobre 2018 à Berlin. À cette occasion, un nouveau bureau sera élu pour deux ans. La commissaire générale souhaite que le CNTE soit représenté au bureau par un membre du CNTE, et non plus par l'administration. Elle invite donc les membres à présenter leur candidature Le CGDD prendra en charge les frais de déplacement.

La **commissaire** ouvre la discussion.

L'**UNAF** invite à la lecture de l'étude du CESE « *Sciences et société : Répondre ensemble aux enjeux climatiques* » des rapporteurs Julien BLANCHET et Jean JOUZEL, sur la question du dialogue entre science et politique.

FNE souligne qu'aux côtés des États, certaines régions sont également engagées, comme la Catalogne. FNE souhaite rappeler l'avis du CESE européen du 7 juillet 2017 intitulé *Prochaines étapes pour un avenir européen durable « La communication n'introduit pas dans ces politiques le changement de paradigme induit par l'Agenda 2030 en vue d'évoluer vers un nouveau modèle de développement qui soit plus durable sur le plan économique, plus porté sur l'intégration sociale et davantage viable à long terme du point de vue environnemental. Le CESE estime que l'Union n'assume pas suffisamment son rôle de chef de file dans les faits, dans la mesure où elle s'est abstenue de présenter une feuille de route ambitieuse pour ses actions destinées à mettre en œuvre les ODD d'ici 2030, pas plus qu'elle n'a démontré sa volonté de revoir d'un œil critique ses politiques actuelles et de les modifier. Le CESE se félicite de la décision de la Commission de créer une plateforme pluripartite pour la mise en œuvre des ODD dans l'Union. »* Il y a beaucoup de travail au niveau européen pour le déploiement des ODD.

4/ ODD

La commissaire générale revient brièvement sur la dernière réunion (2017) du Forum politique de haut niveau (FPHN), dont le fonctionnement s'améliore à chaque édition. Les pays s'organisent de mieux en mieux pour leurs revues nationales volontaires et leurs travaux sur les indicateurs.

Ce FPHN ciblait particulièrement les ODD 1 (pauvreté), 2 (faim et agriculture durable), 3 (santé), 5 (égalité des genres), 9 (infrastructures), 14 (océans) et 17 (partenariats). La France a réalisé un point d'étape sur ces 7 ODD (présenté au CNTE le 10 juillet).

La participation était en hausse par rapport à l'édition précédente avec 2 400 représentants de la société civile, 600 du secteur privé, 180 événements-parallèles et 43 pays présentant une revue nationale volontaire. Du côté français, une dizaine de représentants de la société civile française (France volontaire, Veolia, comité 21, 4D, Coordination Sud, Michelin, l'IDDRI…) étaient présents.

Le MTES est particulièrement concerné par la préparation du **FPHN 2018**, étant donné qu'il co-pilote l'ensemble des ODD ciblés : ODD 6 (eau), 7 (énergie), 11 (villes et territoires), 12 (consommation et production), 15 (biodiversité terrestre) et 17 (partenariats).

La mobilisation pour le FPHN de juillet 2018 a été lancée lors de l'anniversaire de l'adoption des ODD, le 25 septembre 2017, avec les parties prenantes. Cette journée a été ouverte par Brune Poirson, secrétaire d'État auprès de Nicolas Hulot, et s'est déroulée en deux temps :

- le matin, un colloque réunissant des représentants politiques, de la société civile et de l'administration,
- l'après-midi, 21 ateliers ont été organisés autour des 6 ODD de 2018 : 196 défis ont été identifiés et mis à la disposition des directions pilotes,

- en parallèle, une session d'information sur le concours de data-visualisation #DatavizODD, dont la remise des prix s'est déroulée le 13 décembre.

Cet anniversaire a été l'occasion pour les organismes de la société civile d'interpeller l'État pour une accélération de la mise en œuvre des ODD.

La commissaire générale présente le programme de travail des prochains mois. Comme annoncé par Brune Poirson, une feuille de route nationale à co-construire par l'État et les acteurs non-étatiques sera lancée lors du prochain Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID), le 5 février 2018. La feuille de route est pilotée par la DIDD, en partenariat avec le MEAE.

Concernant **la préparation du FPHN 2018** :

- Brune Poirson a souhaité que le MTES fasse preuve d'exemplarité en accélérant la mise en œuvre des ODD dont il est pilote et en associant les parties prenantes.
- Les ateliers du 25 septembre ont permis de faire émerger les défis à relever pour la France et d'alimenter les travaux pour l'élaboration du prochain point d'étape.
- Les DG pilotes sont incitées à co-construire ce document avec les parties prenantes et plus généralement à les associer à la mise en œuvre.
- Un nouvel évènement collaboratif aura lieu en mars pour partager et enrichir le point d'étape.
- Faisant suite à l'édit-a-thon Wikipédia sur les ODD organisé le 23 septembre 2017, une nouvelle session sera organisée en mars 2018, dédiée aux ODD ciblés par le FPHN 2018.

La commissaire générale rappelle que le FPHN de 2019 rassemblera les chefs d'État.

Concernant les **indicateurs** :

- Les travaux sur les indicateurs de suivi des ODD vont se poursuivre au sein du CNIS afin de sélectionner des indicateurs pour la France et de fixer les modalités de la concertation avec les parties prenantes. La première réunion plénière du groupe de travail du CNIS s'est tenue le 22 novembre.
- Une réflexion doit être menée quant à l'articulation entre la commission du CNIS et la CS indicateurs du CNTE.
- Un premier tableau de bord devrait être disponible en mai pour les 6 ODD ciblés par le FPHN.
- Eurostat a publié un rapport sur l'état d'une sélection de 100 indicateurs afin de mesurer l'avancement de l'Europe au regard des ODD.
- La remise des prix du concours de data-visualisation sur les indicateurs de suivi des ODD et de leurs indicateurs a eu lieu le 13 décembre.

Concernant **la mobilisation des acteurs économiques et des territoires** :

- Après la parution d'une revue dans la collection CGDD-Théma portant sur les « ODD et entreprises : enjeux et opportunité », le travail de sensibilisation et de mobilisation des acteurs économiques se poursuit au travers de relais du monde de l'entreprise (CCI France, MEDEF, AFEP, Global Compact France, C3D) ainsi que de salons spécialisés (en 2018 Produrable et Forum RESET notamment) et de tours de France (Global Compact, Comité 21, CCI France).
- Le Club Développement durable des établissements et entreprises publics a également entamé des travaux sur les ODD comme cadre stratégique afin de s'adapter à leurs caractéristiques d'organismes publics.

- Le CGDD va poursuivre ses travaux d'expertise sur l'engagement des entreprises en faveur des ODD dans la suite de l'étude menée par B&L Évolution, en partenariat avec Global Compact France révélant la mobilisation d'un tiers des entreprises du SBF120 (120 premières capitalisations boursières) en faveur des ODD.

Concernant **les relations avec le Parlement** :

- Barbara Pompili, présidente de la commission développement durable de l'Assemblée nationale, souhaite que le Parlement s'empare des ODD et qu'il joue un rôle d'évaluation de leur mise en œuvre. Le 25 septembre, elle a proposé que, dès le projet de loi de finances pour 2019, les questionnaires budgétaires adressés au Gouvernement soient systématiquement accompagnés d'une demande d'analyse des budgets au regard des progrès accomplis dans le domaine des ODD.
- Des discussions sont en cours entre les présidents des commissions développement durable de l'Assemblée nationale et du Sénat pour monter un groupe de travail *ad hoc.*

Concernant **les travaux ODD au niveau européen** :

- La Commission européenne a publié en octobre la composition de la plateforme multi-acteurs qui aura pour rôle de conseiller la Commission concernant la mise en œuvre des ODD et l'évaluation des progrès réalisés, l'aider dans le processus de sélection pour le prix annuel de durabilité [que la Commission va mettre en place] et tenir lieu de forum pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Elle est constituée de 30 membres, dont deux français : Michelle Olivier pour le Comité syndical européen de l'éducation et Frédéric Vallier pour le Conseil des communes et régions d'Europe.

Monsieur Ronan DANTEC souhaite évoquer la question des indicateurs, en rappelant que les rapports de développement durable des collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants sont une source importante pour mesurer l'avancée des ODD sur les territoires. La difficulté réside néanmoins dans leur hétérogénéité. Il conviendrait de proposer un rapport normé basé sur les 17 ODD. Les collectivités pourraient fournir des indicateurs agrégeables au niveau national. Un guide méthodologique serait utile.

FNE préconise d'identifier les domaines peu traités. L'acculturation du grand public et de l'ensemble des citoyens est un enjeu. FNE suggère que le budget soit préparé à l'aune des ODD.

Humanité et Biodiversité considère qu'il est important de clarifier les perspectives de la France en matière d'ODD. Par ailleurs, la plateforme RSE va lancer des travaux sur ODD et RSE. Il y a un enjeu de travail conjoint avec le CNTE afin d'élaborer une feuille de route ambitieuse qui mobilise les entreprises. Enfin, Humanité et Biodiversité rappelle l'enjeu de nouer des partenariats pour innover sur les modes d'action dans les territoires.

Le **CNPMEM** participe au groupe de travail du CNIS et souhaite être mieux informé sur les travaux de la commission spécialisée, dont il n'est pas membre, *via* la plateforme afin de faire le lien entre les travaux des deux instances.

La commissaire générale rappelle que les partenariats entre acteurs sont encouragés. Ce dispositif d'alliance fonctionne bien, et il faut le renforcer sur certains ODD. Pour l'État, c'est un mode de travail original. Elle précise que la mise en place d'une plateforme collaborative favorisera la mise en visibilité des initiatives de la société civile.

5/ Grand plan d'investissement – GPI

Madame Michèle PAPPALARDO, directrice de cabinet de Monsieur le ministre d'État Nicolas HULOT, présente le Grand Plan d'Investissement (GPI).

Pour l'ensemble de la mandature, le GPI prévoit une enveloppe de **57 milliards d'euros** s'articulant autour de quatre priorités :

- la transition écologique et la neutralité carbone, soit un montant de 20 milliards d'euros ;

- l'édification d'une société de compétences et d'accès à l'emploi, soit un montant de 15 milliards d'euros ;
- la compétitivité par l'innovation, soit un montant de 13 milliards d'euros ;
- la construction de l'État à l'âge du numérique, soit un montant de 9 milliards d'euros.

La priorité « transition écologique et neutralité carbone » concerne directement le MTES. Sur les 20 milliards d'euros du GPI dédiés à ce volet, 15 milliards d'euros concernent les sujets propres au MTES et, parmi eux 5 sont particulièrement dédiés au volet transport.

Les crédits du GPI sont constitués de différents éléments :

- le 3e Programme d'Investissements d'Avenirs (PIA3) qui représente 10 milliards d'euros ;
- les crédits spécifiques déjà inclus dans les budgets de l'État et des opérateurs.

L'intérêt des crédits du GPI est leur traitement différent par rapport aux autres crédits :

- ils ne peuvent pas être gelés ou dégelés et doivent être affectés à l'investissement ;
- le redéploiement de crédits non utilisés est possible mais uniquement dans un autre axe constituant le GPI ;
- les crédits doivent rester à l'intérieur du GPI.

Un chiffrage indicatif annuel des crédits est proposé pour l'ensemble de la mandature et par grands thèmes. Cela concerne les crédits budgétaires classiques et des fonds, sous forme de prêts, dont une partie provient de la Caisse des dépôts et consignations (5 milliards d'euros).

Concernant la transition écologique et solidaire, ces crédits concernent trois priorités :

- la rénovation thermique des bâtiments privés et publics ;
- les énergies renouvelables : crédits de financement et de soutien (6 milliards d'euros) ;
- la mobilité (5 milliards d'euros).

Le MTES est concerné par d'autres crédits du GPI qui ne figurent pas dans son budget. Par exemple, les éléments suivants se trouvent dans d'autres masses budgétaires :

- l'économie sociale et solidaire ;
- la modernisation de l'agriculture.

La directrice de cabinet explique que la gestion des crédits du GPI se rapproche de celle du PIA3, tout en ayant ses particularités propres. Trois comités de pilotages seront constitués en février et présidés par le ministère avec le soutien du Secrétariat général à l'investissement (ancien Commissariat général à l'investissement). Le ministère participera aussi à d'autres comités de pilotage, par exemple à celui de l'agriculture. La liste des comités de pilotage a été arrêtée récemment.

Elle précise que les crédits fléchés sur la rénovation énergétique des bâtiments et les crédits du ministère de l'Intérieur seront pilotés directement par les préfets, et non par le MTES.

La **commissaire général**e ouvre la discussion.

La **CPME** évoque un projet de l'Ademe qu'elle soutient : la lutte contre le gaspillage qui concerne 5 000 PME. Une première expérimentation sur 50 PME a permis une économie de 60 000 euros par an et par entreprise. Le PIA3 a permis de multiplier le nombre de PME concernées par 10, notamment grâce aux travaux sur l'économie circulaire. La CPME suggère que ce type d'initiative soit renforcé. Le remboursement revenant aux entreprises, le coût pour l'État est nul. La CPME insiste sur la nécessité d'allier le PIA3 à la Feuille de route sur l'économie circulaire.

FNE se réjouit que 20 milliards d'euros soient affectés à la transition écologique et souhaite être associée au niveau pertinent. Il serait souhaitable d'éco-conditionner le GPI avec des critères en lien avec les ODD, avec un axe formation reprenant les recommandations du CESE sur les métiers de la transition écologique et avec un axe portant sur la compétitivité.
Le document présenté s'apparente plus à un plan de transition énergétique qu'à un plan de transition écologique : les thématiques santé environnement, biodiversité, trames vertes et bleues, ne sont pas abordées.
Concernant l'économie circulaire, il serait intéressant d'avoir des plans d'accompagnement d'industriels. FNE regrette que rien ne soit dit sur les associations.
Concernant les transports, les éléments présentés sur les mobilités actives sont très intéressants. FNE regrette qu'aucun élément ne soit proposé concernant le stockage de l'énergie. Elle alerte sur un projet de forêt où de nombreux hectares de feuillus seraient convertis en hectares de résineux.

La **CGT** souhaiterait connaître la part de crédits du PIA3 reconvertis et alloués à la priorité « transition écologique et neutralité carbone » du GPI. Elle demande des précisions sur les liens entretenus avec la révision des contrats de plan État-région (CPER). La CGT demande s'il y aura des contractualisations systématiques avec les collectivités territoriales, à l'image des volets développement durable des CPER. Concernant les crédits consacrés à l'énergie, il existe un abondement par le fonds chaleur Ademe qui est une aide aux TPE et PME. La CGT ne comprend pas ce doublement de crédits et aimerait avoir des précisions sur la décomposition des crédits de la Caisse des dépôts et consignations et de l'Ademe.

La **directrice de cabinet** répond sur les différentes questions soulevées par les membres du conseil :

- Concernant la décomposition des crédits avec la Caisse des dépôts et consignations, les 5 milliards d'euros se matérialisent essentiellement par des prêts. L'Ademe dispose d'un fonds chaleur, d'un fonds sur l'air et la mobilité et d'un fonds dédié à l'aide aux PME (sur le gaspillage et économie circulaire.
- Concernant les CPER, elle précise que c'est une démarche différente. Les crédits du GPI pourront éventuellement être utilisés pour les politiques de transport, néanmoins ils n'ont pas vocation à être utilisés pour les CPER. Les lignes sont bien identifiées sur la rénovation et seront utilisées dans le cadre du plan rénovation.
- La partie économie circulaire est certes moins importante en masse de crédits alloués que les parties EnR et logement, mais suffisante pour engager certains chantiers. Le programme de l'Ademe pour lutter contre le gaspillage est bien identifié.
- Les crédits recouvrent essentiellement les thématiques bâtiments, transports et énergie. Néanmoins, le GPI pourra concerner d'autres thèmes, comme la biodiversité.

- Concernant les forêts, il y a une indécision sur le fléchage de la thématique : transition écologique ou agriculture.

- Concernant la compétitivité et la formation, il n'y a pas d'actions du ministère à proprement parler mise en place. Le MTES est néanmoins intéressé par la question.

- Concernant la prise en compte du GPI dans la feuille de route sur l'économie circulaire, un retour sera fait au moment de sa finalisation.

6/ Conférence nationale des territoires et contrats de transition écologique – CTE

Monsieur Martin GUESPEREAU, directeur de cabinet de Monsieur le secrétaire d'État Sébastien LECORNU, présente les contrats de transition écologique (CTE).
Les CTE sont un outil d'action territoriale pour la transition écologique. Ils font suite à la volonté du Président de la République de développer une nouvelle relation de confiance entre l'État et les collectivités, reposant sur une logique de contractualisation, intervenant comme un pacte girondin.
Le Ministre d'État souhaite que, lorsqu'un territoire met en place un projet, il s'intègre dans une vision de long terme et dans une logique de transition écologique.
Les CTE sont des contrats de territoires expérimentaux œuvrant pour la transition écologique et l'innovation sociale, en mobilisant les entreprises et s'attachant aux questions d'emploi. Les territoires concernés seront des démonstrateurs. Les exemples de réussite de conversion des activités d'un territoire par l'innovation sont plus connus à l'international qu'en France (exemple de Copenhague et sa politique de mobilité). Les financements de droit commun seront mobilisés au bénéfice des territoires engagés dans des projets de transition écologique. Le nombre de contrats sera au départ modeste, afin d'en privilégier la qualité. L'État met à disposition des moyens humains, à la fois dans les services déconcentrés et centraux et apporte de l'ingénierie (guichet unique, ingénierie financière, technique, juridique).
Il est précisé que ces territoires peuvent être aussi bien urbains que ruraux. Ils seront des moteurs et démonstrateurs de transition écologique. La Corrèze et son projet de rénovation territorial par l'aspect énergétique en est un bon exemple.

Monsieur Pascal BERTEAUD, coordonnateur général des contrats de transition écologique, précise que l'objectif est de mobiliser localement les moyens de l'État, sans pour autant mettre en place un appel à projets, afin de créer des dynamiques locales autoporteuses. Auparavant, la priorité était donnée aux sujets environnementaux, délaissant les sujets économiques et sociaux. L'objectif de ces contrats est de démontrer qu'en traitant ces deux sujets simultanément, il est possible de faire évoluer l'orientation socio-économique d'un territoire et d'en inspirer d'autres. Des contrats individualisés et contextualisés émergeront ainsi de l'initiative des acteurs locaux. La prochaine étape sera l'identification d'une vingtaine de territoires qui testeront ces contrats sur plusieurs thématiques (énergie, mobilité durable, foncier agricole, etc.). Il s'agit donc de raisonner à l'échelle des bassins d'emplois et d'aider les porteurs de projets à monter leurs dossiers. Le pilotage des CTE se fait, au niveau national, par une équipe de cinq personnes s'appuyant sur une quinzaine de directions et d'organismes, et via la mobilisation des communautés régionales de travail.

La commissaire générale ouvre les débats.

La **CFDT** considère que les CTE ne doivent pas se substituer à la programmation pluriannuelle de l'emploi et des compétences. Il y a un besoin d'objectifs clairs en matière d'emploi et d'investissement. Le CNTE devrait avoir un droit de regard sur les enjeux de la transition écologique.

La **CGT** rappelle que l'État doit discuter avec les partenaires sociaux sur la programmation de l'emploi et des compétences. Dans la mesure où plus de 500 territoires sont des TEPCV, soit plus de 10 000 communes, la CGT s'interroge sur la pertinence de mettre en place une nouvelle expérimentation et sur l'articulation entre ces deux dispositifs. Elle suggère plutôt de tirer des enseignements des travaux entrepris depuis quelques années et renvoie à l'avis du CESE sur les CTE. Ce rapport cible la multitude d'expérimentations (TEPOS, zéro déchets, etc.) et leur manque d'implémentation. Il précise également que les besoins d'ingénierie publique (Nouveau Conseil aux Territoires, Céréma) et de stabilité des financements sont des conditions nécessaires à la réussite. Les diagnostics des PCAET permettent de connaître les besoins en matière d'énergie.

La **CPME** accueille très favorablement ces CTE, néanmoins un point de vigilance subsiste en ce qui concerne l'implication et l'organisation du niveau national. Il est nécessaire de mobiliser les partenaires rapidement, notamment les fédérations.

Le **MEDEF** salue la démarche qui répond aux préoccupations des entreprises, notamment dans le cadre de la fin de l'exploitation des hydrocarbures en France. Il souhaite participer à la suite des travaux au travers de ses structures locales, et demande l'élaboration d'un kit pédagogique pour les entreprises et les territoires précisant leur rôle.

Le **RAC** partage l'importance accordée aux reconversions professionnelles mais exprime plusieurs craintes. Il appelle à une cohérence de l'action gouvernementale : prendre en compte les démarches existantes (TEPCV, PCAET, etc.), enclencher rapidement une implémentation qui concerne l'ensemble des territoires. La note de doctrine fait mention des centrales à charbon mais pas de Fessenheim. Le RAC souhaite que la gouvernance de type Grenelle concerne l'ensemble du processus.

La **CCI France** aimerait que soient détaillés : les critères de choix qui permettront de sélectionner les vingt premiers territoires expérimentaux, le calendrier du processus, le portage international, et, les liens avec les ODD.

Monsieur Ronan DANTEC est étonné du changement de discours porté depuis la Conférence des territoires et souhaiterait savoir si les autres dispositifs sont devenus secondaires. Il rappelle que les élus locaux ont accepté dans la loi LTECV une obligation de plan climat. Les mécanismes présents dans cette loi sont précis ; l'État doit fournir des outils de calcul des émissions de GES. Au regard de ces éléments, il se demande si les CTE sont une brique s'ajoutant à la généralisation des PCAET. Une partie de la contribution climat-énergie doit revenir aux territoires, et il serait regrettable que seuls les CTE en bénéficient.

FNE considère que les CTE étant thématiques, ils n'impliquent pas une transformation systémique des territoires. Elle signale que les ONG seront très vigilantes vis-à-vis des régimes dérogatoires pouvant être tolérés pour les expérimentations. FNE fait remarquer que le pas de temps de trois mois est insuffisant pour créer un climat de confiance entre les signataires du contrat. Elle se demande également quelles seront les articulations avec les contrats existants et quel sera le devenir des contrats de développement durable des régions.

L'**U2P** demande si une articulation a été faite avec le plan national d'action cœur de ville et comment les engagements et la responsabilité des acteurs seront encadrés.

La **FNSEA** juge positivement la prise en compte des trois piliers du développement durable, l'expérimentation juridique, l'association des syndicats et l'entrée rurale des CTE. Toutefois, sans financement supplémentaire, la FNSEA se demande si cela ne va pas créer une compétition avec d'autres projets.

Humanité et Biodiversité partage les inquiétudes formulées par les autres membres du collège ONGE. Elle rappelle que le concours Capitale française de la biodiversité a été remporté pour la première fois en 2017 par une petite commune alsacienne.

Monsieur Martin GUESPEREAU rappelle que tous les dispositifs préexistants perdurent dans la démarche entreprise. Par exemple, l'entrée systémique est inspirée des Agendas 21. Il s'agit de sélectionner un principe fort qui sera testé de manière approfondie. Afin que les signataires d'un CTE respectent leurs engagements, un bonus financier leur sera octroyé si le projet avance rapidement. Ceux qui auront les meilleurs résultats seront les plus soutenus.
Les contrats font partie intégrante de la feuille de route de la Conférence nationale des territoires, qui se réunit tous les six mois. Pour le suivi des avancées des CTE, aucun décret n'est prévu. En revanche, des retours réguliers devant le CNTE, avec présentation de cas concrets, seront organisés. Le droit constitutionnel à l'expérimentation sera utilisé, néanmoins les dérogations porteront essentiellement sur les délais. Il faut encourager les projets environnementaux gênés par des règles environnementales trop contraignantes.

Monsieur Olivier BOUCHERY affirme que chaque CTE prendra en compte l'accompagnement des salariés dans leur formation en mobilisant le service public de l'emploi. Une réforme de la formation professionnelle est en cours. Quant au territoire de Fessenheim, il sera traité à part avec le délégué interministériel.

Monsieur Pascal BERTEAUD indique qu'une vingtaine de CTE seront signés avant l'été, pour une durée de trois ans. La question de la généralisation se posera après les tests entrepris durant l'été 2018. Il faut construire la méthode de suivi, qui prendra la forme de comités de suivi, locaux de type Grenelle.

La commissaire générale rappelle que la prochaine réunion se tiendra le 8 février et que la CS évolution du CNTE aura lieu le 16 janvier, puis clôt la réunion.

Annexe 1 : Liste des membres participants

Membres de droit		
CGDD	Laurence MONNOYER-SMITH	
CESE	Excusé	
Collège collectivités territoriales		
AMF	Gwenola STEPHAN	Titulaire
	Denis MERVILLE	Suppléant
ADF	Benjamin ELOIRE	Expert
AdCF	Excusée	
AMF	Excusée	
Collège Syndicats salariés		
CGT	Dominique LAUNAY	Titulaire
	Francis COMBROUZE	Suppléant
CFDT	Gérald DUMAS	Titulaire
	Yves GIQUEL	Suppléant
CFTC	Excusée	
CFE-CGC	Flore GAUFFENY	Experte
Collège Employeurs		
MEDEF	Vincent MAGES	Titulaire
	Isabelle MULLER	Titulaire
	Laurence ROUGER-DE-GRIVEL	Suppléante
CPME	Florian MASSEUBE	Suppléant
	Jean-François CARBONNE	Suppléante
	Marie-Ange BADIN	Experte
FNSEA	Olivier DAUGER	Suppléant
	Nelly LE CORRE GABENS	Suppléant
	Carole LEJEUNE	Experte
U2P	Nathalie ROY	Suppléante
Collège ONG		
Les Amis de la Terre	Excusé	
LPO	Excusé	
FNE	Alain CHABROLLE	Suppléant
FNH	Excusé	
WWF	Pascal QUERU	Expert
Humanité et Biodiversité	Sylvain BOUCHERAND	Suppléant
RAC	Morgane CREACH	Suppléante
Surfrider	Excusé	
Membres associés		
CLCV	Excusée	
UFC – Que choisir	Excusé	
UNAF	Dominique ALLAUME-BOBE	Titulaire
CFESS	Emmanuel SOULIAS	Titulaire
CNAJEP	Excusé	
CFEEDD	Roland GERARD	Titulaire
FNC	Claude BUSSY	Suppléant
FNPF	Excusée	
Collège parlementaire		
Assemblée nationale	Loïc PRUD'HOMME	Suppléant
	Bérangère ABBA	Titulaire
	Jean-Luc FUGIT	Titulaire
Sénat	Excusé	
Parlement européen	Excusé	
Établissements publics ou organismes		
ADEME	Nadia BOEGLIN	Suppléante
CDC	Benoit LEPESANT	Expert
CCI France	Arnault COMITI	Suppléant
APCMA	Benjamin MATTELY	Suppléant
APCA	Léonard JARRIGE	Expert
	Nathalie GALIRI	Suppléante

CPU/CGE	Imane DAHHAOUI	Expert
CNPMEM	Perrine DUCLOY	Suppléante
CSFB	Excusé	
MTES		
Déléguée interm. Forêt et bois	Sylvie ALEXANDRE	
CGEDD	Pascal DOUARD	
DGITM	Charles SIMONE	
DGEC/ONERC	Sarah VOIRIN	
DAEI/COP	Virginie DUMOULIN	
	Vincent DELPORTE	
	Anne-Florie CORON	
	Muriel THIBAUT	
DAF	Frédéric DE VAUGIRAUD	
CGDD	Vanessa LORIOUX	
	Martin BORTZMEYER	
	Julie SER-ISTIN	
	Julie VANHECKE	
	Élodie HAZARD	
	Bénédicte SILVESTRE	
	Carole GARNIER	
	Nicolas KNAUF	
HFDD et autre		
Ministère Sociaux	Laurent SETTON	
Ministère Agriculture	Jean-Jacques BENEZIT	
	Axelle BRETON	
Ministère Économie et Finances	Mireille CAMPANA	
Ministère Justice	Marc SALVINI	
Ministère Sports	Sidonie FOLCO	
CS ONERC	Ronan DANTEC, Clément PECQUEUX	

Annexe 2 : Liste des organismes

Membres de droit	
CESE	Conseil Économique, Sociale et Environnemental
Collège Collectivités territoriales	
AMF	Association des Maires de France
AdCF	Assemblée des Communautés de France
ADF	Assemblée des départements de France
Régions de France	Régions de France
Collège Syndicats interprofessionnels de salariés	
CGT	Confédération Générale du Travail
CFDT	Confédération française démocratique du travail
FO	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière
CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CFE-CGC	Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres
Collège Employeurs	
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
CPME	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises
FNSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
U2P	Union des entreprises de proximité
Collège Associations de protection de l'environnement	
Amis de la Terre	Amis de la Terre France
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
FNE	France Nature Environnement
FNH	Fondation Nicolas Hulot pour la nature et pour l'homme
WWF	World Wildlife Fund France
Humanité et Biodiversité	Humanité et Biodiversité
RAC	Réseau Action Climat – France
Surfrider	Surfrider Foundation Europe
Membres associés	
UFC – Que choisir	Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir
CLCV	Consommation, Logement et Cadre de Vie
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales
CFESS	Chambre Française de l'Économie Sociale et Solidaire
CNAJEP	Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire
CFEEDD	Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable
FNC	Fédération Nationale des Chasseurs
FNPF	Fédération Nationale de la Pêche en France

Parlementaires	
Sénat	Sénat
Assemblée Nationale	Assemblée Nationale
Parlement Européen	Parlement Européen Groupe des Verts/Alliance Libre Européenne et Groupe du Parti Populaire Européen
Établissements publics ou organismes	
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CCI France	Chambres de commerce et d'industrie de France
APCMA	Assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
CPU/CGE	Conférence des présidents d'université / Conférence des grandes écoles
CNPMEM	Comité National des Pêches maritimes et des Élevages Marins
CSFB	Conseil Supérieur de la forêt et du bois